

- SIDA, HEPATITES : la Haute Autorité à la Santé préconise de proposer le test de dépistage du VIH à l'ensemble de la population âgée de 15 à 70 ans / la Fédération SOS Hépatites pointe l'absence d'équivalent pour les hépatites
- PRISONS : Suicide : les pires prisons d'Europe sont françaises ; Les présidents d'Act Up-Paris, de l'AFR, AIDES, l'OIP et du Sidaction signent une tribune commune pour l'application de la loi de 1994 (de continuité des soins dans l'univers carcéral) et l'accès aux seringues dans les prisons
- POLITIQUE PUBLIQUE – INTERNATIONAL : La République Tchèque dépénalise la détention de petites quantités de drogues ; Depuis 2001 le Portugal a complètement dépénalisé l'usage.
- POLITIQUE PUBLIQUE – FRANCE : Faut-il légaliser le cannabis ? Le débat se poursuit à gauche : Manuel Valls (PS) est contre ; Stéphane Gagnon (ex-PC) plutôt pour, etc. ; Nouvelle campagne de la MILDT « pour rappeler l'interdit des drogues illicites » ; La préfecture, le parquet, le rectorat de Paris et la MILDT organisaient début décembre une semaine d'actions de sensibilisation aux dangers du cannabis à l'attention des jeunes Parisiens.
- REDUCTION DES RISQUES : Des salles de consommation en France ? En octobre, Roselyne Bachelot soumettait la question à l'expertise collective de l'INSERM sur la réduction des risques ; En novembre, PS et Verts parisiens relancent le débat en votant le financement d'une étude de faisabilité à Paris ; Vive opposition à la MILDT et dans les rangs de l'UMP. A QUEBEC, où l'idée avait récemment été mise en cause par le gouvernement, l'Institut national de la Santé publique préconise l'existence de « piqueries ».
- TRAITEMENTS : Des dizaines de cocaïnomanes issus des milieux financiers se font soigner à Genève ; Le Suboxone (mélange de buprénorphine et de naloxone) est sur le marché français depuis fin novembre.
- CANNABIS THERAPEUTIQUE : Les utilisateurs de cannabis thérapeutique ne seront plus poursuivis aux Etats-Unis ; Première conférence française sur la question dans le cadre des Egus à Paris fin novembre
- CONSOMMATION : Le rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) est paru, avec deux points phares notamment : cocaïne, héroïne et polyconsommations inquiètent ; les Néerlandais comptent parmi les moins gros consommateurs d'Europe de cannabis ; Article de l'AFP à l'occasion des EGUS : La majorité des consommateurs de drogues illicites ne sont pas des marginaux mais des "populations cachées"
- PRODUITS : Premier décès lié à la GBL en France début octobre.
- SECURITE ROUTIERE : Drogues au volant : les tests salivaires ne sont pas fiables
- TRAFIC, POLICE, JUSTICE, etc. : Reportage dans Libération sur un quartier de deal de banlieue ; Enquête auprès de dealers à Lyon : si le cannabis était légalisé, que deviendraient les dealers ? ; Mise en examen d'un homme qui s'envoyait de la cocaïne par la Poste depuis les Antilles ; Les petits trafiquants n'hésitent plus à utiliser des armes.
- INTERNATIONAL : BRESIL. Rio ne répond plus de la guerre des gangs ; RUSSIE. La vodka ne connaît pas la crise ; Les autorités sanitaires, alertées par le sida, se refusent toujours à autoriser la méthadone ; L'AFGHANISTAN fournit 15 millions de consommateurs d'opium dans le monde ; ETATS-UNIS/ MEXIQUE : Un tunnel climatisé pour passer de la drogue, combien ça coûte ? ; ETATS-UNIS : L'American Medical Association (AMA) se prononce pour une déclassification du cannabis ; Les découvertes de plantations de marijuana explosent au Texas ; La Californie est tentée par la légalisation du cannabis ; Les militants y ont réuni suffisamment de signatures pour soumettre la question à référendum, qui aura lieu en novembre prochain ; ITALIE : Les parlementaires, tous dopés ? ; MEXIQUE : un ex-ministre accuse l'armée de meurtres ; La COLOMBIE va demander une compensation pour les dégâts écologiques liés à la consommation de cocaïne ; CHINE : un citoyen britannique d'origine pakistanaise, condamné pour trafic de drogue, a été exécuté par injection le 29 décembre.
- DROGUES LEGALES : ALCOOL : Mi-octobre un colloque s'interrogeait à Paris sur la quête d'ivresse des ado ; Plus les alcooliques sont âgés, plus ils boivent, révèle une étude américaine ; Les Britanniques sont priés d'être sobres sur les pistes de ski ; Les boîtes de nuit françaises pourront désormais ouvrir jusqu'à 7 heures, mais pas servir d'alcool entre 5h30 et 7h. TABAC/ ALCOOL : le plan cancer 2009-2013, annoncé début novembre, comprend un volet tabac/ alcool. TABAC : Le prix des cigarettes a augmenté de 6% début novembre ; Québec part en guerre contre les fabricants de cigarettes ; Terrasses bâchées pour fumeurs, bars à chicha, (...) l'association Droits des non-fumeurs dénonce «les nombreux détournements» de l'interdiction de fumer dans les lieux publics ; Les ruralistes frontaliers qui avaient attaqué l'Etat pour hausse des prix ont été déboutés ; Campagne de choc annoncée pour 2011.
- JEU : Jeu en ligne : faut-il interdire ou réglementer ? Débat dans les colonnes de Libération
- TRIBUNE : « Pour un Etat dealer et proxénète », tribune de Luc Le Vaillant dans Libération.

SIDA, HEPATITES

Dépistage de l'infection par le VIH

Communiqué de Presse de la Haute Autorité à la Santé (HAS)

21 octobre 2009

En partenariat avec l'Institut de veille sanitaire, le Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion et le Centre hospitalier de Tourcoing, la Haute Autorité de Santé publie le second volet de ses recommandations sur le dépistage de l'infection par le VIH. Malgré un nombre de tests de dépistage important, il persiste en France un retard au dépistage de l'infection par le VIH. On estime aujourd'hui que près de 40 000 personnes sont infectées et ignorent leur séropositivité.

Dans ce contexte, la HAS recommande une stratégie de dépistage en deux volets. L'un consiste en la proposition du test de dépistage de l'infection par le VIH à l'ensemble de la population âgée de 15 à 70 ans. L'autre prévoit la proposition ciblée et régulière du test de dépistage de l'infection par le VIH pour certaines populations exposées à un risque de contamination ou à caractéristique particulière et dans certaines circonstances. Enfin, constatant que la Guyane se trouve dans une situation d'épidémie généralisée, la HAS estime primordial de mettre en œuvre des stratégies de dépistage spécifiques et volontaristes reposant sur une proposition régulière de dépistage à l'ensemble de sa population. (...)

Plus de détails sur http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_867079/depistage-de-linfection-par-le-vih

L'hépatite toujours condamnée au silence !

COMMUNIQUE DE PRESSE - FEDERATION SOS HEPATITES

Paris, le 29 octobre 2009

Alors que les médias et diverses institutions de santé rebondissent depuis plus d'une semaine sur les dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé et que tout le monde semble se féliciter (SOS Hépatites aussi) de la nécessaire généralisation de la proposition systématique du dépistage au VIH/Sida, c'est avec amertume et dépit que SOS Hépatites (association de malades atteints par une maladie chronique du foie) constate l'absence de considération de l'ensemble des acteurs du système de santé sur la question du dépistage des hépatites virales.

Plus de 250.000 personnes vivent en France, sans le savoir, avec une bombe à retardement au niveau du foie ! Alors qu'il existe des traitements efficaces !

Les hépatites virales sont responsables de 10 fois plus de décès en France que le VIH/sida.

D'après le Bulletin Epidémiologique hebdomadaire du 19 mai 2009 (institut de veille sanitaire) plus de 500.000 personnes sont porteuses d'une hépatite virale chronique (232.000 hépatite C, 281.000 hépatite B) et près de 50% l'ignorent et ne sont pas encore dépistées soit plus de 250.000 personnes qui vivent en France avec un virus qui détruit aussi lentement que sûrement leur foie ! Faute d'un dépistage, ces infections chroniques peuvent passer totalement inaperçue (très peu de symptômes associés à l'exception de la fatigue) et aboutir à un cancer du foie ou une insuffisance hépatique sévère où, malheureusement, aucun recours thérapeutique, y compris la greffe, n'est possible. Et pourtant, les traitements contre l'hépatite C permettent de guérir (suppression virale) dans plus de 50% des cas et les traitements contre l'hépatite B permettent de bloquer le virus dans plus de 80% des cas !

Dépistage des hépatites et prévention : deux enjeux de santé publique ! Mais en dehors de la grippe H1N1 et du VIH/sida, point de salut public !

Au-delà des efforts à réaliser pour inciter les personnes à se dépister l'annonce des résultats peut permettre de renforcer les stratégies de prévention, dont l'accès au vaccin contre l'hépatite B. En effet, du côté des nouvelles contaminations, les chiffres sont également effrayants : 5000 nouvelles contaminations par an pour l'hépatite C et 2500 pour l'hépatite B.

SOS Hépatites demande une généralisation de la proposition systématique du dépistage sur les hépatites virales, en priorité chez les anciens transfusés, les femmes enceintes, les usagers de drogue, les personnes incarcérées, les personnes d'origine étrangère résidant en France et également les personnes qui démarrent une chimiothérapie anticancéreuse.

SOS hépatites demande :

- Au ministère de la santé de débloquer des fonds pour définir une politique de formation et une mise à disposition de tests de dépistage au niveau des structures de soins qui accueillent les populations mentionnées ci-dessus
- A la haute autorité de santé de rattraper son retard concernant la validation des algorithmes de dépistage de l'hépatite B et d'étendre ses recommandations d'incitation au dépistage aux hépatites virales

· A la sécurité sociale de rembourser à 100% le test de dépistage de l'hépatite B

PRISONS

Suicide: les pires prisons d'Europe sont françaises

Une récente étude de l'Ined s'intéresse au phénomène des suicides en prison et souligne la gravité de la situation dans les geôles françaises.

LIBERATION 16.12.2009

Les prisons françaises brillent encore par leur incurie. Cette fois, c'est par le suicide. La lecture de la récente étude de l'Institut national d'études démographiques (Suicide en prison: la France comparée à ses voisins européens) publiée dans le bulletin d'information «Population et sociétés» est éloquente. Premier constat: le taux de suicide en prison a quintuplé en cinquante ans alors qu'il n'augmente pratiquement pas chez l'ensemble des Français. Deuxième constat: le taux de suicide est cinq à six fois supérieur en prison que dans la population générale. Troisième constat : la France a le pire taux de suicide (19 pour 10.000) de l'Europe des quinze (2002-2006), loin devant le Danemark (13 pour 10.000), deuxième sur la liste. On s'en doutait, mais la douche est fraîche.

Reste à s'interroger sur les raisons de la litanie des suicides en prison. Et là, surprise. Géraldine Duthé, Jean-Louis Pan Ké Shon (Ined), Angélique Hazard et Annie Kensey (direction de l'administration pénitentiaire), les auteurs de cette étude, affirment que «contrairement aux idées reçues, la surpopulation carcérale et le suicide n'évoluent pas de façon parallèle». «Alors que le taux d'occupation des établissements pénitentiaires diminue au début des années 1990, le taux de suicide augmente». En clair la surpopulation carcérale ne serait pas un facteur aggravant du risque de suicide.

L'encellulement individuel, facteur aggravant?

Les auteurs précisent que «si les conditions d'encellulement individuel relèvent de la dignité humaine», «disposer d'une cellule seul est même considéré par certains comme un facteur majeur du risque suicidaire». Seul dans sa cellule, il serait plus aisé de se tuer. D'ailleurs, la moitié des suicides advient dans ce genre de situation.

A l'Observatoire international des prisons, Stéphanie Djian, déléguée nationale adjointe, estime l'étude «un peu trop réductrice»: «Il est assez paradoxal de dire qu'il n'y a pas de lien entre surpopulation et suicide et d'affirmer en conclusion que l'univers carcéral n'a pas été examiné dans son ensemble. Il faut bien voir que la surpopulation entraîne de la promiscuité, du délabrement. Ensuite, quand on est dans une prison prévue pour 250 et que l'on est 450 détenus, cela signifie moins de parler, des délais plus longs pour les consultations médicales, moins d'accès au travail, sans parler des surveillants qui sont débordés. [...] La surpopulation a des conséquences substantielles sur les conditions de vie indignes et dégradantes en maison d'arrêt.»

Des détenus pas égaux devant le suicide

Alors pourquoi la France fait-elle figure de cancre? L'étude de l'Ined ne répond pas vraiment. D'abord, les auteurs retiennent qu'il est scabreux de comparer la propension des détenus à se suicider avec la population générale car les personnes incarcérées sont plus fragiles psychologiquement. «Ce sont des populations vulnérables. Beaucoup ont des maladies mentales et au lieu de les soigner à l'hôpital, on a tendance à les condamner et les incarcérer», explique Jean-Louis Pan Ké Shon, l'un des auteurs.

L'étude révèle aussi que tous les détenus ne sont pas égaux devant le suicide. Un quart interviennent dans les deux mois suivant l'incarcération. La moitié dans les six premiers mois. D'ailleurs, les prévenus (en attente de jugement) se suicident deux fois plus que les condamnés. Pour l'Ined, l'explication se trouve notamment dans le «choc psychologique de l'incarcération». A savoir «la difficulté d'adaptation», «la révélation publique du crime ou du délit», «l'ostracisme et l'exclusion dont [le détenu] peut parfois faire l'objet de la part des autres détenus pour certains motifs d'incarcération». Ainsi, plus le motif d'incarcération est grave et plus le détenu risque d'être suicidaire. Les meurtriers sont 40 pour 10.000 à mettre fin à leurs jours ; les violeurs 20 pour 10.000 ; les délinquants incarcérés pour des affaires de stupéfiants moins de 5 pour 10 000, soit un taux proche de la moyenne nationale

La prison, ou l'aliénation du droit à la santé au profit des épidémies

TRIBUNE. Act Up-Paris, AFR, AIDES, OIP, Sidaction - Mis en ligne le 21-12-2009 par AFR

En 1994, la santé faisait son entrée dans les prisons françaises. Bousculant les habitudes et permettant à un personnel soignant indépendant de l'administration pénitentiaire d'accéder à ce monde clos, une réforme réglementaire transférait au service public hospitalier la prise en charge sanitaire des personnes détenues. La loi qui la fonde avait pour but d'« assurer à la population incarcérée une qualité et une continuité de soins équivalant à ceux offerts à l'ensemble de la population. »

Que d'espoirs suscités par cette réforme qui affirme que la prison n'est et ne doit rester que le lieu de la

privation de la liberté d'aller et venir : respect du secret médical, accès effectif aux soins, possibilité de réaliser des examens à l'hôpital... A la défense de la continuité des soins, la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner », ajoutait la volonté de garantir effectivement l'égalité de tous face à la prévention et aux soins. Que de déceptions de voir aujourd'hui que, dans les faits, il n'en est rien.

Privation de liberté... et de droits

Les personnes détenues bénéficient au mieux d'une approche curative. Les droits qui leur reviennent en termes de qualité des soins et de prévention leur sont refusés, dont celui de se protéger du VIH et des hépatites. L'Etat français sait bien que, chaque jour, des détenus prennent le risque d'une contamination en partageant du matériel de consommation de drogues. Les ministères de la Justice et de la Santé reconnaissent que « l'ensemble des produits fumés, sniffés, injectés ou avalés avant l'incarcération restent consommés dans des proportions moindres pendant l'incarcération. [...] Des pratiques de partage du matériel existent. Les seringues sont également réutilisées. » (rapport dit « Santé-Justice » de décembre 2000). Pourtant, contrairement à ce qui est institué en milieu libre, le matériel stérile d'injection n'est pas disponible en prison, alors qu'il est un des piliers fondamentaux des politiques de prévention.

L'Etat a le devoir de protéger l'ensemble de la population, en particulier les personnes enfermées dont il a la responsabilité directe. Il s'y refuse alors que la prévalence du VIH est deux à trois fois supérieure en prison à ce qu'elle est à l'extérieur, et celle de l'hépatite C cinq fois supérieure. En milieu libre, les programmes d'échange de seringues, autorisés dès 1987, ont permis de casser la courbe de l'épidémie d'infection à VIH chez les usagers de drogues par voie intraveineuse. Ces derniers ne représentent désormais que 2 % des nouvelles contaminations, contre 30 % dans les années 90. En refusant dans ses prisons la mise en œuvre de programmes d'accès au matériel stérile d'injection, l'Etat n'est ni cohérent ni réaliste. Il ne reconnaît pas ce que les experts internationaux et nationaux confirment : ces programmes, instaurés en prison dans une douzaine de pays, ont démontré leur pertinence en matière de santé publique. Tous ont contribué à la réduction significative des risques de transmission du VIH et de l'hépatite C, ce que le Conseil National du Sida n'a pas manqué de rappeler dans un avis publié le 10 septembre 2009. L'Etat contrevient de plus à la loi de 1994 qui fonde l'égalité dedans/dehors en matière de santé, et néglige également les recommandations internationales, celles notamment de l'OMS et de l'Onusida, préconisant avec force l'accès à des aiguilles et des seringues stériles en prison. La France continue ainsi d'accumuler un retard majeur sans considération des dépenses occasionnées : il est bien moins coûteux de prévenir ces infections que de les soigner. Un retard dangereux, sans considération des atteintes aux personnes. Le devoir de protection de l'Etat doit conduire à plus de pragmatisme et à la mise en œuvre d'une politique cohérente.

La lutte contre une épidémie ne doit pas s'arrêter à la porte des prisons. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU stipule que « toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mental qu'elle soit capable d'atteindre. » Les personnes détenues doivent bénéficier des mêmes soins que le reste de la population : la loi française prévoit ce droit. Faut-il rappeler qu'elle s'inscrit dans un cadre constitutionnel comprenant le Préambule de la Constitution de 1946, lequel protège le droit à la santé ?

L'enfermement est une peine en soi. La privation d'un droit fondamental comme celui de la santé constitue pour les personnes détenues une peine supplémentaire qui ne devrait pas être. Il relève de la responsabilité des pouvoirs publics d'appliquer la loi de 1994. Il est temps que les personnes détenues accèdent effectivement à la prévention et, concrètement, au matériel stérile d'injection !

Signataires

Stéphane Vambre et Safia Soltani, Coprésident-es d'Act Up-Paris ; Bruno Spire, Président de AIDES ; Béatrice Stambul, Présidente de l'Association Française pour la Réduction des risques ; Florence Aubenas, Présidente de l'Observatoire International des Prisons – section française ; Pierre Bergé, Président de Sidaction

POLITIQUES PUBLIQUES– INTERNATIONAL :

REPUBLIQUE TCHEQUE. Les Tchèques pourront détenir de petites quantités de drogue

LE MONDE | 17.12.09 | Martin Plichta

http://www.lemonde.fr/europe/article/2009/12/17/les-tcheques-pourront-detener-de-petites-quantites-de-drogue_1282031_3214.html#ens_id=1282123

Le gouvernement de Prague a décidé, lundi 14 décembre, de dépénaliser la détention de petites quantités de drogue. Le cabinet du premier ministre Jan Fischer a franchi le pas que les précédents gouvernements

n'avaient osé sauter en définissant concrètement ce que la loi disait depuis le milieu des années 1990 : seule est un délit la possession d'une quantité de stupéfiants "plus grande que petite". Cette formulation, qui prêtait à sourire et surtout à interprétation par les tribunaux, était l'objet de sempiternelles disputes entre juges et policiers.

A compter du 1er janvier 2010, ne seront passibles de poursuites pénales que les personnes détenant plus de 1,5 g d'héroïne, de 1 g de cocaïne, de 2 g de pervitine (métamphétamine de production tchèque) ou 15 g de cannabis. Sans préciser si ces doses sont raisonnables médicalement et pour la sécurité publique, la ministre de la justice, Daniela Kovářová, a constaté que leur définition avait été établie sur la base de "la pratique judiciaire actuelle". Les doses tolérées valent aujourd'hui entre 20 et 100 euros dans les rues de Prague.

La semaine précédente, le cabinet avait déjà autorisé et encadré la culture de plantes à substance hallucinogène. Ainsi sera-t-il possible pour chaque citoyen tchèque de cultiver en toute légalité, à partir de janvier, cinq plants de cannabis, de coca (cactus), de baldingère faux-roseau et de quarante types de psilocybe - espèce de champignon hallucinogène.

L'amendement au Code pénal a été vivement critiqué par les jardiniers spécialisés dans les cactus et les producteurs de cannabis à fins médicales. "Cette loi aidera les dealers et les consommateurs occasionnels, mais criminalise les guérisseurs et pharmacologues", estime Dusan Dvorak, psychothérapeute et promoteur du cannabis médical. M. Fischer lui avait remis un prix pour ses travaux quelques jours auparavant.

"Contribution positive"

Ces nouvelles règles ont été accueillies avec satisfaction par nombre de consommateurs qui, en novembre, manifestaient à Prague pour la dépénalisation de la marijuana. Sur les forums Internet, les participants ont d'ores et déjà trouvé la parade pour continuer de cultiver davantage que les cinq pieds tolérés. Il suffira de déclarer que les plants supplémentaires appartiennent à des amis ou à des membres de la famille.

Si, selon le porte-parole de la brigade des stupéfiants tchèque, Michal Hammer, cette "proposition est une contribution positive, car elle unifie l'attitude de la police et de la justice", elle ne fait toutefois pas l'unanimité auprès des responsables engagés dans la lutte contre la toxicomanie. Alors que le pays est déjà l'un des tout premiers producteurs de drogue synthétique et compte le plus grand nombre de jeunes (15-30 ans) consommateurs plus ou moins réguliers de stupéfiants (35 %) en Europe, les professionnels de santé s'interrogent sur les conséquences de cette libéralisation.

Pour un réveillon psychédélique, préférez Prague à Amsterdam

RUE 89 - Par Arnaud Aubron | Rue89 | 15/12/2009

Amsterdam est-elle en passe de perdre son statut (peu envié) de capitale européenne des drogues ? Alors que les Pays-Bas ont interdit les champignons hallucinogènes et envisagent des mesures pour limiter le nuage de narcotouristes, la République tchèque fait le chemin inverse et dépénalise la possession de petites quantités de drogues, de l'herbe à l'héroïne.

A la fin de l'année dernière, l'Assemblée tchèque votait un nouveau code pénal dépénalisant la possession de « petites quantités » de drogues. Laissant au gouvernement la responsabilité de définir ce que représentait une « petite quantité ». C'est désormais chose faite, avec effet au 1er janvier. Ça promet pour le Nouvel an !

La semaine dernière, le gouvernement de Jan Fischer annonçait ainsi que les Tchèques cultivant jusqu'à cinq pieds de cannabis, de coca, de cactus à mescaline (s'attirant paradoxalement les foudres des botanistes amateurs de cactus !) ou encore jusqu'à 40 champignons hallucinogènes ne seraient plus poursuivis. Ces plantes restent illégales mais leur culture dans ces limites ne fera plus encourir qu'une simple amende.

Ce lundi, la ministre de la Justice Daniela Kovarova a rendu publics les nouveaux arbitrages tant attendus du gouvernement, basés sur les pratiques actuellement en vigueur dans les tribunaux tchèques. Sera désormais passible d'une simple amende, la possession de :

- 15 grammes d'herbe (soit la consommation hebdomadaire d'un très gros fumeur)
- 5 grammes de hasch
- 1,5 gramme d'héroïne
- 1 gramme de cocaïne (si quelqu'un a une idée de la raison de cette différence de traitement entre héroïne et cocaïne, je suis preneur...)
- 2 grammes de méthamphétamine (encore rare en Europe mais qui fait des ravages, au sens propre, en Asie et en Amérique)
- 5 doses de LSD
- 4 ecstasy

Enfin, peut-être pour ne pas paraître totalement laxiste, le gouvernement avait la semaine dernière, au nom de la lutte contre le dopage, autorisé la possession d'une unique dose d'anabolisants.

Au-delà de ces quantités, mais avant d'être assimilée à du trafic, la possession devrait être punie d'un an d'emprisonnement pour le cannabis. Deux ans pour les autres drogues. La nouvelle réglementation ne dit pas ce qui se passera si l'on est arrêté en possession de toutes ces substances simultanément ou si elle

s'applique aux touristes.

La France à contre-courant

Reste que cette décision est d'autant plus courageuse qu'elle intervient dans le pays qui compte la jeunesse la plus friande de cannabis en Europe, avec 22% de jeunes âgés de 16 à 34 ans ayant fumé dans l'année écoulée, selon l'OEDT. Un leadership qu'elle partage, notamment, avec la France, où, rappelons-le, la simple possession d'un gramme de cannabis peut conduire tout droit à la case prison.

La France qui risque bien de se retrouver à contre-temps sur le sujet, alors que le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, annonçait la semaine dernière sa volonté de mettre en place un « pacte européen contre la drogue », à l'image de celui sur l'immigration qu'il avait fait adopter par l'Union en 2008.

Lors des « rencontres de Beauvau », le ministre a déclaré avoir reçu « une lettre de mission très précise du président de la République », lui demandant de mettre en place un « plan global de lutte contre le trafic de stupéfiants ». Il a également annoncé la création d'un « secrétariat général à la lutte contre le trafic de drogue » regroupant tous les services de répression.

PORTUGAL. Le pays où la drogue est légale

Portugal. La loi de 2001 dépénalise toutes les drogues. Mystification ou succès ?

Le Point, 17.12.09. De notre envoyé spécial Dominique Audibert, avec Rui Araujo, à Lisbonne

<http://www.lepoint.fr/actualites-monde/2009-12-17/le-pays-ou-la-drogue-est-legale/924/0/405797>

C'est un pavillon rose au milieu des lauriers du parc de l'hôpital Julio de Matos, à Lisbonne. Ici, au centre de traitement Taipas, les malades sont tous toxicomanes : des accros lourds à l'héroïne ou à la cocaïne ; des jeunes qui fument du hash depuis l'âge de 10 ans ou qui s'éclatent la tête avec des drunfos, ces mélanges dévastateurs d'amphétamines et de psychotropes ; des fantômes pathétiques au regard vide qui arrivent pour être mis en sevrage d'urgence dans les chambres du premier étage. Au rez-de-chaussée, c'est l'heure de la consultation avec les médecins et les psys. Une infirmière distribue les doses de méthadone, un opiacé de synthèse contre le manque.

Tous les patients sont là de leur propre chef. João, 35 ans, héroïnomanes, est venu pour la première fois en 1998. Il a replongé une fois entre-temps, mais aujourd'hui il pense qu'il peut s'en sortir et se prépare à reprendre son métier de mécanicien auto. Adriano, 30 ans, marié, deux enfants, s'accroche. Diego, informaticien, un air d'adolescent et les yeux dans le vague, a dix ans de drogue derrière lui.

Chaque année, environ 1 500 drogués défilent au centre Taipas. Il a été, en 1987, le premier lieu de traitement de la toxicomanie ouvert au Portugal. Aujourd'hui, il y en a trois dans le centre de Lisbonne et 22 dans tout le pays. La drogue a explosé après la « révolution des œillets » de 1974. Dans les années 80, ce pays de 10 millions d'habitants a compté jusqu'à 100 000 héroïnomanes. Depuis, leur nombre est redescendu aux environs de 40 000. Mais, ici comme ailleurs, on assiste à un boom de la cocaïne et le hasch est d'usage courant.

La vraie différence, c'est que depuis 2001 le Portugal a complètement dépénalisé la drogue. Le trafic reste puni par la loi (jusqu'à douze ans de prison). Mais l'achat, la possession et l'usage de stupéfiants pour une consommation individuelle ne sont plus passibles des tribunaux et de la prison. Ils constituent désormais un simple délit administratif, éventuellement assorti d'amende. Une seule condition : ne pas détenir plus de dix jours de consommation individuelle, selon un barème fixé pour chaque produit. En deçà, la police a l'obligation de diriger les toxicomanes vers une « commission de dissuasion de la toxicomanie », qui évalue au cas par cas le niveau de dépendance et organise la prise en charge psychologique et médicale.

Des supérettes de la drogue

Voilà pour le dispositif. C'est l'actuel Premier ministre socialiste, José Socrates, qui l'a fait adopter en 2001 alors qu'il était chargé de la toxicomanie.

A Lisbonne, les collines de Casal Ventoso, un quartier de taudis, étaient à l'époque un supermarché à ciel ouvert. Les junkies se piquaient au grand jour le long du fameux « mur des lamentations ». La question a aujourd'hui disparu du débat politique, mais elle est bien présente dans les rues. Le supermarché de Casal Ventoso n'existe plus, mais les supérettes de la drogue ont essaimé partout. A Cova da Moura, Meia Laranja ou Mouraria, on trouve tout ce qu'on veut et les dealers ne se cachent même plus.

Au printemps dernier, un rapport du Cato Institute, un think-tank américain influent, a failli remettre le feu aux poudres. Selon son auteur, le système portugais en matière de drogue est un « succès retentissant ». Ce n'est pas l'avis de tout le monde. « Une mystification colossale », s'indigne le docteur Manuel Pinto Coelho. A la tête de l'Association pour un Portugal sans drogue, ce médecin généraliste mène la croisade contre la nouvelle loi, dont il dénonce le principe même : « Traiter les toxicomanes comme des malades, et non comme des délinquants, c'est les déresponsabiliser. C'est un système pervers : les drogués font semblant d'être malades et le gouvernement fait semblant de les soigner. » A l'entendre, les résultats sont accablants. Le pourcentage de Portugais qui ont consommé une drogue (quelle qu'elle soit) au moins une fois dans leur vie est passé de 7,8 % à 12 % entre 2001 et 2007. L'usage de la cocaïne monte en flèche et les saisies de cette substance ont été multipliées par sept. Avec 314 morts par overdose en 2007, le Portugal aurait l'un des plus mauvais bilans en Europe, de même que pour la mortalité par sida liée aux injections.

Sans nier la réalité de ces chiffres, le docteur Joao Goulao, patron de l'Institut des drogues et de la toxicomanie, préfère les recadrer. « La décriminalisation, dit-il, n'a pas fondamentalement changé la situation, c'est vrai, mais elle ne l'a certainement pas aggravée. On n'a pas encore gagné la guerre, mais on a de meilleures armes pour le faire. » A défaut de pavoiser, il élimine les faux procès. Toutes drogues confondues, la consommation globale au Portugal reste parmi les plus basses en Europe (voir tableau). L'héroïne aurait très sensiblement décru, la cocaïne est en augmentation, mais c'est la tendance générale dans tous les pays de l'Union européenne.

Nuno Miguel, psychiatre, a été l'un des pionniers de l'aide aux toxicomanes. Fondateur du centre Taipas, artisan de la loi de 2001, il en rappelle l'objectif : « Je n'ai jamais cru que la dépénalisation allait faire diminuer ou augmenter la consommation. Pour moi, c'est avant tout une question de justice : un drogué n'est pas un criminel et il mérite que la collectivité lui donne une chance de s'en sortir. »

Du côté de la police, les avis divergent selon le niveau hiérarchique. Pedro do Carmo, le jeune directeur national adjoint de la PJ portugaise, ex-magistrat, salue la fin d'une hypocrisie. « Avant, le consommateur était un criminel, mais il s'en tirait le plus souvent avec une peine symbolique et une amende. La nouvelle loi a, au moins, le mérite d'être plus proche de la réalité. » Il souligne aussi qu'elle peut faciliter le travail d'enquête : n'ayant plus la crainte de sanctions pénales, les drogués collaborent plus volontiers aux investigations policières.

Revendeurs à 16 ans

Les flics de terrain sont, eux, beaucoup plus réservés. Antonio, membre d'une brigade antidrogue, vingt ans de métier : « La loi abaisse le niveau de risque et augmente celui d'impunité pour les trafiquants. Ça leur profite forcément plus qu'à la police ! » Selon lui, la quantité maximale de drogue fixée par la loi (dix jours de consommation individuelle) fait le jeu des petits trafiquants : il leur suffit de se réapprovisionner plusieurs fois par jour pour opérer sans risques. Il souligne aussi que le nouveau système, combiné à des lois d'immigration plutôt libérales, attire sur le marché de la drogue de nouveaux acteurs. Souvent venus d'Amérique du Sud, ils pratiquent l'ultraviolence ou utilisent comme revendeurs des gamins de 16 ans. Pedro, ancien des BAC dans les quartiers chauds de Lisbonne, aujourd'hui patron d'un petit commissariat au milieu de HLM, vit au quotidien la réalité de la drogue. Il connaît les dealers, sait où ils opèrent, mais avoue son impuissance. « Rien n'a vraiment changé. Les drogues dures sont moins présentes, c'est vrai. Mais les drogues douces sont de plus en plus répandues. On en vend partout dans les rues, dans les appartements, dans les fêtes. » Envoyer les consommateurs appréhendés aux fameuses commissions de dissuasion ? « Ça peut faciliter une prise de conscience des risques s'ils ont une vraie famille derrière eux. Mais ici, vous savez... Pour la plupart, c'est une simple formalité et personne ne les oblige à suivre un traitement. » Accablés par la paperasse, convaincus que ça ne sert à rien, les flics de terrain donnent rarement suite.

Trafics au grand jour

Tania est médecin dans l'un des plus gros centres de traitement pour toxicomanes en province. « En trois ans, j'ai à peine reçu cinq nouveaux malades envoyés par les commissions », affirme-t-elle. Elles se contentent le plus souvent de recycler des drogués qui étaient déjà dans le circuit. » A ses yeux, l'Institut des drogues et de la toxicomanie veut avant tout faire du chiffre et fait semblant de traiter le problème. Dans plusieurs centres, raconte-t-elle, on assiste à des démissions en cascade de médecins écoeurés par le laxisme ambiant. « Je connais des malades qui prennent de la méthadone depuis trois ou quatre ans sans avoir vu un médecin, alors qu'ils doivent consulter au moins une fois par mois. » Parfois, dit-elle, certains médecins donnent trente doses de méthadone (le traitement pour un mois) aux malades qui s'empressent de les revendre. A l'entendre, dans la salle d'attente de son propre centre, le trafic se fait au grand jour : héroïne, coke, amphétamines, au choix.

A l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, sur les rives du Tage, on relativise. « Il n'y a pas de réponse magique à la drogue, pas plus ici qu'ailleurs, concède Brendan Hughes, expert en législation comparée. Le plus important, au Portugal, c'est que l'apocalypse annoncée par les adversaires de la dépénalisation ne s'est pas produite. » Conclusion ? Brendan Hughes se garde bien d'en tirer une. A ses yeux, la vraie différence du Portugal, c'est qu'il aborde la question avec une nouvelle problématique. « Il ne s'agit plus, avant tout, de sanctionner, mais de donner aux gens qui se droguent une chance de se soigner et de réintégrer la société. Malheureusement, reconnaît-il, on n'a encore aucune statistique pour savoir si ça marche mieux que la répression. »

POLITIQUE PUBLIQUE – FRANCE

«Non, légaliser le cannabis, c'est le légitimer»

LIBERATION 26.10.09. Interview. Manuel Valls . Député (PS) de l'Essonne :
Le socialiste Manuel Valls, 47 ans, est député et maire d'Evry (Essonne).

Des élus veulent réglementer le cannabis pour couper le trafic qui pourrit la vie de certains quartiers. Qu'en pensez-vous ?

La consommation de stupéfiants alimente l'économie souterraine, nous sommes tous d'accord sur ce constat. Ce n'est donc pas un débat entre les sécuritaires et les angéliques. Ce qui nous inquiète avant tout, c'est la consommation de cocaïne et de crack, la mise en coupe réglée de quartiers entiers par des trafiquants et des voyous. Portons ce débat sur la place publique. Mais il ne faut pas dissocier la question de la sécurité de celle de la santé publique. De nombreux faits de violence sont liés à ce trafic. Et l'usage du cannabis a explosé ces dernières années - 60 % des jeunes de 19 ans l'ont expérimenté. Au-delà des effets néfastes pour des milliers d'entre eux, le cannabis est à l'origine de 230 décès sur les routes annuellement. Il occasionne un risque de cancer six fois plus important que la cigarette. Ne nions pas cette réalité.

Daniel Vaillant, qui a été ministre de l'Intérieur, défend une approche pragmatique...

Daniel Vaillant a le mérite de chercher une solution. Mais je suis totalement en désaccord avec sa proposition de légalisation de la consommation de cannabis. C'est une fuite en avant. Je suis frappé par l'échec des expériences menées aux Pays-Bas et en Espagne, où la banalisation a entraîné un appel d'air avec, au final, une augmentation de l'usage de drogues par les adolescents.

Vous pensez que l'interdit est efficace en terme de prévention ?

Je ne peux pas accepter l'idée que l'Etat, impuissant face à l'augmentation de la consommation d'un produit illicite, se résigne à en organiser le commerce. C'est déjà le cas avec le tabac et l'alcool, n'aggravons pas la situation avec le cannabis. Quelles valeurs, quels repères voulons-nous insuffler à notre société ? Légaliser le cannabis, c'est le légitimer ! L'interdit permet aussi d'interpeller la responsabilité individuelle de chacun. Sauf que les jeunes fument du shit non pas parce que c'est interdit, mais parce que cela les attire... Certes, pour beaucoup, ce n'est qu'une expérience ; mais pour d'autres, c'est un tremplin vers d'autres drogues. C'est vrai qu'il y a une forme de tolérance : on n'arrête pas les jeunes consommateurs à la sortie des lycées. Mais faut-il se satisfaire de cette banalisation ? Le rôle de l'Etat est de mettre en place une politique de santé publique de prévention en direction de la jeunesse et d'assister les usagers face aux addictions. Tous ceux qui prennent de la cocaïne ont d'abord été de grands consommateurs de cannabis. Si après avoir dépénalisé l'usage de ce dernier, la cocaïne se démocratise, qu'est-ce qu'on fera ? On la légalisera ?

«Oui, la situation actuelle est hypocrite»

LIBERATION 26.10.09. Interview. Stéphane Gatignon . Maire (PCF) de Sevran :
Communiste, Stéphane Gatignon, 40 ans, est maire de Sevran (Seine-Saint-Denis).

Pourquoi défendez-vous la dépénalisation des drogues douces ?

Le marché des drogues douces concerne près de quatre millions de personnes en France et il ne cesse de croître. Les sommes brassées par le trafic sont colossales et font vivre des quartiers entiers. Quant aux dealers, ils sont de plus en plus organisés. On n'a pas affaire à de petits trafiquants, mais à de véritables réseaux. Je pense qu'il faut en finir avec la situation hypocrite dans laquelle nous sommes où, sous couvert de prohibition, on a une dépénalisation de fait. Aujourd'hui, à moins de se promener avec de grosses quantités, on ne risque presque rien. Les dealers le savent et en jouent, rendant le travail de la police très compliqué.

Pourquoi ne pas préférer une répression accrue ?

Je ne crois pas qu'on s'en sortirait, étant donné le nombre de consommateurs et l'ampleur des réseaux. Mais si le cannabis doit rester interdit, il faut un durcissement des sanctions. Cet entre-deux absurde n'est plus tenable. La dépénalisation est à mon sens le moyen le plus efficace pour casser le trafic et mettre en place une réelle politique de prévention, qui n'existe pas à l'heure actuelle. Je ne suis pas angélique et j'ai conscience que le cannabis pose un vrai problème de santé publique, je pense aux accidents de la route, notamment. Pour y faire face, il faut encadrer la production et la consommation.

Quel regard portez-vous sur les expériences étrangères, là où le cannabis a été dépénalisé ou légalisé ?
A ma connaissance, il n'y a pas eu d'augmentation de la consommation en Espagne ou aux Pays-Bas. Le système espagnol ne me semble pas mauvais, les gens consomment ce qu'ils produisent. Evidemment, d'autres problèmes se posent, notamment celui du tourisme lié au cannabis, comme aux Pays-Bas. Je ne sais pas si une dépénalisation est préférable à une légalisation, mais la question mérite un débat public de fond. La priorité reste, à mes yeux, de sortir de la prohibition et, à terme, de faire baisser le nombre de consommateurs.

Ne craignez-vous pas un déplacement des trafics ?

Si nous parvenons à saper le business du cannabis, il y a en effet un risque de déstabilisation de l'économie locale d'autant plus grand que la situation sociale des quartiers où prospèrent les trafics est souvent difficile.

Il n'est donc pas impossible que les trafiquants se tournent vers d'autres produits. On estime par exemple à 250 000 le nombre de consommateurs de cocaïne. Ce ne sont pas les mêmes proportions et je ne crois pas qu'un trafic de la même ampleur que celui du cannabis puisse voir le jour, même s'il faut rester vigilant.

Paradoxe

Edito de LIBERATION le 26.10.09. Par LAURENT JOFFRIN

Solution simple et, pour ainsi dire, de facilité : on légalise. Tout, la consommation et le commerce. Le marché du cannabis échappe aux dealers ; la qualité des produits est mieux assurée ; la police peut se concentrer sur d'autres tâches. Un homme aussi raisonnable que Daniel Vaillant, ancien ministre de l'Intérieur, plaide en ce sens.

Encore faut-il évaluer les conséquences probables d'une politique aussi libérale. Les pays qui sont allés dans cette direction, Espagne ou Pays-Bas, ne sont guère enthousiastes. Ils tendent même à revenir en arrière. Aussi bien, ils sont placés devant un paradoxe : on lutte contre le tabac, mais on libéralise le cannabis, dont les effets sont nocifs quoique différents. Drôle de politique de santé publique...

Quant au pouvoir des dealers, qui rend la vie insupportable dans certaines zones, est-on si sûr qu'il disparaîtrait avec la légalisation ? La délinquance ne naît pas de l'interdiction. Si tel était le cas, on devrait tout de suite assouplir le code de la route pour réduire le nombre d'accidents. On progresserait sans doute en asséchant le marché du cannabis. Mais cette délinquance se reporterait inmanquablement sur d'autres produits, franchement dangereux. On voit ainsi que l'alternative entre répression et laisser-faire nous renvoie à un débat simpliste. Il n'y a d'autre solution que de combiner sanction et prévention en évitant le yin et le yang des poncifs libertaires ou sécuritaires. Alors seulement les habitants de certains quartiers pourront retrouver une vie à peu près normale.

[à rapprocher, plus bas, du reportage sur le deal à Sevran, publié dans le même numéro]

Michèle Alliot-Marie lance une campagne antidrogue

AP | 20.11.2009 | 14:01

La ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie a présenté vendredi à la Chancellerie une campagne de lutte antidrogue qui débutera le 24 novembre en rappelant "qu'il fallait maintenir la répression pénale mise en place en 2007". Des spots télévisés montrant une baby-sitter consommant de la cocaïne, un conducteur fumant un joint ou des jeunes qui font la fête et prennent de l'ecstasy seront diffusés jusqu'au 13 décembre. "Je fume, je bois, je joue mon dealer, c'est l'Etat", ont scandé cinq membres de l'association Act Up, qui s'étaient rassemblés devant le ministère, place Vendôme, à Paris, à l'occasion de la conférence de presse de la garde des Sceaux. "Ni les usagers de drogues, ni les associations intervenant auprès d'eux n'ont été associés à l'élaboration de cette campagne de communication", ont-ils déploré.

Alors que l'association Act Up milite pour "la légalisation de l'usage de toutes les drogues", Michèle Alliot-Marie a rappelé que "la loi intégrait du pénal, de la pédagogie et aussi du médical". Au total, "3.900 stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ont été suivis en un an" et il faut "une réponse pénale à visée sanitaire", a-t-elle affirmé.

Etienne Apaire, président de la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie), a souligné qu'il n'y avait "pas de bonnes drogues". "Un sondage montre que 49% des Français pensent que consommer du cannabis à leur domicile n'est pas interdit par la loi et 32% pensent que consommer de l'héroïne, de la cocaïne ou de l'ecstasy à leur domicile n'est pas interdit", a-t-il dénoncé lors de la conférence de presse.

La campagne de communication vise également la consommation d'alcool des mineurs avec des spots sur internet mais aussi l'envoi de 30.000 SMS. La vente leur est strictement interdite depuis la loi du 22 juillet 2009. Didier Chenet, président du Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs s'est dit "en accord avec cette loi".

Il a cependant estimé que l'installation de bornes éthylotests à la sortie des bars qui ferment après deux heures du matin "n'était pas une bonne idée". "On ne vend que 12% de la consommation française d'alcool", a-t-il rappelé, plaidant pour "la généralisation du démarreur de voiture sous contrôle éthylotest".

Quelque 12,4 millions de Français auraient déjà essayé le cannabis dont 1,2 million en auraient un usage quotidien, selon l'observatoire français des drogues et toxicomanie; 1,1 million de personnes auraient déjà essayé la cocaïne, 900.000 l'ecstasy et 360.000 l'héroïne. Enfin, 6,4 millions de Français boiraient quotidiennement de l'alcool et 11,8 millions fumeraient quotidiennement du tabac, selon l'observatoire. AP

Répression = Contaminations

Communiqué d'Act Up-Paris. 20 novembre 2009

A l'occasion de la conférence de presse du ministère de la Justice et de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie (MILDT), des militantEs d'Act Up-Paris manifestent Place Vendôme, brandissant des pancartes où on peut lire « Je bois, je fume, je joue. L'Etat est mon dealer » ou « Répression = contaminations ». Ils dénoncent ainsi la politique répressive du gouvernement à l'égard des

usagerEs de drogues. Cette politique les plonge dans la précarité, les pousse à la marginalité, les enferme en prison, les contamine par le VIH et par l'hépatite C.

La ministre de la Justice et le président de la MILDT, Etienne Apaire, ont convié la presse à la présentation de la nouvelle campagne de communication du gouvernement sur les drogues. Ni les usagerEs de drogues, ni les associations intervenant auprès d'eux n'ont été associÉs à l'élaboration de cette campagne.

Cette campagne ne s'adresse pas aux usagerEs de drogues mais les met à l'index. Elle ne fait que rappeler « le cadre légal des drogues et de la vente d'alcool aux mineurs ». Elle ne fait que rappeler un interdit pour désigner des délinquantEs et préparer le terrain d'une répression accrue. Depuis 2006, la MILDT a abandonné la politique de réduction des risques et des dommages, qui a permis de réduire les contaminations chez les usagerEs de drogues, pour opérer un virage répressif sans avoir pour autant réussi à endiguer l'usage des drogues. « Pour les addictions, la répression ça ne marche pas ». Pour une fois, Act Up-Paris est d'accord avec Eric Woerth, ministre du Budget, qui a rappelé cette vérité lors de la présentation du plan de prise en charge des joueurSEs pathologiques à l'hôpital Marmottant, le 6 octobre 2009.

Au contraire, la répression ne fait que marginaliser les usagerEs de drogues, les exposant à d'avantage de prises de risques, aux contaminations au VIH et à l'hépatite C (70% des usagerEs de drogues par voie intraveineuse).

Contre les campagnes simplistes, Act Up-Paris exige :

- une véritable politique de réduction des risques et des dommages,
- la fin des poursuites et des incarcérations pour usagerEs de drogues,
- l'ouverture immédiate de salles de consommation,
- la légalisation de l'usage de toutes les drogues.

La MILDT et le Ministère de la Justice lancent une campagne sur la nécessité de réformer la loi de 1970 - Communiqué de Presse

ASSOCIATION NATIONALE DES INTERVENANTS EN TOXICOMANIE ET ADDICTOLOGIE

Paris, le 23 novembre 2009

Alors que la loi de 1970 va bientôt avoir 40 ans, le ministère de la Justice et la MILDT viennent de financer une campagne de communication qui en souligne l'inadaptabilité. Cette campagne qui succède à celle sur les effets sanitaires suscite une double interrogation.

Montrer une baby-sitter au travail ou un conducteur comme exemples de comportement d'usages dangereux (il en irait de même avec l'alcool), démontre clairement que l'usage seul n'est pas suffisant pour faire réagir, ce sont bien les consommations dans des contextes de risque pour les autres qui engendrent la culpabilité ou la réprobation. C'est moins l'usage en soi que l'usage associé à une activité professionnelle ou impliquant la sécurité d'autrui que la loi doit punir. En demandant la réforme de la loi de 1970, non pour instaurer un usage dérégulé, mais pour mettre fin à une criminalisation de l'usager aussi injuste que vaine, car déresponsabilisante, l'Anitea réclame les moyens d'une vraie politique d'éducation et d'accompagnement des familles et adolescents, adaptée à la réalité de nos sociétés, et articulée avec un interdit recentré sur les usages dommageables pour soi-même et autrui (au volant, au travail, etc.)

Mais tandis que les équipes de terrain des Centres d'Information Régionaux sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD) sont contraintes de licencier des personnels qui apportaient de l'information de proximité, l'Etat préfère financer des opérations de communication dont l'efficacité est pour le moins sujette à caution.

La prévention par la sanction

Drogues. SMS, Web : des messages rappellent les peines encourues.

LIBERATION 23.11.09

«La drogue, si c'est illégal, ce n'est pas par hasard.» Voilà le dernier slogan de prévention mis au point par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt). A partir d'aujourd'hui, cette formule sera déclinée à la télé, dans des hebdomadaires, mais aussi, et c'est nouveau, sur le Web et les mobiles.

Miser sur des médias que les adolescents utilisent à gogo, c'est plutôt bien vu. Mais insuffisant. Pour annoncer sa nouvelle campagne, le président de la Mildt a soigné la mise en scène. Vendredi, à Paris, il s'était installé dans un des salons de la place Vendôme, au ministère de la Justice, aux côtés de l'hôtesse des lieux, Michèle Alliot-Marie, garde des Sceaux. De quoi impressionner en rappelant les peines (travaux d'intérêt général, amende, peines de prison, etc.) qui frappent en France l'usager comme le vendeur de drogue. Effet de sens radical : la prévention, c'est désormais avant tout une affaire de répression.

Erreur tactique ou choix idéologique, les associations qui interviennent sur le terrain n'ont pas été associées (1). En revanche, les professionnels des nouvelles technologies (sites web et opérateurs de téléphonie) semblent y contribuer largement. En plus des spots postés sur des sites fréquentés par les ados (MSN, Deezer, etc.), «30 000 jeunes de moins de 18 ans vont recevoir un SMS reprenant le slogan sur leur téléphone portable», annonce la Mildt (évasive sur sa méthode pour collecter 30 000 numéros de téléphone de mineurs). Encore plus hype, les propriétaires d'iPhone découvriront une application conçue pour leur rappeler que boire, c'est interdit avant 18 ans.

L'abus de modernité est-il dangereux pour la Mildt ? Il n'y avait que deux adolescents présents dans la salle le jour du lancement de la campagne. Deux stagiaires de troisième, amenés là par une consœur éclairée. Les menaces ne les ont pas particulièrement impressionnés. En matière de consommations illégales, ce qui peut marcher, selon eux, ce sont «des images fortes qui font peur», et une éducation aux risques qui commencerait «dès la sixième, sinon c'est trop tard». A quelques mètres de là, les ados réunis à la Sorbonne pour le 20e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant faisaient, sans s'être concertés, les mêmes recommandations.

Drogues : une nouvelle campagne d'information

Le Point.fr. 24/11/2009 Par Anne Jeanblanc

Prendre de la drogue n'est pas une affaire personnelle. Au-delà des dégâts sanitaires qu'elle peut causer, cette consommation n'est pas exempte de conséquences sociales pour soi et pour les autres. C'est le message de la nouvelle campagne lancée par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Trois spots télévisés sont diffusés jusqu'au 13 décembre sur l'ensemble des chaînes hertziennes, de la TNT et certaines chaînes du câble. Ils mettent en scène une baby-sitter consommant de la cocaïne, un conducteur fumant un joint, des jeunes qui font la fête et prennent de l'ecstasy. Ils renvoient vers le site www.drogues.gouv.fr ainsi que vers le numéro de Drogues info service (0 800 23 13 13).

Cette campagne met l'accent sur "le caractère protecteur de la loi vis-à-vis des dangers des drogues qu'ils soient sanitaires ou sociétaux en rappelant l'interdit". Les messages s'adressent avant tout aux adultes, "prescripteurs de la règle et premiers agents de prévention". Le gouvernement souhaite rappeler le cadre légal sur les drogues, car la moitié des Français pense que fumer du cannabis à domicile n'est pas illégal et un tiers croit que consommer de l'héroïne, de la cocaïne ou de l'ecstasy à domicile n'est pas interdit par la loi. Plusieurs annonces presse seront publiées dans des journaux entre le jeudi 26 novembre et le mercredi 2 décembre et des bannières vidéo seront présentées sur des sites Internet visant les jeunes.

Enfin, la campagne prévoit des actions d'information dans les lieux de convivialité (bars, restaurants ou discothèques) pour sensibiliser le public aux dispositions de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, qui interdisent l'offre et la vente d'alcool aux mineurs. Dans un communiqué, l'association de lutte contre le sida Act Up s'élève déjà contre cette campagne, en dénonçant "la politique répressive du gouvernement à l'égard des usagers de drogues" qui "les plonge dans la précarité, les pousse à la marginalité, les enferme en prison, les contamine par le VIH et par l'hépatite C".

Opération de prévention contre le cannabis pour les jeunes Parisiens

AFP – 2.12.09

PARIS - Parce que les jeunes Français sont les plus gros consommateurs de cannabis en Europe et que les Parisiens sont les plus touchés en France, les autorités ont lancé mercredi une semaine de prévention à Paris pour dénoncer les dangers de cette drogue auprès des jeunes.

"Le cannabis ce n'est pas anodin, c'est dangereux, l'idée d'innocuité de cette drogue doit sortir des esprits" a déclaré le préfet de police de Paris Michel Gaudin, lors de la présentation de l'opération.

Le préfet s'est interrogé sur "l'appel du 18 joint", manifestation qui réunit chaque 18 juin les partisans de la légalisation du cannabis. "On ne peut plus accepter ce type d'opération, c'est une question de cohérence, on ne peut pas sensibiliser la population sur les danger du cannabis et laisser faire sa promotion", a-t-il dit.

Pendant une semaine, à l'initiative de la préfecture, du parquet, du rectorat, de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), de nombreuses opérations de prévention auprès des collégiens et lycéens sont organisées à Paris, la plus importante étant celle de ce mercredi à la Sorbonne, devant 500 personnes.

Le docteur Jean Costentin (Université Rouen) a expliqué que le cannabis vendu en France est beaucoup plus puissant à cause de manipulations génétiques de la marijuana : "Son principe actif, le tétrahydrocannabinol (THC) a été multiplié par 8 en 30 ans, ça n'a plus rien à voir avec la fumette d'autrefois". "On constate aussi une augmentation des suicides chez les jeunes fumeurs. Le THC diminue la taille des testicules, ça coupe la libido, mesdemoiselles, les fumeurs de cannabis sont de mauvais amants" s'est exclamé le docteur Costentin sous les rires du public.

Le docteur Bertrand Dautzenberg (université Paris VI) a évoqué les risques sur la santé, les poumons, les cancers et déclaré "le cannabis tue" évoquant le cas d'un jeune homme de 19 ans victime d'une "hémorragie alvéolaire pulmonaire" après un "bang" de cannabis (utilisation d'une pipe à eau pour refroidir la fumée qui permet d'en inhaler beaucoup plus d'un seul coup).

42% des Français de 17 ans ont déjà fumé du cannabis et 54% des Parisiens.

Le Quai 9 s'agrandit sous l'aile de Christophe Mani

Educateur, il est l'un des fondateurs et l'actuel directeur de l'espace d'accueil et d'injection.

LA TRIBUNE DE GENEVE - CHLOÉ DETHURENS | 10.10.2009

Derrière la gare, le local de consommation de drogues est en plein agrandissement. Les travaux devraient être terminés pour la fin octobre. Pour veiller à ce tournant dans l'existence du Quai 9, Christophe Mani est aux commandes. Directeur de Première Ligne, l'association qui chapeaute les lieux, il est l'un des fondateurs et l'actuel responsable de cet espace d'accueil destiné aux toxicomanes, où près de 100 injections se pratiquent chaque jour.

Christophe Mani a toujours œuvré dans le social, même s'il n'est «pas tombé dedans étant petit». C'est un stage avec des enfants souffrant de troubles du comportement qui, après le collège, le pousse à devenir éducateur spécialisé. Il passe alors neuf ans auprès de personnes aux prises avec des problèmes psychiatriques conséquents. «Cela a toujours été mon cheval de bataille, de faire en sorte que des personnes différentes s'intègrent dans la communauté, explique-t-il. J'ai toujours voulu remettre en question ces images de la folie, de la toxicomanie ou même du sida, en proposant une autre vision, moins caricaturale, de ces problèmes-là.»

Au début des années 90, les grands projets commencent: le Groupe sida Genève charge Christophe Mani de mettre en place le Bips, le Bus itinérant prévention sida, ainsi que le bus Boulevard, un autre véhicule accueillant cette fois-ci prostituées et consommateurs de drogue. Puis en 2001, le travailleur social participe à la création du local d'injection, le Quai 9. «A l'époque, on nous a parfois associés à des criminels aidant les toxicomanes à se droguer. Mais assez rapidement, la population a fait preuve de compréhension. On l'a vu encore récemment avec les 74% de oui à la loi sur les stupéfiants.» Après dix ans de travail de terrain, Christophe Mani gère lui-même l'association. Sans pour autant être coupé de la réalité: «Je passe tous les jours au Quai 9, je connais quelques usagers, je discute avec eux. A vrai dire, je n'imaginai pas rester aussi longtemps.»

En effet, évoluer dans le monde de la toxicomanie n'est pas toujours aisé, même après des années de terrain. La déception, le côté usant existent.

La violence s'invite parfois. «Il faut accepter de ne pas être tout-puissant, explique Christophe Mani. On ne fait que travailler avec ces personnes dépendantes et parfois pour elles. On ne peut pas faire les choses à leur place.»

Pour Christophe Mani, ce qui contrebalance cette dureté, ce sont les contacts. «Les personnes toxicomanes possèdent une forte sensibilité, parfois exacerbée. Elles ont souvent un regard très fin et pas du tout à côté de la plaque. Sur la vie ou sur la société.» La capacité des dépendants à se ressaisir est également source de motivation: «Malgré de difficiles conditions de vie, ils ont une aptitude à rester en vie qui est frappante. Alors qu'on se demande comment certains vont passer la semaine, on les voit rebondir parce qu'ils sont aidés ou qu'un événement se produit dans leur quotidien. C'est assez fabuleux.»

C'est aussi le défi que représente son association de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants qui passionne Christophe Mani.

D'où, notamment, son long séjour au sein de celle-ci. «La drogue est un domaine où il n'existe pas de solution toute faite. C'est un combat permanent, poursuit-il. Certaines personnes ne veulent toujours pas croire qu'il porte ses fruits, ce qui m'épuise parfois. Actuellement, j'aime cette possibilité d'envisager des projets – par exemple de l'agrandissement du Quai 9 – tout en restant en contact avec la réalité, en gérant une équipe.»

A 50 ans, Christophe Mani n'exclut pas l'idée de se tourner vers de nouveaux horizons professionnels. «Mais pour l'heure, l'association est vivante, on nous fait confiance. C'est une grande motivation.»

SALLE DE CONSOMMATION. Roselyne Bachelot dit oui, si...

COMMUNIQUE. Par le collectif "Asud, Anitea, Act Up Paris, Gaïa, Safe, Sos Hépatites Paris, salledaconsommation.fr"

Le 6 novembre 2009

A l'occasion du projet de loi de finance 2010, la commission des finances et la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale étaient réunies en commission élargie, le 4 octobre 2009, pour poser des questions et entendre Roselyne Bachelot sur les crédits de la mission « santé ».

Pendant cette séance, Michel Heinrich, député UMP et maire d'Epinal a posé une question à la Ministre de la santé sur l'expérimentation de salles de consommation :

« Mon rapport de 2007 sur la mission « Santé » suggérait, dans le cadre de la lutte contre les drogues illicites, la mise en place de lieux publics de consommation. La plupart des usagers aux pratiques à risques ne sont jamais en contact avec des soignants. La Suisse, après l'expérience désastreuse des scènes ouvertes, comme de très nombreux autres pays de l'Europe ainsi que le Canada ou l'Australie, ont ouvert des salles de consommation au fonctionnement strictement réglementé. Après quinze ans, différentes études ont fait apparaître une réduction des overdoses et de la mortalité, une baisse des comportements à risques, une augmentation des démarches de sevrage et une réduction des nuisances dues à l'usage de la drogue dans l'espace public. Il est établi que ces salles n'ont aucun effet d'incitation à la consommation : à

Vancouver, par exemple, on a constaté une hausse de 30 % des demandes de médicaments de substitution ou de sevrage. Et il est bien clair qu'aucune drogue n'est fournie dans ces salles. Êtes-vous prête à tenter une expérimentation ? »

La réponse de Roselyne Bachelot a été plutôt positive, envisageant une expérimentation de salles de consommation à moindre risque, si les conclusions de l'expertise collective conduite par l'INSERM sur la réduction des risques chez les usagers de drogues étaient favorables. :

« Monsieur Heinrich, vous m'avez interrogée sur l'ouverture expérimentale d'une salle de consommation pour usagers de drogues par injection et consommateurs de crack. À l'occasion de la journée mondiale contre les hépatites, le 19 mai, les associations ont réclamé l'ouverture, dans le cadre du programme de réduction des risques liés aux hépatites, d'une salle de consommation à Paris. Une telle salle serait destinée avant tout à une population très précarisée, souvent sans domicile fixe. Son ouverture, à titre expérimental, s'accompagnerait d'une évaluation de son impact sur la santé publique.

L'enquête collective que conduit l'INSERM sur la réduction des risques chez les usagers de drogues traitera, à ma demande, des salles de consommation. La décision d'ouvrir ou non, à titre expérimental, une salle de consommation sera prise au vu de ses conclusions, qui sont attendues pour la fin du premier trimestre de 2010. Au cas où celles-ci se révéleraient favorables, des porteurs de projets devront être trouvés. Deux associations, dont ASUD, ont déjà été reçues à cette fin. »

Vous pouvez trouver le compte-rendu complet de la commission élargie à cette adresse : http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2010/commissions_elargies/cr/C012.asp

Amendement relatif au lancement d'une campagne de réduction des risques

DÉPOSÉ PAR VÉRONIQUE DUBARRY ET LES ÉLUES DU GROUPE LES VERTS (14.12.09)

Source : http://conseildepartis.lesverts.fr/article.php3?id_article=1888

A de nombreuses reprises devant notre assemblée a été évoqué le problème des nouvelles conduites addictives des jeunes parisiens.

L'enquête ESCAPAD réalisée par l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies) montre que l'alcool, le tabac et le cannabis sont les trois produits les plus diffusés mais que leur expérimentation est en baisse : en 2008, 92,6% des jeunes déclarent avoir déjà bu de l'alcool (94,6% en 2000) ; 70,7% avoir déjà fumé une cigarette (77,6% en 2000) mais la baisse est encore plus significative en ce qui concerne la consommation quotidienne de tabac : 41,1% en 2000, 28,9% en 2008. 42,2% déclarent avoir déjà fumé du cannabis (45,6% en 2000). L'expérimentation de l'ivresse est en légère hausse : 56,4% en 2000, 59,8% en 2008.

A l'inverse, l'enquête met en évidence une augmentation globale de la consommation des substances psychoactives illicites : cocaïne (3,3% contre 0,9% en 2000), amphétamines (2,7% contre 1%), crack (1% contre 0,6%), héroïne (1,1% contre 0,6%). Elle montre également une très forte hausse de l'expérimentation des inhalants : la consommation des poppers est de 13,7% en 2008 contre 5,5% en 2005 et 2,4% en 2000. Enfin, bien qu'il existe des structures d'accueil, d'information et d'aide à la réduction des usages de cannabis, elles sont très peu utilisées par les jeunes : seuls 2,8% y ont recouru et 4,9% en ont parlé à leur médecin de famille.

Selon le dernier bilan de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, les jeunes Parisiens quant à eux consomment de plus en plus de substances illicites.

Egalement conduite par l'OFDT, « ESCAPAD Paris » a été réalisée à partir de 1.747 questionnaires remplis par des jeunes Parisiens : 54 % des jeunes de 17 ans ont déjà consommé du cannabis et 12 % en utilisent de manière régulière. 8 % d'entre eux sniffent de la cocaïne, alors qu'ils n'étaient que 2% en 2005. Et le poppers s'impose désormais comme la substance phare : ils sont aujourd'hui 30% à en consommer.

Face à ce constat, il est impératif d'agir. La collectivité parisienne doit se saisir de cette problématique de santé publique et renforcer ses actions en la matière, notamment par le lancement d'une campagne de prévention et de réduction des risques.

Aussi, sur proposition de Véronique Dubarry et les éluEs du groupe Les Verts, le budget primitif 2010 du département de Paris est ainsi amendé :

- La rubrique 426, chapitre 65, nature 6574 libellé lutte contre la toxicomanie est abondée de 100 000 €.
- En contrepartie, le chapitre 022 "Dépenses imprévues" est diminué d'autant.

Toxicomanie : le gouvernement ne veut pas de "salles de shoot"

LEMONDE.FR | 14.12.09 | Eric Nunès avec AFP

Les "salles de conso", des "piqueries," des "drogatoriums" ou encore des "salles de shoot"... Les noms ne manquent pas pour désigner des lieux, qui pourtant, n'existent pas en France : des endroits encadrés ou les toxicomanes pourraient consommer crack, héroïne, cocaïne dans une relative sécurité. C'est également l'objet de la délibération que l'adjoint au maire de Paris chargé de la santé, Jean-Marie Le Guen, va soumettre, lundi 14 décembre dans la soirée au Conseil de Paris.

Le député et médecin parisien sollicite la réalisation d'une étude visant à mettre en place des salles de consommation. "Dans ces salles, on peut mettre [les toxicomanes] dans un environnement sécurisé, éviter la transmission du sida et de l'hépatite C." Les usagers de drogues sont particulièrement touchés par le

virus de l'hépatite C (VHC) et environ un tiers l'ignorent, ce qui contribue à propager l'épidémie, d'après des enquêtes spécialisées. "Il faut adopter une vraie politique de santé publique", poursuit Jean-Marie Le Guen. "La lutte contre la toxicomanie est au point mort parce qu'elle est prise en charge par un petit lobby réactionnaire, la Mission interministérielle de la lutte contre la drogue et la toxicomanie, qui pense que la culpabilisation est une méthode efficace", estime ce médecin.

"Les toxicomanes qui se shootent dans la rue où dans les cages d'escaliers sont dans une situation de précarité difficile, ces centres seront le moyen de faire un premier pas dans le système de soin" souligne Pierre Chappard, responsable de l'Association d'usagers de drogues. La création de centres répond également à une demande "très forte des riverains de la place Stalingrad (19e arrondissement) ou de la rue Myrha (18e arrondissement)", selon l'adjoint au maire. Les habitants ne veulent plus trouver des seringues sur le trottoir et assister à des scènes de shoot dans leurs cages d'escaliers en rentrant de l'école", souligne-t-il.

"FACILITER LES USAGES, C'EST UNE FORME DE DÉSESPÉRANCE"

"Je suis contre l'idée de cacher les toxicomanes dans des centres sous couvert de prise en charge médicale", tranche Etienne Ataire, président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt). "Les propositions de M. Le Guen vont beaucoup trop loin. Nous ne cherchons pas à accompagner les usagers, mais à les sortir de la drogue. Faciliter les usages, c'est une forme de désespérance."

Selon plusieurs associations, il existe aujourd'hui près de 80 salles de consommation dans le monde, dont 31 au Pays-Bas, 20 en Allemagne, 17 en Suisse, trois en Espagne. "La plupart de nos voisins ont déjà construit ces centres, La France est en retard", estime Pierre Chappard. "Nous n'avons aucune étude permettant d'avancer que ce genre d'infrastructures aient un effet positif", répond pour sa part Etienne Ataire. La Mildt rappelle dans sa dernière campagne de communication que la drogue est illégale et souligne sur son site qu'un "usager encourt un an d'emprisonnement, 3 750 euros d'amende ou l'une de ces deux peines seulement."

Drogue : bientôt des salles « de shoot » en France ?

Pour la première fois, des salles où les toxicomanes sont accompagnés lors de leurs injections pourraient voir le jour à Paris. Jean-Marie Le Guen, député PS, lance le débat.

LE PARISIEN | 14.12.2009, 07h00

<http://www.leparisien.fr/societe/drogue-bientot-des-salles-de-shoot-en-france-14-12-2009-743676.php>

Comme dans beaucoup de pays d'Europe où elles existent déjà, verra-t-on bientôt en France s'ouvrir des salles de shoot, ces lieux où les toxicomanes peuvent être accompagnés lors de leurs injections de drogue ? La question qui oppose les tenants de ces « piqueries », perçues comme utiles pour réduire les risques liés aux injections, et les anti, qui voient là la création de « drogatoriums », se pose de nouveau aujourd'hui : le député PS en charge de la santé, Jean-Marie Le Guen, proposera ce soir au Conseil de Paris une délibération en faveur d'une étude destinée à soutenir l'ouverture de ces salles à Paris mais aussi à Lyon, Marseille ou Lille. Dans la capitale, ce sont deux ou trois structures qui pourraient voir le jour dans quelques mois.

« Partout où cela a été fait, la consommation a plutôt reculé »

« On ne peut plus accepter qu'il existe à Paris des endroits connus où se retrouvent les consommateurs de crack ou d'héroïne. Ce sont des scènes ouvertes sur la violence sociale et sanitaire. Il est urgent de réfléchir à mettre en place des salles où ce public peut trouver une prise en charge médicale et sociale », explique l'élus parisien. « Il faut des lieux à l'abri des regards où ils apprennent à gérer leur shoot car ces populations sont toujours victimes du sida et de l'hépatite C. C'est une question de santé publique. » Sur place, les toxicomanes pourront apporter leur drogue et se verront distribuer du matériel propre, seringue, pipe à crack. Autre intérêt des salles « de consommation contrôlée » : le maintien de la paix des quartiers où les usagers se concentrent, dans les XVIII^e et XIX^e arrondissements de Paris mais aussi en Seine-Saint-Denis. « Ces lieux permettront d'éviter les effets portés à l'environnement. Les habitants confrontés aux drogués en ont assez de cette promiscuité », poursuit Jean-Marie Le Guen. « Créer ces structures, c'est lever l'hypocrisie. Partout où cela a été fait en Europe, la consommation de drogue a plutôt reculé. »

La délibération présentée ce soir sera aussi portée par l'ESPT, l'association Elus, santé publique et territoires, qui compte 36 villes adhérentes de droite comme de gauche. « Ce dispositif complétera les structures existantes où les toxicomanes peuvent déjà se ressourcer et recevoir des seringues », insiste Laurent El Ghazi, président de l'association. « On est convaincu qu'il faut éduquer les toxicomanes en situation réelle, leur apprendre les pratiques moins dangereuses, comment utiliser la seringue ou ne pas s'abîmer les veines, en clair se shooter proprement. Là-dessus, on a les associations avec nous, Act Up ou Aides, il nous faut les politiques, le consensus. » Si le Conseil de Paris, majoritairement à gauche, votera d'un coût de 26 000 € réclamée dans la délibération, les oppositions ne manqueront pas de s'exprimer. « Roselyne Bachelot a fait part de son intérêt pour ce type d'initiatives, mais c'est au ministère de l'Intérieur que les choses peuvent freiner », admet Jean-Marie Le Guen. « Sur cette question, il a une vision plus répressive ; or c'est lui qui doit valider la faisabilité juridique de ces salles. Il faut ouvrir le débat. » Il l'avait

promis : l'ouverture en mai d'une salle de shoot à Paris-Belleville durant deux jours n'était qu'un test.

Paris réfléchit à créer des lieux pour se droguer

Flore Galaud (lefigaro.fr) 15/12/2009

Le député socialiste Jean-Marie Le Guen propose de mettre en place à Paris des salles pour accueillir les toxicomanes afin de leur fournir matériel propre et conseils de prévention. Une pratique déjà tentée ailleurs en Europe.

Il en existe quatre-vingt en Europe mais pas encore en France. Sur proposition du député PS Jean-Marie Le Guen, la situation pourrait bien changer : la Ville de Paris a voté lundi soir une subvention pour effectuer une expertise sur les salles de consommation de drogues pour toxicomanes. «C'est une question de santé publique», estime l' élu dans les colonnes du Parisien. «Il est urgent de réfléchir à mettre en place des salles où ce public peut trouver une prise en charge médicale et sociale». Contacté par le figaro.fr, le cabinet de Bertrand Delanoë à la mairie de Paris soutient l'initiative.

L'enveloppe de 26.000 euros votée lundi va permettre à l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESPT), de «mettre en place une réflexion sur les salles de consommation à moindres risques pour toxicomanes», avant une possible expérimentation de salle. «C'est une démarche qui vise à soigner la toxicomanie, à aider les dépendants», explique-t-on à la mairie.

Du matériel stérile pour contrer les contaminations

Dans l'idée, les toxicomanes se rendraient dans cette salle avec leur propre drogue. Là, un matériel gratuit pour se l'injecter serait mis à leur disposition, telles que seringues, pipes à cracks ou encore paille à cocaïne. Le tout encadré par une équipe médicale, qui veillerait au bon déroulement de la prise et qui serait également là pour sensibiliser le toxicomane sur les dangers encourus. Le député socialiste souhaiterait que ce projet voie le jour à Paris, Lyon, Marseille et Lille.

L'idée n'est pas nouvelle : elle a déjà été testée «avec succès» selon l'association Act up dans le quartier parisien de Belleville en mai dernier pendant deux jours. Mais l'expérience suscite le débat. Certains y voient l'opportunité de faire baisser la consommation et, par ailleurs, le nombre de contaminations (sida, hépatite). Selon Act Up, contacté par le figaro.fr, «70% des usagers de drogue par voie intraveineuse sont contaminés par l'hépatite C au cours des deux premières années. Bénéficier d'un matériel propre permettrait de limiter ce nombre». D'autres, pourtant, dénoncent la mise en place de «drogatoriums», qui cautionnent et entretiennent le marché de la drogue.

Il faut «lever l'hypocrisie»

Mais Jean-Marie Le Guen n'en démord pas : «créer ces structures, c'est lever l'hypocrisie. Partout où cela a été fait en Europe, la consommation de drogue a plutôt reculé», déclare-t-il dans Le Parisien. Pour autant, il n'avance pas de chiffres. Il est vrai qu'en l'Europe, l'initiative a séduit. La Suisse compte ainsi actuellement le plus grand nombre de ces salles (31), suivie de l'Allemagne -une vingtaine -, de l'Espagne (trois) et du Luxembourg-une. Le nombre de ces salles est estimé par les associations et peut varier dans le temps car au cours d'une même année, certains centres ouvrent pendant que d'autres ferment.

Selon le député socialiste, cette initiative possède encore un autre avantage : le maintien de la paix dans certains quartiers. A Paris, notamment, il pointe du doigt les XVIIIe et XIXe arrondissements et, en banlieue, la Seine-Saint-Denis. «Ces lieux permettront d'éviter les effets portés à l'environnement», explique-t-il. «Les habitants confrontés aux drogués en ont assez de cette promiscuité». La ministre de la Santé et des Sports Roselyne Bachelot a fait savoir «son intérêt» pour ce genre d'initiatives, d'après Jean-Marie Le Guen. Contacté par le figaro.fr, son cabinet n'a pas souhaité en dire plus.

«Un point de repère et de contact pour les usagers»

- 20minutes.fr - 15.12.2009

SANTE - Christophe Mani gère le Quai 9, à Genève, qui accueille les toxicomanes dans une «salle de consommation», comme veut en doter la France le député PS Jean-Marie Le Guen...

«Faire en sorte que le temps où les gens sont dans la consommation soit le moins long et le moins désastreux possible pour eux.» C'est l'objectif avoué de Christophe Mani, le directeur de Première Ligne, l'association gère le Quai 9, un espace d'accueil et d'injection ouvert en décembre 2001, à Genève. L'une des 71 «salles de shoot» qui existent déjà en Europe. Et peut-être bientôt en France: le député PS Jean-Marie Le Guen souhaite doter les grandes villes de salles de consommation de drogue pour placer les toxicomanes dans «un environnement sécurisé».

Christophe Mani rappelle que les toxicomanes sont doublement en danger: ils risquent l'overdose mortelle, mais aussi de contracter de nombreuses maladies (sida, hépatites, multi-infections) en échangeant leurs seringues. En France, la réduction des risques consistait jusqu'ici à distribuer des kits prêts à l'emploi. À Genève, le Quai 9 n'est pas qu'une salle de consommation: «C'est un point de repère et de contact pour ces usagers, notamment les plus marginalisées. Ils peuvent 'se poser', se restaurer, mais aussi parler avec les professionnels présents. Nous les écoutons, nous établissons une relation de confiance, qui nous permet aussi de leur poser des limites quand ils vont trop loin, quand quelqu'un veut retourner plusieurs fois dans la

salle de consommation par exemple.»

Mission de santé publique

Le centre fait aussi office de relais d'orientation avec les lieux de traitement qui existent, par le biais de son équipe, composée d'infirmiers, et de deux médecins (un interne et un psychologue) pour proposer une consultation médicale et une hospitalisation si nécessaire. Des associations sont aussi présentes sur le site pour informer, et guider les toxicomanes vers une thérapie, «car il est toujours plus facile d'aller vers quelqu'un dont on connaît le visage plutôt qu'à une simple adresse», note Christophe Mani.

Le Quai 9 a donc une véritable mission de santé publique. Et même s'il est difficile d'affirmer que les lieux d'injection ont fait baisser le nombre de drogués, les chiffres parlent d'eux-mêmes: en 1991, lorsque l'association Première Ligne a commencé ses activités, plus de 50% des toxicomanes étaient infectés par le sida, contre environ 3% aujourd'hui. De plus, «l'âge moyen des usagers de drogues est en augmentation, ce qui a fait disparaître l'inquiétude des autorités et de l'opinion publique, au lancement du centre, qui craignaient qu'il ne favorise l'accès des jeunes à la drogue», explique Christophe Mani.

Une réalité difficile à accepter pour l'opinion publique

Car ce type de centre dérange l'opinion publique. Ainsi, à Lausanne, une structure du même type n'a pas pu être mise en place après un vote populaire négatif. Et en 2007, le Rassemblement des aînés de Genève a ainsi lancé une pétition contre le Quai 9, sur le thème «ce que vous faites est très bien, mais pas de ça dans notre quartier.» Ces centres mettent en lumière une certaine réalité, difficile à accepter. Mais Christophe Mani tempère: «Les retours sont loin d'être tous négatifs. Nous sommes aussi un élément de ressource pour le voisinage. Nous ramassons les seringues dans les rues du quartier deux fois par jour, et les gens savent qu'ils peuvent nous appeler quand ils voient par exemple quelqu'un se droguer dans une allée.» Surtout, les professionnels du centre ont su montrer qu'ils faisaient un premier pas pour aider les usagers de drogues, pas qu'ils en faisaient l'apologie. «Nous avons un lourd handicap dans la communication: il est plus facile de se faire entendre et comprendre lorsqu'on dit 'Non à la drogue' que lorsqu'on dit 'si vous vous droguez, faites-le à moindre risque', même si on sait que les deux sont tout aussi efficaces sur le long terme.»

Modus vivendi avec les autorités

Et les autorités genevoises, la police et les dirigeants du centre ont su trouver quelques règles de modus vivendi pour que le fragile équilibre entre santé publique et ordre public ne perdure. Comme en France, la consommation de drogue est en effet punie par la loi en Suisse. «C'est le principe d'opportunité qui prévaut: une personne qui vient au centre en possession de drogue pour sa propre consommation ne sera pas interpellée par la police, mais le Quai 9 n'est pas pour autant un lieu de non droit. Les autorités peuvent intervenir s'il y a du commerce, ou si quelqu'un qui a commis un délit se réfugie dans le centre.»

Et quand on lui demande un conseil pour que ce type de structure fonctionne en France, Christophe Mani souligne qu'il «faut que le concept soit adapté à la réalité locale, trouver sa propre sauce», mais que l'élément fondamental pour faire exister ce type de lieu, «c'est de ne négliger aucun partenaire: il faut travailler avec les médias, les associations, la police, les autorités, le voisinage. Et vis-à-vis des usagers, avoir une équipe éminemment professionnelle, car un tel projet ne peut se permettre l'amateurisme: on est déjà trop sur la sellette.»

L'ouverture de salles de consommation de drogue en question à Paris

- LIBERATION - 15.12.2009

Le député PS Jean-Marie Le Guen soumet la question ce lundi au Conseil de la Ville. Déjà implantées à l'étranger, ces salles semblent répondre à leur double objectif: réduire les risques pour les usagers en même temps que les nuisances pour les habitants.

Quitte à se piquer, autant le faire en limitant les risques. Un peu abrupt, mais un principe de réalité mis en avant par nombre d'associations qui travaillent au contact des toxicomanes pour appeler à l'ouverture de «salles de consommation à moindre risque». Des lieux abrités de la rue où l'on trouverait du matériel d'injection (ou d'inhalation) stérilisé et un accompagnement médical. L'idée, qui a déjà bien cheminé à l'étranger, est soumise ce lundi au Conseil de Paris par Jean-Marie Le Guen, député PS de Paris (et médecin). Un premier pas, puisque pour l'heure il ne s'agit que de décider d'une subvention pour une «démarche de réflexion, d'expertise et de qualification».

Jean-Marie Le Guen est parti d'un constat, ainsi qu'il l'a expliqué sur Europe 1 ce lundi: «Tous les jours, il y a des consommateurs d'héroïne, de crack qui consomment au su et au vu de tout le monde, sans aucune sécurité, aucun protocole sanitaire.» «L'idée, c'est de leur fournir un certain nombre d'informations, par exemple les protocoles pour faire des échanges de seringue.»

Il existe aujourd'hui près de 80 salles de ce type dans le monde, implantées dans des quartiers à forte consommation et destinées à un public très marginalisé. En Europe, la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne, le Luxembourg, l'Allemagne ont franchi le pas depuis des années... Mais la France, non, alors même que 60%

des usagers de drogues sont infectés par le virus de l'hépatite C (VHC) et qu'environ un tiers l'ignorent, ce qui contribue à propager l'épidémie.

Mais les choses pourraient bouger: en novembre, la ministre de la Santé Roselyne Bachelot s'est dite plutôt favorable à l'ouverture d'une structure expérimentale, si l'expertise en cours à l'Inserm, et dont les conclusions sont attendues pour début 2010, va dans ce sens.

Pas d'incitation à la consommation

Selon un premier bilan établi en 2004 par l'Office européen des drogues et toxicomanies, «les études mettent en évidence que les bénéfices attribués aux salles de consommation dépassent les craintes initialement évoquées». Au chapitre des bénéfices, la limitation des risques d'infection et des overdoses, l'accès aux soins de populations exclues de tout système de soin et, à l'échelle de la communauté, la réduction des nuisances (seringues dans les cages d'escalier, etc.).

Côté craintes, l'incitation à la consommation et le développement du trafic autour des salles. «Alors que c'est tout le contraire», argue Pierre Chappard, responsable de l'association Asud (auto-support pour les usagers de drogue), qui a mené avec d'autres associations une opération de sensibilisation au printemps en ouvrant une salle temporaire à Paris. Les salles, si elles sont encadrées par du personnel médical et soutenues financièrement par l'Etat, insiste-t-il, «permettent justement de résoudre le problème de la consommation dans les espaces publics. Toutes les études le montrent: les habitants sont d'abord méfiants, puis, une fois la salle installée, les appréciations sont positives».

Quant à l'idée selon laquelle cela encouragerait la consommation, «c'est faux, puisqu'il a été montré que les salles favorisent les demandes de sevrage». Sans oublier l'intérêt financier pour l'Etat: «Moins de contaminations et de complications liées aux injections, c'est moins d'interventions aux urgences.»

«Les salles permettent une prise en charge avant que les choses ne se compliquent»

- LIBERATION - 15.12.2009

INTERVIEW : Encore inexistantes en France, les salles destinées limiter à encadrer la prise de drogue existent depuis longtemps à l'étranger. Avec quels résultats?

Patrizia Carrieri est chercheuse à l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), spécialisée sur les questions de santé publique en matière de toxicomanie.

Qu'entend-on par salle de consommation ?

Ce sont des espaces implantés dans les quartiers où la consommation de drogue est répandue et qui offrent aux usagers fréquents un cadre sécurisé, médicalisé, avec des conditions d'hygiène correctes. Les règles à respecter y sont claires : pas de deal, pas d'échange de matériel. La disposition des lieux varie selon les pays, mais généralement il y a une salle d'attente, avec parfois des services, une cafétéria, puis une salle d'injection distincte avec des tables, du matériel stérile et à usage unique, suivie d'un lieu pour les soins primaires et enfin une salle de conseil / information. En général, ces salles sont en contact avec d'autres centres de soins et de services sociaux pour répondre aux besoins des usagers. L'encadrement se compose de médecins, de personnel paramédical et de travailleurs sociaux, parfois en réinsertion.

Encore inexistantes en France, ces salles sont déjà bien implantées ailleurs...

La Suisse a ouvert la voie en 1986, puis l'Allemagne en 1990, les Pays-Bas, l'Espagne.... Il en existe aussi au Canada (Vancouver) ou en Australie.

Quel est le public visé ?

L'un des principaux intérêts de ces salles, c'est qu'il s'agit du seul dispositif capable d'attirer une population très marginalisée, complètement exclue des systèmes de soins. Souvent des grands consommateurs de cocaïne, mais aussi d'héroïne, d'amphétamine, de crack... Les autres populations visées sont les immigrés dépendants aux drogues, venus des pays de l'Est par exemple, et les prostitué(e)s utilisant des stimulants qui impliquent une fréquence d'injection élevée.

Que répondre aux opposants à ces salles, qui redoutent qu'elles n'augmentent les nuisances pour les habitants, tout comme la criminalité ?

C'est une crainte infondée. Toutes les évaluations qui ont été faites dans les structures qui existent à l'étranger le montrent: ces salles n'augmentent pas la criminalité. Même si le deal continue à exister en amont. Quant aux nuisances, là encore les évaluations sont formelles: au début, les habitants sont réticents, mais ensuite, ils déclarent percevoir moins de nuisances qu'avant l'ouverture de la salle d'injection. Dans certains pays, comme en Suisse, pionnière en la matière, la réduction des nuisances a d'ailleurs été l'argument moteur pour la mise en place des salles, avant toute autre considération. Il n'est pas anodin de constater qu'une partie des gouvernements qui ont été à l'origine de ces initiatives sont de droite.

L'autre bénéfice pour la communauté, c'est la réduction des coûts sanitaires. Un usager qui n'a pas accès à une salle d'injection recourt directement aux services d'urgences ou à l'hospitalisation, actes qui peuvent être très coûteux. Il faut rappeler que les complications liées à des injections réalisées dans de mauvaises conditions peuvent être très graves, jusqu'à la nécrose ou l'amputation. Les salles permettent une prise en

charge avant que les choses se compliquent.

Et les bénéfices pour l'usager lui-même?

Ils sont multiples. D'abord, la prévention des complications liées à l'injection (infections locales, phlébites, réactions aux produits associés, et bien sûr transmission de l'hépatite C ou B, du VIH...) et le traitement de celles déjà en cours. La limitation des risques d'overdose aussi. Ensuite, les gens apprennent dans les salles les gestes appropriés, comme ne pas s'échanger le matériel d'injection (seringues mais aussi les cotons ou les cuillères), gestes qu'ils reproduisent après en dehors. Sachant que généralement un usager qui vient dans une salle y revient régulièrement. Enfin, à moyen terme, une fois que la confiance est établie, les usagers peuvent s'engager dans un processus de prise en charge de leur dépendance et de réinsertion sociale.

Si les bénéfices sont connus, pourquoi la France n'emboîte-t-elle pas le pas à ses voisins ?

Il y a encore sans doute une part de peur, l'idée, fausse, que ça pourrait inciter à la consommation. Mais le retard peut être rattrapé, en ouvrant des salles avec des règles claires que les usagers doivent suivre, une supervision avec du personnel formé et une évaluation de son fonctionnement suivi pour montrer son efficacité. Souvenons-nous de la réticence de la France à utiliser les traitements de substitution. La France a longtemps été à la traîne, mais elle a très bien su combler son retard à travers l'accès élargi à la buprénorphine et à la méthadone pour les personnes dépendantes aux opiacés.

Drogue: des salles de consommation reviendraient à "baisser les bras" (MILDT)

EVRY, 15 décembre 2009 (AFP) - Le président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) Etienne Ataire a estimé mardi que l'idée de salles de consommation de drogues pour toxicomanes, défendue par le député PS de Paris Jean-Marie Le Guen, reviendrait à "baisser les bras". Interrogé lors d'un point presse à l'occasion d'un déplacement à Evry (Essonne), M. Ataire a estimé que "le fait d'accepter des salles d'injection consisterait à faire une croix sur le destin des gens". Selon lui, l'ouverture de "salles de shoot" instaurerait "une situation où l'on accepterait la dépendance au lieu de lutter contre". "Plus personne n'aura d'ambition pour sortir (les toxicomanes) de leurs difficultés", a-t-il ajouté, jugeant qu'une telle initiative "relève d'une philosophie qui consisterait à baisser les bras", tout en qualifiant de "tout à fait respectable" la "philosophie défendue par M. Le Guen". Sur proposition de l'élus socialiste, la ville de Paris a voté lundi soir une subvention de 26.000 euros à une association qui sera chargée de réaliser une expertise sur les salles de consommation des drogues pour toxicomanes. Il s'agit de "rassembler les données, les résultats et expérimentation. Il existe plus de 80 salles de consommation ou d'injection dans plus de 25 villes européennes. Une fois cette comparaison internationale faite, on va réfléchir aux conditions optimums où nous pourrions créer un lieu sécurisé où les toxicomanes prendraient le chemin de la réinsertion", a défendu lundi soir M. Le Guen.

Santé publique : vives réactions sur l'ouverture de salles de « shoot » envisagées par la mairie de Paris

Paris, 15 déc 2009 (AFP) <http://www.news-assurances.com/sante-publique-vives-reactions-sur-louverture-de-salles-de-shoot-envisagees-par-la-mairie-de-paris/016722482>

Le groupe UMP au Conseil de Paris a qualifié mardi d'« extrêmement nocif » le « signal » donné par la mairie qui a voté une subvention pour dresser une expertise sur les salles de consommation de drogues encadrées médicalement.

« Au moment où la consommation et le trafic d'héroïne augmentent, un rapport place la jeunesse parisienne dans les premières du classement en matière de consommation de drogue », rappelle le groupe UMP municipal dans un communiqué. « Le signal donné par la ville de Paris en permettant l'ouverture de +salles de shoot+ et en facilitant ainsi la consommation de drogue est extrêmement nocif. Sortir les jeunes de la drogue, ce n'est pas leur permettre de la consommer, c'est mettre en place une politique de prévention », ajoute le texte signé de Jean-François Lamour, Président du groupe UMP et de Philippe Goujon, conseiller UMP et maire du 15^e arrondissement.

Ils affirment que « le projet du maire de Paris pour la jeunesse ne peut être l'ouverture de +salles de shoot+. Cette mesure équivaut à une renonciation de l'exécutif municipal parisien à l'interdiction de consommer de la drogue ».

Par ailleurs, le président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) Etienne Ataire, a estimé mardi que l'idée de salles de consommation de drogues pour toxicomanes, défendue par le député PS de Paris Jean-Marie Le Guen, reviendrait à « baisser les bras ».

Sur proposition de l'élus socialiste, la ville de Paris a voté lundi soir une subvention de 26.000 euros à une association qui sera chargée de réaliser une expertise sur les salles de consommation des drogues pour toxicomanes.

QUEBEC : Superviser pour éviter les maladies

- Radio Canada - 07.12.2009

L'Institut national de la Santé publique (INSP) veut que Québec permette aux toxicomanes de se piquer dans des sites supervisés. L'organisme fait cette recommandation dans un avis en ce sens publié vendredi [4 décembre] et que Radio-Canada a décortiqué.

Selon le rapport de l'Institut, ces sites sont peut-être la solution au problème de propagation du VIH et de l'hépatite C. Ces maladies ont une grande incidence chez les toxicomanes.

De nombreux organismes communautaires et de services sociaux, qui aident les toxicomanes, demandent depuis longtemps l'ouverture de sites d'injections supervisés. Le ministre de la Santé Yves Bolduc est plutôt réfractaire au projet.

Au Québec, 30 000 personnes, soit l'équivalent de la population de Rouyn-Noranda, s'injectent de la cocaïne, du crack, de l'héroïne ou du dolodyl, la drogue « chouchou » des toxicomanes en ce moment.

Roger Gaudet a longtemps pris de la coke. « Moi, je me suis injecté dans des caisses populaires, des banques de Montréal, j'ai été partout l'hiver. Es-tu capable de t'injecter à moins 40 degrés dehors? Tu te crisses ça dans le bras, la coke gèle, pis tu te pètes la veine. Regarde, c'est plus de méfaits, moi je suis pour les centres d'injections. »

L'Institut national de la Santé publique aussi croit que les sites d'injections supervisés peuvent régler une foule de problèmes. Lina Noël est chargée de projet à l'INSP.

« Souvent les personnes souffrant de toxicomanie, qui sont fortement intoxiquées, vont se retrouver à l'urgence. Dans les villes où il y a des sites d'injections supervisés, on a constaté que l'achalandage des urgences était diminué. »

Les sites d'injections pourraient aussi aider à limiter les infections liées à la consommation. C'est ce que croit Sophie Sénécal de l'Association québécoise pour la défense des droits et l'inclusion des personnes qui consomment des drogues.

Au Québec 17 % des personnes qui consomment sont infectées au VIH. Quand on parle de l'hépatite C, on parle de 68 % des gens avec qui qu'on travaille. Chaque année on en voit mourir, pis c'est des morts qui pourraient être évités. »

Les sites d'injections supervisés font consensus dans les milieux médicaux et communautaires depuis quelques années. L'ex-ministre de la Santé Philippe Couillard avait d'ailleurs ouvert la porte à l'idée, mais son successeur Yves Bolduc l'a complètement refermée. Le ministre Bolduc croit que le Québec n'est pas prêt pour cela. Le porte-parole de l'opposition péquiste sur la Santé, Bernard Drainville, croit que le ministre se trompe.

« Moi, ce que je dis, c'est que là, Monsieur Bolduc, vous avez un rapport qui vous dit que ça du sens. Mettez de côté vos opinions personnelles, pis regardez les évidences scientifiques qui disent si tu veux aider les personnes qui utilisent la drogue par injection, si tu veux réduire le risque de retrouver des seringues souillées dans les parcs, pis diminuer les coûts en santé, les sites d'injections sont une bonne idée. »

Le ministre Yves Bolduc n'a pas voulu commenter les conclusions du rapport de l'INSP.

TRAITEMENTS

Milieux financiers : des dizaines de cocaïnomanes se font soigner à Genève

(AFP) – 8.11.09

GENEVE — Des dizaines de professionnels de la finance, dont certains viennent spécialement de pays étrangers, sont soignés chaque année à l'hôpital universitaire de Genève pour leur dépendance à la cocaïne, a affirmé un médecin dont les propos sont publiés dans le journal suisse Le Matin Dimanche.

"Nous prenons en charge des courtiers en Bourse qui viennent d'autres places financières importantes, comme Londres", a ainsi déclaré le Dr Danièle Zullino.

"Il est difficile de donner un chiffre, mais cela représente plusieurs dizaines de personnes par année", a ajouté le médecin, chef du département de l'hôpital universitaire chargé des addictions.

"La prise de cocaïne touche toutes les professions. Mais les métiers où la pression sur la performance est forte, comme la banque et les assurances, sont en effet particulièrement sujets à ce type" de dépendance, toujours selon le Dr Zullino.

"La cocaïne (...) agit comme stimulateur et augmente la résistance à la fatigue. Cela permet à celui qui en consomme de travailler davantage. Mais cette drogue peut provoquer des troubles du rythme cardiaque, de l'hypertension, des spasmes ou de l'épilepsie. Sans oublier le danger d'overdose", met en garde le médecin.

Copyright © 2009 AFP. Tous droits réservés

http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5inomG1k77BiFYIOtFCEQq_5r9ERA

Pour en savoir plus :

<http://www.lematin.ch/actu/economie/daniele-zullino-hug-traitent-dizaines-banquiers-cocainomanes-188455>

Daniele Zullino: «Les HUG traitent des dizaines de banquiers cocaïnomanes par an»

En Suède, la cocaïne fait des ravages parmi les banquiers. Plusieurs établissements ont introduit un dépistage pour leurs employés. En Suisse, rien de tel. Mais à Genève, des dizaines de banquiers sont

traités chaque année aux HUG

«Pandémie de cocaïne sur la place financière.» Voilà comment le quotidien suédois *Expressen* résume la situation. A Stockholm, la consommation de drogue parmi les banquiers a augmenté ces derniers mois. A tel point que plusieurs grands établissements, dont les banques Nordea et SEB, testent systématiquement les candidats à l'embauche et procèdent à des contrôles sporadiques parmi leurs employés. En cas de résultat positif, les personnes dépendantes se voient proposer un traitement.

En Suisse, aucune des banques que nous avons contactées ne procède à ce genre de tests. La plupart expliquent miser sur une formation des supérieurs pour détecter les problèmes d'addictions.

Aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), on confirme que les banquiers de la place ne sont pas épargnés.

Interview de Daniele Zullino, médecin-chef du Service d'addictologie.

Le trader qui sniffe de la cocaïne, cela ressemble à un cliché. Est-ce une réalité?

Il n'y a pas, à ma connaissance, d'étude scientifique sur ce sujet en Suisse. Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'au service d'addictologie des HUG, on traite très régulièrement des patients du milieu bancaire. Donc cela existe. Il est difficile de donner un chiffre, mais cela représente plusieurs dizaines de personnes par année. Certaines viennent même de l'étranger pour se faire soigner à Genève, dans un souci de discrétion. Nous prenons en charge des traders qui viennent d'autres places financières importantes, comme Londres.

Les banquiers sont-ils surreprésentés parmi vos patients?

La prise de cocaïne touche toutes les professions. Mais les métiers où la pression sur la performance est forte, comme la banque ou les assurances, sont en effet particulièrement sujets à ce type d'addiction.

Pourquoi?

La cocaïne est utilisée comme dopant. Elle agit comme stimulateur et augmente la résistance à la fatigue. Cela permet à celui qui en consomme de travailler davantage. Mais cette drogue peut provoquer des troubles du rythme cardiaque, de l'hypertension, des spasmes ou de l'épilepsie. Sans oublier le danger d'overdose.

Comment les banquiers arrivent-ils dans votre service?

Tous les patients qui nous consultent le font de leur plein gré. Les motivations par contre peuvent fortement varier : pression de l'employeur, pression d'un conjoint, difficultés judiciaires ou problèmes physiques.

Les banquiers dépendants sont-ils des toxicomanes comme les autres?

Non, il ne s'agit pas de patients «classiques». Leurs problèmes sont différents de ceux d'un toxicomane de rue. La première différence, liée à l'argent, c'est la «qualité» des produits qu'ils consomment: la cocaïne est plus pure, plus fiable, plus constante aussi. Même si cela n'enlève rien à sa dangerosité, ça évite des problèmes supplémentaires que l'on rencontre avec des produits davantage frelatés. En outre, le mode de consommation privilégié, c'est la voie nasale, il n'y a que très peu d'injection chez les banquiers. Enfin, ces derniers souffrent moins de polytoxicomanie, même si certains combinent la cocaïne avec des médicaments ou de l'alcool.

Le traitement est-il différent?

Oui, en partie. Les séquelles sociales sont d'habitude moins sévères et le traitement peut se concentrer sur les conduites addictives, sans devoir «réparer les dégâts sociaux». Les personnes qui souffrent d'une addiction à la cocaïne ont généralement mis en place des automatismes comportementaux. Ils ne décident plus de prendre de la cocaïne, ils la prennent sans réfléchir. Nous avons essentiellement une approche dite motivationnelle : nous devons les faire réfléchir sur leurs actes pour qu'ils ne soient plus automatiques. C'est donc un travail uniquement psychologique et nous n'avons pas recours aux médicaments. Les banquiers ont davantage de chance de sortir de leur addiction que d'autres toxicomanes.

Toxicomanie: publication du prix de Suboxone*, équivalent à celui des génériques de la buprénorphine haut dosage

PARIS, 24 novembre 2009 (APM) (Journal officiel du 24 novembre, textes 107, 108, 35 et 34)Thierry KIN
Le traitement de substitution de la toxicomanie aux opiacés Suboxone* (buprénorphine + naloxone, Schering-Plough) a obtenu un prix identique à celui des génériques de la buprénorphine haut dosage, dans un arrêté publié au Journal officiel de mardi.

Les négociations pour ce médicament ont duré très longtemps puisqu'il avait obtenu son autorisation de mise sur le marché (AMM) européenne en septembre 2006, puis un avis de la Commission de la transparence (CT) sur l'amélioration du service médical rendu (ASMR) en avril 2008 -soit après 20 mois-, avant d'obtenir son prix après un nouveau délai de 18 mois.

Suboxone*, remboursé à 65%, a un prix fixé à 5,78 euros (prix public TTC) au dosage 2 mg

buprénorphine/0,5 mg naloxone en boîte de sept comprimés sublinguaux, de 23,12 euros en boîte de 28 et de 16,51 euros au dosage 8 mg/2 mg en boîte de sept et de 66,08 euros en boîte de 28.

Le médicament princeps de la buprénorphine haut dosage, Subutex*, commercialisé aussi par Schering-Plough, ainsi que les génériques lancés par Arrow et Mylan, ont un prix identique au dosage de 2 mg de buprénorphine et très légèrement supérieur au dosage de 8 mg (un centime de plus en boîte de sept, prix identique en boîte de 28). Un troisième générique, commercialisé par Sandoz, a obtenu son inscription au remboursement par un arrêté publié au Journal officiel le 13 novembre.

Suboxone* est un traitement substitutif des pharmacodépendances aux opiacés, qui doit être pris dans le cadre d'une thérapeutique globale de prise en charge médicale, sociale et psychologique, indication identique à celle de la buprénorphine haut dosage. La naloxone, molécule antagoniste des récepteurs morphiniques, est un composant destiné à dissuader le mésusage constaté, à savoir l'injection par voie intraveineuse de la buprénorphine haut dosage seule.

La buprénorphine haut dosage est le traitement de substitution de la toxicomanie aux opiacés le plus prescrit en France, avec environ 100.000 patients en traitement. Le détournement du produit, notamment son injection, et sa revente au marché noir ont amené les autorités sanitaires à prendre plusieurs mesures. Le deuxième produit de substitution est la méthadone, commercialisé par Bouchara-Recordati, avec environ 30.000 patients, mais avec un cadre de prescription plus strict.

La CT a estimé en avril 2008 que Suboxone* n'apportait pas d'ASMR par rapport à Subutex* car l'impact de la mise sur le marché du composé en termes de mésusage et de trafic de la buprénorphine restait à déterminer. Elle a estimé toutefois que Suboxone* "constitu[ait] un outil thérapeutique supplémentaire dans la prise en charge médicamenteuse des dépendances aux opiacés".

En février 2007, Schering-Plough tablait sur une commercialisation au deuxième semestre 2007 mais avait souligné que le dossier était "complexe" (cf dépêche APM HMKBK003).

En Europe, Suboxone* a notamment été lancé au Royaume-Uni en janvier 2007 par Reckitt-Benckiser et en Allemagne par la filiale allemande de Schering-Plough (Essex Pharma) en mars 2007. Il est commercialisé en Finlande depuis 2004, sous un régime particulier.

Suboxone* a été lancé aux Etats-Unis simultanément avec Subutex* en avril 2003 par Reckitt-Benckiser. Il est également commercialisé en Australie depuis fin 2006.

CANNABIS THERAPEUTIQUE

Le cannabis réhabilité

Les utilisateurs "médicaux" ne seront plus poursuivis aux Etats-Unis.

L'Express – 31/10/2009 - http://www.lexpress.fr/actualite/indiscret/le-cannabis-rehabilite_824664.html

Le département américain de la Justice vient de publier une directive demandant aux procureurs fédéraux de ne plus poursuivre les utilisateurs "médicaux" de marijuana: une décision qui constitue un revirement radical de la politique suivie par la précédente administration de George W. Bush, qui poursuivait sans distinction tous les consommateurs, malades ou non.

14 états américains ont en effet autorisé les personnes atteintes de maladies graves (cancer, sida...) à consommer l'herbe, sur prescription d'un médecin. Mais cette tolérance a ouvert la porte à un trafic d'ordonnances de complaisance ou falsifiées.

"Nous ne laisserons pas faire les trafiquants qui s'abritent derrière cette tolérance", affirme le procureur fédéral et ministre de la Justice Eric Holder.

Cannabis confisqué et amende avec sursis

Justice. Malgré un jugement clément, Asteggiano fait appel.

La Dépêche 21/11/2009

« Rendez-moi mon cannabis, c'est vital ! J'en ai besoin pour apaiser les douleurs provoquées par ma sclérose », avait lancé, le 15 octobre dernier, Olivier Asteggiano à l'attention de Nelly Emin, qui présidait l'audience du tribunal correctionnel de Cahors.

Cet homme de 50 ans, atteint d'une sclérose en plaques, avait été interpellé le 26 août 2009 à son domicile, par les gendarmes de Gourdon et Salviac. Ceux-ci l'avaient aussitôt placé en garde à vue pour « production et détention de cannabis ». Son matériel de fabrication artisanale et 32 plants avaient également été saisis et mis sous scellés. Le délibéré, prononcé hier, a été plutôt clément pour Olivier Asteggiano qui écope d'une amende de 150 € avec sursis. « Le docteur Jean-Marc Boulesteix, chef du service de neurologie de l'hôpital de Cahors, a transmis au tribunal une attestation qui me permettait de justifier ma consommation régulière de cannabis pour soigner ma sclérose en plaque. Les vertus du cannabis sont donc prouvées pour soigner ce mal », insiste le Gourdonnais. Malgré la clémence du jugement, il a décidé de faire appel. « Je veux absolument récupérer le matériel confisqué », lâche-t-il plus déterminé que jamais à retrouver son

médicament miracle.

Act Up-Paris, ANITeA, ASUD, SOS hépatites. Le cannabis thérapeutique accessible légalement : pour les malades, c'est urgent !

Publié en ligne le 27 novembre 2009

<http://www.actupparis.org/spip.php?article3874>

A l'issue de la première conférence française sur le cannabis thérapeutique, organisée le 26 novembre dans le cadre des Egus à Paris, les associations Asud, Act Up–Paris, Anitea, Sos Hépatites Paris affirment la nécessité et l'urgence de mettre en place un cadre permettant aux malades d'avoir accès à toutes les thérapeutiques à base de cannabinoïdes et au cannabis sous sa forme naturelle. Elles demandent l'arrêt des poursuites pour celles et ceux qui utilisent ou cultivent le cannabis à des fins thérapeutiques.

Il est maintenant reconnu par la communauté scientifique que le cannabis et les cannabinoïdes soignent certaines pathologies et/ou soulagent les effets secondaires liés à des traitements lourds.

Aux Etats-Unis, 14 États ont déjà réglementé le cannabis thérapeutique et le président Obama a décidé de ne plus poursuivre les malades qui y ont recours. En Europe, (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Autriche, République Tchèque, Italie, Finlande, etc) le large potentiel thérapeutique du cannabis est accepté, reconnu et son accès réglementé.

La France accuse un retard de 15 ans sur ce sujet. Seules, 64 personnes bénéficient d'une prescription médicale (donc légale) de Marinol® (THC synthétique) alors que des dizaines de milliers de malades atteints de pathologies lourdes pourraient aussi bénéficier d'un éventail thérapeutique élargi. Cette situation oblige de nombreux malades à recourir illégalement au cannabis (achat ou culture) risquant à tout moment d'être interpellés et condamnés. Cette clandestinité imposée les conduit à l'isolement, à la marginalisation et à l'exclusion sociale.

A l'issue de la première conférence française sur le cannabis thérapeutique, organisée le 26 novembre dans le cadre des Egus à Paris, les associations Asud, Act Up – Paris, Anitea, Sos Hépatites Paris affirment la nécessité et l'urgence de mettre en place un cadre permettant aux malades d'avoir accès à toutes les thérapeutiques à base de cannabinoïdes (Sativex®, Dronabinol), et au cannabis sous sa forme naturelle. Ces associations demandent l'arrêt des poursuites pour celles et ceux qui utilisent ou cultivent le cannabis à des fins thérapeutiques.

Enfin, elles soutiennent la création d'un groupe de travail composé de patients, de médecins, et d'experts dans le but d'interpeller les Autorités de Santé et ministères concernés.

Le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques reste "tabou" en France, déplorent des associations, soulignant qu'il peut aider de nombreux malades et que les pouvoirs publics français sont en retard sur ce point par rapport à des pays comme l'Italie ou l'Allemagne.

AFP - le 27 novembre 2009, 13h06

En Europe, notamment au Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Italie, certains patients peuvent acheter du cannabis en pharmacie sur ordonnance.

Ainsi "de nombreux patients (européens) bénéficient de cannabis sous sa forme naturelle ou sous forme de médicaments à base de cannabinoïdes mais en France, le sujet du cannabis thérapeutique reste occulté et tabou", soulignent les associations Asud, Act Up et Sos Hépatites à l'occasion des Etats généraux des usagers de substances licites et illicites (Egus) qui se tiennent à Paris jeudi et vendredi.

"Les ATU (Autorisations temporaires d'utilisation) nominatives pour du Marinol (THC - tétrahydrocannabinol synthétique) sont délivrées au compte-goutte" par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSPS), regrette Pierre Chappart, de l'association d'usagers Asud.

Et cela oblige de nombreux patients souffrant notamment du VIH, de l'hépatite C, de cancers ou de sclérose en plaques "à vivre dans la clandestinité avec tous les dangers que cela comporte: arrestations et condamnations pour avoir acheté ou cultivé, sans oublier les risques sanitaires liés au +marché noir+", relèvent les associations.

Le cannabis thérapeutique permet notamment de soulager les nausées et vomissements liées au VIH-sida et aux chimiothérapies anticancéreuses mais il est également utilisé en cas d'anorexie mentale, de troubles psychiatriques ou respiratoires.

Le haschisch, arrivé en Europe au 18ème, a joué un rôle important en médecine en Europe et aux Etats-Unis à la fin du 19ème siècle. Il était notamment utilisé contre la douleur.

Au milieu du 20ème siècle, avec les progrès de la médecine puis une interdiction globale du cannabis, il avait disparu de la pharmacopée.

Un regain d'intérêt s'est manifesté en Europe au cours des deux dernières décennies pour l'utilisation thérapeutique du cannabis, notamment après la découverte en 1988 de récepteurs cannabinoïdes situés dans le cerveau.

Mais en France notamment, elle s'est heurtée à des législations restrictives bravées de manières croissantes par des patients convaincus des effets positifs du cannabis thérapeutique.

Santé. Le cannabis thérapeutique reste tabou

9 décembre 2009

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/france-monde/france/sante-le-cannabis-therapeutique-reste-tabou-09-12-2009-691182.php>

Alors que dans certains pays européens il peut être délivré sur ordonnance, le cannabis thérapeutique est prescrit au compte-goutte en France. Un tabou dénoncé par des associations.

Le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques reste «tabou» en France, alors qu'il peut aider de nombreux malades, déplorent des associations.

En pharmacie. Asud, Act Up et Sos Hépatites, réunis récemment à l'occasion des Etats généraux des usagers de substances licites et illicites (Egus) pointent ainsi le retard des pouvoirs publics français par rapport à certains pays européens. Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Italie, notamment, certains patients peuvent en effet acheter du cannabis en pharmacie sur ordonnance.

Ainsi «de nombreux patients (européens) bénéficient de cannabis sous sa forme naturelle ou sous forme de médicaments à base de cannabinoïdes», insistent ces associations. «Les ATU (Autorisations temporaires d'utilisation) nominatives pour du Marinol (THC - tétrahydrocannabinol synthétique) sont délivrées au compte-gouttes» par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSPS), regrette Pierre Chappart, de l'association d'usagers Asud.

Et cela oblige de nombreux patients souffrant notamment du VIH, de l'hépatite C, de cancers ou de sclérose en plaques «à vivre dans la clandestinité avec tous les dangers que cela comporte», relèvent les associations. Le cannabis thérapeutique permet notamment de soulager les nausées et vomissements liés au VIH-sida et aux chimiothérapies anticancéreuses mais il est également utilisé en cas d'anorexie mentale, de troubles psychiatriques ou respiratoires.

Regain d'intérêt. Le haschisch, arrivé en Europe au 18^e siècle, a joué un rôle important en médecine en Europe et aux Etats-Unis à la fin du 19^e siècle. Il était notamment utilisé contre la douleur. Au milieu du 20^e siècle, avec les progrès de la médecine, il avait disparu de la pharmacopée.

Un regain d'intérêt s'est manifesté en Europe au cours des dernières décennies pour l'utilisation thérapeutique du cannabis, notamment après la découverte, en 1988, de récepteurs cannabinoïdes situés dans le cerveau. Mais en France notamment, elle s'est heurtée à des législations restrictives bravées de manière croissante par des patients convaincus des effets positifs du cannabis thérapeutique.

CONSOMMATION

Drogues en Europe : cocaïne, héroïne et polyconsommations inquiètent

Quotimed.com, le 05/11/2009

Le rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) laisse peu de place à l'optimisme. La cocaïne et l'héroïne, qui sont les substances les plus consommées, ont toujours autant, sinon plus, d'adeptes, et les polyconsommations accroissent les risques.

Quelque 13 millions d'Européens adultes ont déjà goûté à la cocaïne, dont 7,5 millions âgés de 15 à 34 ans. Les pays d'Europe de l'Ouest sont les plus touchés, en particulier le Danemark, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni (de 3,1 à 5,5 % de consommateurs). Et la tendance récente est à la stabilité ou à la hausse. La consommation d'héroïne avait diminué du milieu des années 1990 au début des années 2000 mais la baisse est stoppée. Le nombre de consommateurs d'opiacés à problèmes, la plupart adeptes de l'héroïne, est estimé entre 1,2 et 1,5 million. Et les nouvelles demandes de traitement, avec l'héroïne comme principal produit ont augmenté de 6 % de 2002 à 2007. Autre indicateur : le nombre de décès annuels dus à la drogue (entre 6 500 et 8 500 de 1990 à 2006) est reparti à la hausse.

L'un des motifs principaux d'inquiétude est la fréquence des polyconsommations (de toutes les drogues, y compris alcool et tabac), qui non seulement augmentent les risques mais aussi compliquent les traitements. Elles existent dès 15-16 ans (6 % consomment cannabis avec alcool et/ou cigarettes et 1 % y ajoutent une autre drogue) et sont symptomatiques des modes de consommation des jeunes adultes. L'alcool est presque toujours présent.

Seul élément qui pourrait apparaître encourageant : la baisse de la consommation de cannabis, surtout chez les jeunes. Mais le cannabis reste la drogue illicite la plus consommée (22,5 millions d'Européens y ont goûté au cours de l'année) et la proportion de consommateurs réguliers et intensifs n'est pas négligeable : jusqu'à 2,5 % des jeunes Européens y auraient recours quotidiennement.

Rapport disponible sur le site emcdda.europa.eu.

Les Néerlandais, petits consommateurs de cannabis en Europe

REUTERS | 05.11.2009 | 17:57 - Reed Stevenson, version française Philippe Bas-Rabérin

AMSTERDAM (Reuters) - Les Néerlandais comptent parmi les moins gros consommateurs de marijuana ou de cannabis d'Europe malgré la tolérance notoire des Pays-Bas à l'égard de cette drogue, selon une étude régionale publiée jeudi.

Seuls 5,4% des adultes néerlandais prennent du cannabis, contre 6,8% en moyenne en Europe, dit le

rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur la base des dernières statistiques disponibles.

Des adultes proportionnellement plus nombreux en ont consommé sur une période d'un an en Italie, en Espagne, en République tchèque et en France, indique l'agence européenne.

L'Italie, où la consommation était l'une des plus faibles il y a une décennie (moins de 10%), arrive désormais en tête à 14,6%. Les pays où le taux de consommation est le plus faible sont la Roumanie, Malte, la Grèce et la Bulgarie.

L'usage du cannabis, qui avait régulièrement progressé en Europe au cours des années 1990, s'est stabilisé par la suite et commence à donner des signes de recul sous l'effet de plusieurs campagnes nationales, notent les auteurs de l'étude.

La politique appliquée aux drogues douces aux Pays-Bas, l'une des plus libérales d'Europe, autorise la vente de marijuana dans des "coffee shops" depuis des décennies, sous réserve que la quantité possédée soit inférieure à cinq grammes. Près du cinquième des 228 coffee-shops d'Amsterdam sont appelés à fermer parce qu'ils sont situés trop près d'établissements scolaires.

http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/topnews_reuters/20091105.REU8258/les_neerlandais_petits_consummateurs_de_cannabis_en_eur.html

La plupart des usagers de drogue mènent une "double vie"

©AFP / 25 novembre 2009

PARIS - La majorité des consommateurs de drogues illicites ne sont pas des marginaux mais des "populations cachées", constituées de personnes bien insérées socialement et menant une double vie, relèvent des spécialistes à la veille des Etats généraux des usagers (Egus) à Paris.

"Dans les discours politiques et la majorité des études en Europe, les usagers les plus précaires sont systématiquement mis en avant car ils sont plus visibles - ils souffrent d'addictions lourdes et ont souvent des problèmes avec la police et la justice", souligne Tom Decorte, professeur de criminologie à l'université de Gand. "Mais, notamment dans le cas de la cocaïne, il existe une grande part de consommateurs très bien intégrés - étudiants, cadres, intellectuels, politiques - qui maîtrisent leur usage et le dissimule pour échapper à la répression et à la réprobation sociale".

Pour Henri Bergeron, auteur d'une récente "sociologie des drogues", "ces populations cachées continuent malheureusement à échapper aux chercheurs en raison des jugements d'ordre moral de la société et des politiques répressives marquant l'usage de certains produits psychoactifs en Europe".

Pierre Chappard, membre de l'association d'usagers Asud, organisatrice des Egus de jeudi et vendredi, rappelle que de nombreuses personnes insérées, ayant un métier, une vie sociale et prenant des drogues illicites contactent Asud, de P., fromager et injecteur occasionnel d'héroïne, à J., médecin et sniffeur de coke. "A cause de la répression et de la stigmatisation, ces usagers, qui représentent une majorité, ont tout à perdre en s'exposant", poursuit-il.

Ils mènent alors une "double vie", avec une séparation stricte de la vie privée et de la sphère publique, décrite par l'ethnologue Astrid Fontaine dans son livre sur "les drogues et le travail".

"Comme la plupart des gens ne voient, ou n'entendent parler que des usagers de drogues très précaires et dépendants, ils ont une fausse représentation d'un consommateur asservi par les drogues et forcément irresponsable", ajoute M. Chappard, précisant que "ces idées reçues sont battues en brèche par l'addictologie et la sociologie".

Cette stigmatisation n'est pas sans conséquences. "Quand un usager inséré se fait démasquer, c'est dévastateur: nous voyons trop souvent des hommes et femmes mis au ban de la société, exclus de leur travail, ou menacés de se voir retirer leur enfants, parce qu'ils se sont fait prendre à consommer des drogues illicites", s'insurge Pierre Chappard.

Au niveau sanitaire, la survivance de ces "populations cachées" comporte de nombreux dangers, insistent les spécialistes.

Dans la clandestinité, certains usagers insérés s'enferment dans leur consommation. Hors de portée des programmes de réduction des risques, ils tardent souvent à demander des soins quand ils n'y renoncent pas tout simplement de peur de tout perdre.

PRODUITS

Premier décès lié à la GBL, interdiction "difficile voire impossible"

©AFP / 22 octobre 2009

PARIS - L'interdiction de la Gamma-butyrolactone (GBL), un solvant industriel détourné en psychotrope, est "difficile voire impossible" malgré les "dangers" de ce produit, qui a même provoqué un décès récent, a estimé jeudi la secrétaire d'Etat aux sports Rama Yade.

M. Yade répondait à l'Assemblée une question de la sénatrice UMP Marie-Thérèse Hermange à la ministre de la santé Roselyne Bachelot, à propos de l'éventuelle instauration de "mesures de surveillance selon la

législation de contrôle des drogues" sur ce produit détourné ou un "renforcement de la communication sur les dangers de cette drogue".

"L'utilisation courante et variée (de la GBL comme drogue) rend très difficile, voire impossible, de le classer comme stupéfiant donc de l'interdire", a assuré Mme Yade. "C'est pourquoi toutes les pistes doivent être étudiées pour en limiter l'usage", a-t-elle ajouté, annonçant sans autre précision que "le premier décès" liée à la consommation de ce produit "est survenu en France il y a 15 jours".

La secrétaire d'Etat a réitéré la position gouvernementale consistant à dire que "la consommation de GBL n'est pas en augmentation", ce que contestent associations de Réduction des risques (RDR) et chercheurs. "Soyez assurée que le gouvernement restera particulièrement attentif et vigilant", a-t-elle ajouté, en insistant sur les dangers de ce produit baptisé "ecstasy liquide", dont la tolérance est très variable d'un individu à l'autre et qui peut entraîner intoxications graves et comas, ainsi qu'"une réelle dépendance physique". Dernier psychotrope à la mode dans les milieux festifs, particulièrement parmi des jeunes peu informés, la GBL, est une substance non prohibée.

Les autorités publiques ont publié le 24 septembre un avertissement sur les dangers liés à sa consommation sans envisager d'interdire ce produit en vente libre, présent dans des décapants pour meubles, des nettoyeurs pour voiture ou pour graffitis.

L'organisme transforme automatiquement la GBL en GHB (gamma-hydroxybutyrate), un anesthésique classé comme stupéfiant depuis 2001 en France et qui possède une double action - euphorisante puis sédative et amnésiante - qui lui a valu le surnom de "drogue du violeur" car ses effets ont facilité des agressions sexuelles.

En mai dernier, une étude sur la consommation de GBL/GHB de l'Observatoire français des drogues et toxicomanie (OFDT), notait "une prévalence (pourcentage de personnes consommatrices) d'usage très faible" mais en augmentation depuis 2003 (0,27% en 2005 pour des jeunes de 17 à 18 ans et 0,44% en 2008).

"Dans le cas de ce produit très à la mode dans les free-parties et les boîtes, les pouvoirs publics n'ont pas de réflexe prohibitif parce que c'est utilisé dans l'industrie", a assuré à l'AFP Pierre Chappard, de l'association d'usagers et de RDR Asud. "Ils ont tendance à minimiser l'affaire alors qu'il faudrait mettre en place une vraie campagne d'information et de réduction des risques".

SECURITE ROUTIERE

Drogues au volant : les tests salivaires ne sont pas fiables

Par Anna Benjamin | Rue89 | 22/12/2009

Fumer ou conduire, il faut choisir. Les fumeurs de joints n'ont donc qu'à bien se conduire car la police et la gendarmerie veillent au grain sur les routes de France. Peut-être même un peu trop.

Le magazine Auto-Plus repris ce matin par Europe 1 démontre, chiffres à l'appui, que les tests salivaires anti-drogues Rapid Stat, effectués sur près de 100 000 personnes à ce jour, ne sont en réalité pas fiables. Selon les chiffres de la gendarmerie, 12 à 15% des personnes ont été contrôlées positives alors qu'elles n'avaient consommé aucune drogue.

Elles se sont vues confisquer leur voiture et leur permis trois à cinq jours en attendant les résultats du test sanguin, seul moyen d'évaluer la quantité de drogues dans l'organisme. En cause : la mauvaise lecture par les forces de l'ordre de la barrette révélatrice.

Une opération lancée dans la précipitation

Le 31 août 2008 Michelle Alliot-Marie annonçait en grande pompe à Antibes que 52 000 tests anti-drogues allaient être distribués. A l'époque elle vantait leur qualité :

« Je crois qu'il s'agit là de tests particulièrement efficaces. Ils permettent de rechercher des traces de cocaïne, héroïne, cannabis, amphétamines et ecstasy. Si un trait horizontal rouge se dessine en face d'un des types de drogue recherchés, le contrôle est négatif. Si la surface reste blanche, le contrôle est positif : il y a eu consommation de drogues. »

Visiblement, l'ancienne ministre de l'Intérieur s'est quelque peu avancée. Mais il fallait aller vite. Marquer les esprits. Lors de son élection, Nicolas Sarkozy avait fait de la baisse du nombre de morts sur la route son cheval de bataille.

Des tests qu'on savait peu fiables et chers

Mais le manque de fiabilité de ces tests avait été démontré avant l'opération. Patrick Mura, président de la Commission des conduites addictives au Centre hospitalier des universités de Poitiers, expliquait au Post : « C'est encore trop tôt, il faudrait que ces tests soient deux à trois fois plus sensibles. »

Par ailleurs, ces tests ratés coûtent cher à l'Etat. Le budget de cette opération est estimé à 4 millions d'euros sur trois ans.

L'augmentation du nombre de morts sur la route et des condamnations

Comme preuve du bien fondé de cette mesure, Michelle Alliot-Marie utilisait l'étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies de 2005. Elle criait haut et fort que le cannabis (principal visé) augmente

de 1,8% le risque d'accident de la route et qu'il est impliqué dans 230 accidents mortels.

Ces tests devaient donc diminuer le nombre de morts sur la route. Mais après sept ans de baisse, le nombre de mort sur les routes est en augmentation de 3% si l'on compare le mois de novembre 2008 (333 morts) et de novembre 2009 (343 morts). En novembre dernier le gouvernement annonçait :

« Depuis le début de l'année, 3 967 personnes ont trouvé la mort, soit 54 personnes de plus qu'au cours des onze premiers mois de l'année 2008. »

Dans le même temps les chiffres des condamnations pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ont bondi. Selon le JDD, elles sont passées de 6 589 en 2008 à 15 521 pour les dix premiers mois de 2009.

Si vous ne faites pas confiance aux tests anti-drogues du gouvernement, vous pouvez toujours vous en procurer un vous même sur Internet pour la modique somme de 16 euros. Car en cas de refus de se soumettre à un test salivaire, la sanction est la même que pour conduite après usage de stupéfiant, deux ans de prison et 4 500 euros d'amende.

TRAFIC, POLICE, JUSTICE

Pour une poignée de dealers

Reportage. Depuis des années, une cité de Seine-Saint-Denis est sous la coupe de trafiquants de drogue. Pour les habitants, la vie est un cauchemar.

LIBERATION 26.10.09

Au pied d'un panier de basket en piteux état, ils sont sept ou huit à tuer le temps, certains assis sur des chaises installées sur un bout de pelouse. Les clients, venus des départements voisins ou de Paris, arriveront un peu plus tard pour prendre furtivement leur marchandise, du cannabis. La «permanence» est assurée de 9 heures jusqu'à 3 heures du matin.

Pour l'heure, détendus mais attentifs, ils surveillent les allées et venues dans les petites allées qui serpentent autour des trois tours de 17 étages qui se dressent à Sevrans (Seine-Saint-Denis), juste en face du centre commercial de Beau-Sevrans. Récemment, un adjoint de mairie a dû décliner sa profession devant les jeunes qui l'interpellaient. Comme pris en otages, les habitants s'obligent à les saluer, par peur des représailles. «Mes filles rentrent tard le soir, je n'ai pas le choix», dit l'un d'eux qui, comme toutes les autres personnes interrogées, a requis l'anonymat.

Enfer. Cela fait des années que les habitants des tours des allées Jan-Palach et Masaryk doivent cohabiter avec les trafiquants de cannabis. «Une coexistence pacifique», dit l'un d'eux, mais qui prend des allures d'enfer quotidien. «Les locataires ont adapté leurs déplacements en fonction des horaires des dealers, confie un bon connaisseur des lieux. Quand on va chercher son courrier, mieux vaut éviter de débarquer au beau milieu d'une vente.» «Si on le pouvait, tout le monde quitterait les tours», murmure un résident. Les trois bâtiments sont voués à la démolition, mais on ignore quand. Dans l'un d'entre eux, une dizaine d'appartements sont déjà vides.

Dans cette zone de non-droit, des jeunes âgés en moyenne d'une vingtaine d'années font la loi. Pour retarder d'éventuelles descentes de police, ils barrent les cages d'escaliers avec des chariots rapportés de la grande surface installée de l'autre côté de la route. «Et ils n'hésitent pas à couper la lumière en cas de besoin», se plaint un habitant. Il y a quelques jours, deux jeunes ont fracassé une vitre du premier étage avec un chariot : ils squattent depuis un appartement vide. Très inquiet, le maire de Sevrans, le communiste Stéphane Gatignon, rappelle qu'en août cinq personnes ont trouvé la mort lors d'un incendie dans un immeuble du quartier voisin des Beaudottes : là aussi, les escaliers étaient encombrés par des chariots et les trappes de désenfumage avaient apparemment été scellées pour tenter de limiter les trafics.

Que fait la police ? Contactée par Libération, elle n'a pas souhaité répondre à nos questions. «Une fois par mois, les flics font une descente», explique un habitant. Ils procèdent à des interpellations. Sans résultat : «Quelques jours plus tard, on recroise les mêmes visages», note une femme. «Quand Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, avait promis de nettoyer les cages d'escalier, la police avait mené l'une de ses premières opérations à Jan-Palach», se souvient le maire de Sevrans. «Ce matin, deux voitures de police se sont arrêtées au pied de nos immeubles. Très vite, les jeunes se sont rassemblés, et les policiers sont repartis», raconte un riverain. «Le démantèlement de ce type de trafic dans une banlieue aussi fermée est très compliqué, souligne une magistrate. Difficile pour les policiers de planquer en restant inaperçu et de s'appuyer sur des plaintes qui n'existent pas. Les gens ont peur.»

«Violence». Depuis des années, la ville de Sevrans est considérée comme une plaque tournante du trafic pour le nord-est de l'Île-de-France. Mais la crise aiguë la détresse et les dérives. A Sevrans, la deuxième ville la plus jeune de France, 17% des actifs sont au chômage. Un taux qui grimpe à 35% pour les moins de 25 ans. La municipalité dispose, par ailleurs, de faibles ressources fiscales : 20% des foyers ne paient pas d'impôt sur le revenu et 50% bénéficient de dégrèvements.

Les trafiquants s'adaptent en permanence, prenant de vitesse les forces de l'ordre. D'après les experts, le trafic s'insinue de plus en plus dans la sphère privée des habitants. Il a migré des cages d'escaliers ou des halls d'immeubles vers les appartements. «Les dealers choisissent des gens vulnérables - des femmes

seules avec enfants, par exemple - pour stocker la drogue en échange de leur protection», explique un connaisseur. Les enquêteurs notent aussi l'emploi de guetteurs de plus en plus jeunes dans les quartiers : «Ils avaient 14-15 ans en 2001, ils en ont 12 aujourd'hui.»

Autre évolution, les groupes de dealers sont à géométrie variable : au noyau dur des jeunes du quartier se greffent des trafiquants venant de localités voisines. Payés à la journée, entre 150 et 200 euros, «ils ne connaissent pas le voisinage, ce qui est un facteur d'augmentation de la violence», affirme le maire de Sevrans, qui ajoute : «On mettrait 100 policiers de plus, cela ne changerait pas fondamentalement la donne. Le trafic est avant tout lié à la loi de l'offre et de la demande.» Pour en finir, Stéphane Gatignon propose de sortir de «la grande hypocrisie française» et de mettre fin à la prohibition (lire page 4). Une suggestion violemment rejetée par d'autres élus de banlieue, de gauche comme de droite. Allée Jan-Palach, à Sevrans, le trafic continue de plus belle, au vu et au su de tous.

Légalisation du cannabis : requiem pour des dealers ?

LIBERATION (LIBE-LYON) – 26.10.2009

TRAFIC - Libération consacre ce matin sa "Une" aux trafics qui pourrissent la vie d'habitants de certains quartiers. En contre-champ d'un reportage donnant la parole à des locataires d'une cité de Sevrans (Seine-Saint-Denis), rencontre inhabituelle en banlieue lyonnaise avec trois trafiquants, afin de les interroger sur les conséquences qu'aurait une légalisation du cannabis sur leur activité, et sur la violence. Dans leurs témoignages, recueillis sous couvert d'anonymat, ils parlent comme des commerciaux qui vendraient des voitures ou des cuisines intégrées. Ils défendent leur activité comme pourraient le faire des responsables de syndicats artisans. A lire ce matin dans l'édition papier. (...)

Si le cannabis était légalisé, «il y aurait plus de violence»

LIBERATION (LIBELYON) – 27.10.2009 – par Olivier Bertrand

<http://www.libelyon.fr/info/2009/10/si-le-cannabis-%C3%A9tait-l%C3%A9galis%C3%A9-il-y-aurait-plus-de-violence.html>

SOCIÉTÉ - Il y a deux semaines, Daniel Vaillant, ex-ministre socialiste de l'Intérieur et actuel maire du XVIII^e arrondissement de Paris, proposait de légaliser la «consommation personnelle» de cannabis en encadrant production et importation. Qu'en pensent les dealers qui vivent pour l'instant de ce commerce illicite ? Quelle conséquence pour eux, pour les quartiers ? Pour le savoir, Libération a pu rencontrer trois trafiquants d'envergures différentes dans la banlieue lyonnaise. Sous couvert d'un total anonymat, ils répondent avec simplicité...

Concurrence. Eric, la quarantaine, a commencé à 14 ans avec «des petites conneries de quartier», puis a gravi les échelons en gagnant la confiance «de gens plus importants». Après avoir parfois investi pour faire venir des cargaisons de cannabis d'Espagne, il se contente aujourd'hui de gagner de 3 000 à 4 000 euros par mois en prenant des risques limités. Il refourgue du cannabis par savonnettes. Sur la terrasse déserte d'un McDo de banlieue, il répond : «Si l'Etat veut mettre des coffee-shops [lieux de vente et de consommation légale et contrôlée aux Pays-Bas, ndr], ce serait plus sûr de les installer dans des commissariats. Dans les quartiers où j'ai commencé à bidouiller, ça brûlerait tout de suite. Comme si quelqu'un s'installait sur ton territoire pour niquer ton marché : tu peux pas laisser faire.» Légal, le haschisch serait perçu comme un concurrent. Mais éliminerait-il pour autant les trafics clandestins ? «Je crois pas», répond Malik, artisan qui arrondit ses fins de mois en revendant du hasch à la barrette et en savonnettes. «Les fils à papa, poursuit-il, iraient peut-être acheter leur shit officiellement. Mais vous en trouveriez toujours en parallèle. Dans le tabac de ma ville, on vend des cigarettes, puisque c'est légal. Mais je peux vous en trouver juste à côté, à 3 euros le paquet. C'est comme dans la maçonnerie : vous trouvez des artisans très chers et très doués, et du travail au noir défiant toute concurrence. Le shit ferait pareil.» Rachid, plus âgé, est grossiste, roule dans une voiture pourrie, mais gagne très bien sa vie. Il pense qu'une légalisation n'éliminerait qu'une partie du trafic. «Les marchés parallèles ont toujours existé pour tous les produits licites, dit-il. Le Viagra, on peut pas en acheter beaucoup à la fois en pharmacie, alors si tu veux baiser beaucoup, je peux te trouver une autre solution... Si le shit était légalisé, ceux qui veulent plus de 2 grammes continueraient de venir voir leur dealer. La seule conséquence c'est que ce serait moins cher.»

Ils sont unanimes là-dessus : la concurrence légale ferait baisser les prix. «Surtout si l'Etat vend de la qualité», précise Malik. Qui poursuit : «Les marges baissant, il faudrait en faire plus pour gagner la même chose, donc se battre pour maintenir son chiffre dans un marché réduit. Il y aurait plus de violence.» Ils ont pigé depuis longtemps que cette violence générée par les rivalités du business terrorise les habitants et pousse les pouvoirs publics à agir. «Ce serait préférable pour tout le monde qu'il n'y en ait pas, remarque Rachid, le grossiste. Mais il faut comprendre qu'on est dans une économie où il n'y a pas de contrats, pas de loi. Tout se fait à la parole. Ça dégénère quand quelqu'un vient sur ton marché ou quand il y a des promesses non tenues, des dettes non remboursées, de la marchandise de merde qui a été livrée.» «Pesetas». Eric semble se lasser de ce jeu violent et lucratif. Il pense décrocher. «Jusqu'à-là, soupire-t-il, une bonne étoile m'a suivi. Mais depuis un moment, je sens des ondes négatives. Des mecs autour de moi plongent, et surtout il y a ces merdeux à qui il faut faire de plus en plus mal pour pas qu'ils te chient

dessus.» D'autres prendront la relève, il le sait : «Il y a tellement de pesetas à se faire, ça ferait tourner la tête à beaucoup.» Malik, de son côté, reste motivé et défend son activité. «Souterraine ou pas, dit-il, c'est une économie qui génère beaucoup d'argent depuis trente ans. De l'argent réinvesti en France, et qui fait travailler beaucoup de gens.» Il continue, grimaçant : «Si l'Etat nous remplace, il va nous donner des postes ? Convoyeur ? Vendeur ? Non. De toute façon, un bon commercial, si vous lui interdisez de vendre son produit, il en vendra un autre, c'est juste logique.»

Mais les alternatives rentables ne sont pas si nombreuses. Le trafic de cigarettes ? Il faut faire venir un plein semi-remorque pour se partager 100 000 euros. Marge pour laquelle il suffit de faire «monter» du Maroc 200 à 250 kilos d'un cannabis de moyenne qualité. Rachid prédit le développement d'une délinquance plus violente. «Je connais pas mal de jeunes qui avant montaient au braquage et qui aujourd'hui, en vendant leur kilo, se font tranquilles leurs billets. Si on leur enlève ça, ils retourneront aux brasos ou aux cambriolages.» Eric parie pour sa part sur l'augmentation de la consommation de cocaïne, phénomène qui a déjà commencé : «Comme tout le monde s'est mis au cannabis parce que c'est facile à trouver avec peu d'investissement, il y en a de plus en plus qui essaient la coke.» Pour s'installer sur un marché moins encombré.

«Saloperie». Une légalisation encadrée ne présenterait à leurs yeux qu'un seul avantage : le consommateur saurait ce qu'il achète. «Aujourd'hui, si tu ne connais pas bien ton dealer, tu peux acheter n'importe quelle saloperie», dit Malik. Rachid confirme, et prend l'exemple de la Hollande, où le «bon vieux marocain» se trouve dans les coffee-shops, et les produits de synthèse dans la rue. Il pense que l'Etat vendrait «des produits de meilleure qualité». Mais «prendrait sa pièce au passage». Alors, en bon commercial, il mise sur ces taxes qui plomberaient le prix du chichon officiel. Et conclut, dans une moue : «Si on travaille bien, l'Etat ne sera jamais concurrentiel.»

Il s'envoyait de la cocaïne par la Poste depuis les Antilles

LIBE-BORDEAUX – 6.11.09 - (Source AFP)

INSOLITE - Un habitant d'Agen, soupçonné de s'envoyer à lui-même de la cocaïne par courrier depuis l'île de Saint-Barthélemy, aux Antilles, où il possède une résidence, a été mis en examen et placé en détention provisoire jeudi, a-t-on appris vendredi [30.10] auprès de son avocate. L'enquête avait démarré en août 2008 lorsqu'une enveloppe contenant de la cocaïne avait par erreur été distribuée à un voisin par le facteur. Ce dernier avait ouvert le courrier et, craignant qu'il ne s'agisse de la poudre d'anthrax, avait aussitôt alerté la police.

A l'issue des investigations, un homme de 40 ans a été interpellé dimanche à l'aéroport de Roissy par les policiers de l'antenne agenaise du SRPJ de Toulouse alors qu'il s'apprêtait à prendre un avion pour la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy. Il a été mis en examen jeudi pour transport, acquisition et cession de stupéfiants, puis placé en détention provisoire. Selon son avocate, Me Nadège Beauvais, il a reconnu s'être ainsi envoyé, en plusieurs envois, 50 grammes de cocaïne entre août 2008 et septembre 2009. «Mon client s'envoyait de la cocaïne uniquement pour sa consommation personnelle. Rien dans le dossier ne peut établir la cession de stupéfiant, sa détention provisoire est donc abusive», a indiqué l'avocate, qui compte faire appel de cette décision et demander un «placement sous contrôle judiciaire». «Il ne comprend pas ce qui lui arrive, il est complètement paumé dans sa cellule à la maison d'arrêt d'Agen», a-t-elle ajouté.

Démantèlement d'un réseau de fabrication de cannabis: 3 interpellations

LIBERATION (AFP) 26/11/2009

SOCIETE - Trois personnes ont été placées en garde à vue, jeudi à Rennes, après le démantèlement d'une officine de "production de masse" de plans de cannabis au domicile d'un particulier à Maxent (Ille-et-Vilaine), selon un communiqué de la gendarmerie. Les gendarmes de la section de recherches de Rennes ont saisi lors de perquisitions au domicile de particuliers 300 plants de cannabis de différentes espèces et près de 5 kilos d'herbe prête à la consommation. Le particulier, sa concubine et son fils "pourraient être présentés au parquet jeudi ou vendredi", selon la même source. Une somme de 9.670 euros, des armes de différents calibres, un quad, du matériel hi-fi et quelques produits issus de la contrefaçon ont également été saisis. Les personnes interpellées avaient aménagé leur maison pour la culture massive de cannabis, avec trois lieux différents dotés d'un "système élaboré d'irrigation, de chauffage, d'éclairage et de ventilation permettant une croissance accélérée des plantations en toute discrétion". "L'herbe ainsi récoltée était ensuite séchée et conditionnée pour être vendue", précise-t-on de même source.

Des dealers à la gachette facile

Les petits trafiquants n'hésitent plus à utiliser leurs armes.

LIBERATION 18.12.09

«Il n'y a pas de prolifération des armes de guerre ou de poing en France, mais dans les trafics de stupe en banlieue, nous en trouvons systématiquement. Pas tout un arsenal, mais une ou deux, explique le commissaire Philippe Véroni, de l'Office central de lutte contre le crime organisé. Les dealers protègent leur business avec des fusils à pompe, des pistolets ou même des kalachnikovs.» Importées des Balkans, de

Belgique ou d'Espagne par «des équipes du grand banditisme», ces armes échouent entre les mains de «petits voyous des cités» qui règlent leurs comptes avec des bandes rivales.

«Terrasses de café». Ainsi à Bobigny, lors du procès de treize trafiquants d'ex-Yougoslavie ayant acheminé des armes de guerre par la route entre 2003 et 2005, la procureure Camille Palluel regrettait de ne pas connaître «les petits trafiquants de banlieue qui viennent acquérir ces armes aux terrasses de café à Montreuil et à Drancy» pour se trouver la peau : «Presque toutes les nuits, le substitut de permanence au parquet de Seine-Saint-Denis est réveillé parce qu'un dealer a reçu une balle.» Ces règlements de compte font parfois des victimes collatérales, comme ce gosse de 12 ans tué à Lyon ou l'enfant de 11 ans atteint d'une balle perdue à La Courneuve en 2005. Ils se retournent aussi contre les forces de l'ordre lors d'émeutes en banlieue, comme à Villiers-le-Bel, où 82 policiers avaient été blessés par balle ou au plomb fin 2007.

Si les saisies d'armes en France par la police - 2 200 en 2007, un millier en 2008 et 1 300 cette année - ne témoignent pas d'une recrudescence, leur utilisation semble se banaliser. Les violences avec armes ont en effet augmenté depuis plusieurs mois. A Lyon, le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, a évoqué «une augmentation préoccupante du port d'armes prohibées». La plupart du temps, ce sont des Opinel et couteaux considérés comme des armes de sixième catégorie. Il s'agit plus rarement de fusils d'assaut, kalachnikovs ou pistolets-mitrailleurs, classés en première catégorie (soumis à une autorisation préfectorale) qui représentent «20% des armes saisies en France».

A Lyon, les auteurs de la fusillade de dimanche étaient équipés de «deux armes longues : une carabine et une arme 7,62 mm de type fusil-mitrailleur». Le chauffeur présumé, âgé de 27 ans et habitant Vaulx-en-Velin, aurait déjà «une grosse quarantaine d'affaires à son actif, dont des vols sous la menace d'une arme». Les tarifs sur le marché noir ne sont pas prohibitifs pour des trafiquants : «Une kalachnikov achetée 100 euros dans les Balkans peut se revendre en France 1 500 euros. Les voyous et marchands de drogue peuvent acquérir un pistolet semi-automatique Glock 19 pour 1 000 à 1 500 euros, et un calibre, arme de poing ou pistolet automatique, à partir de 800 euros», énumère le commissaire Véroni. Selon un magistrat lyonnais, si les tireurs présumés appartenaient «à une bande pratiquant le car-jacking [vols de voiture avec violence, ndr] ou le trafic de stupéfiants, cela n'a pas été trop difficile pour eux d'avoir accès à un fusil d'assaut. Ce sont des armes qu'il nous arrive fréquemment de saisir dans la région. En un mois, nous avons saisi cinq kalachnikovs.»

Zagreb-Paris. D'après un policier spécialiste du trafic d'armes international, «les kalachnikovs n'arrivent pas des Balkans par cargaisons entières mais le plus souvent une à une par la route, démontée dans un coffre de voiture ou dans un sac à bord du bus Eurolines qui fait la ligne Zagreb-Paris». A ses yeux, il est «impossible de quantifier les armes à feu illégales en France», notamment les fusils à pompe (Remington 870, Beretta ou Winchester), arme de prédilection des braqueurs et dealers.

INTERNATIONAL

BRESIL. Rio ne répond plus de la guerre des gangs

LIBERATION 18/10/2009. Par CHANTAL RAYES SAO PAULO, de notre correspondante Narcotrafic . Week-end meurtrier dans la ville brésilienne, avec comme point d'orgue un hélicoptère de la police, abattu par les caïds.

L'audace des caïds qui tiennent les favelas de Rio de Janeiro semble ne plus avoir de limites. Ces derniers sont parvenus à abattre, samedi, un hélicoptère de la police - tuant deux des cinq hommes présents à bord. Du jamais-vu, même dans un Brésil blasé par la violence. Une violence qui a repris de plus belle à Rio, deux semaines seulement après la désignation de la ville comme hôte des Jeux olympiques en 2016. Bilan officiel de ce week-end : 14 morts (les deux policiers et douze suspects présumés) ainsi que quatre personnes arrêtées.

Tout a commencé samedi à l'aube, lorsque deux favelas voisines, São João et Morro dos macacos (la «colline des singes»), entrent en guerre. «Le commando rouge», gang qui contrôle la première, part à l'assaut de la seconde, tenue par «Les amis des amis». Objectif : «prendre» les points de vente de drogue très prisés du Morro dos macacos, la favela étant située dans un quartier de classe moyenne, c'est-à-dire avec un fort potentiel de consommation de stupéfiants. «Je vis dans le coin depuis trente ans et je n'ai jamais entendu un échange de tirs aussi intense», raconte un témoin cité par le journal O Globo. De nombreux habitants ont dû quitter leur domicile par crainte des balles perdues.

Grâce aux écoutes téléphoniques, la police était au courant dès la veille de l'invasion imminente du Morro dos macacos mais n'est pas parvenue à l'éviter. «La favela a des centaines d'accès, nous ne pouvons pas tous les contrôler», a justifié le secrétaire à la Sécurité publique de Rio, José Maria Beltrame. Selon lui, ses hommes n'ont investi les deux bidonvilles qu'au matin afin de mieux épargner les civils.

L'hélicoptère abattu - qui n'était que partiellement blindé - survolait São João pour tenter de récupérer des

policiers blessés dans les affrontements. D'après les spécialistes, l'appareil a vraisemblablement été touché par des tirs de fusil, et non de lance-roquettes car il aurait dans ce cas explosé en vol. Le pilote a réussi un atterrissage forcé sur un terrain de football, évitant les habitations. Trois policiers ont eu le temps de sauter à terre, avant que l'hélicoptère ne prenne feu devant les caméras de télévision. Peu après, les gangs ont incendié huit autobus, non sans avoir forcé les passagers à fuir.

L'insécurité frappe toutes les grandes villes brésiliennes. A Rio, elle est aggravée par la guerre entre forces de l'ordre et narcotrafiquants, mais aussi entre gangs eux-mêmes. Le Brésil avait relativisé le problème pendant la campagne pour les JO, au motif qu'il a été maîtrisé lors des Jeux panaméricains qui se sont tenus dans la ville en 2007. La Force nationale de sécurité, un corps d'élite qui dépend du gouvernement fédéral, s'était alors déployée sur place. Il n'empêche, ce nouvel épisode donne la mesure du défi qui attend les autorités. «Nous pouvons mettre 40 000 hommes [forces locales et fédérales, ndr] dans la rue et organiser l'événement», a répété hier le gouverneur de l'Etat de Rio, Sérgio Cabral, précisant toutefois que son objectif était d'assurer «la paix avant, pendant et après les Jeux».

José Maria Beltrame attribue, lui, les conflits pour les points de vente de drogue au sein des favelas à la répression. «Ils [les caïds] sont désespérés car ils perdent de l'espace et de l'argent.» Cinq favelas qui étaient dominées par des narcotrafiquants ont certes été reprises par la police. Mais Rio de Janeiro en compte environ 800 et bon nombre d'entre elles sont encore sous l'emprise des caïds qui profitent du vide laissé par l'Etat dans ces poches de misère pour y faire la loi.

Rio: policiers en renfort après une flambée de violence

LIBERATION 18/10/2009 (Source AFP)

Douze personnes, dont deux policiers ont été tués samedi dans la guerre entre les cartels de drogue. La violence est l'un des principaux problèmes de Rio qui accueille les Jeux Olympiques en 2016.

4.500 policiers supplémentaires étaient mobilisés dimanche à Rio au lendemain des sanglants affrontements entre trafiquants de drogue et policiers qui ont fait 12 morts - dont deux policiers dans la chute de leur hélicoptère - et 8 blessés.

Policiers civils et militaires sont en état d'alerte dans les casernes et tous ceux qui étaient en congés ont été rappelés, a indiqué José Mariano Beltrame, secrétaire de l'Etat de Rio à la sécurité.

Dimanche, la situation était revenue à une apparente tranquillité dans les quartiers populaires du nord de la ville. La veille, la guerre du trafic, entre gangs rivaux et policiers a fait rage dans le nord de Rio de Janeiro, rappelant que la violence était le problème numéro un de la ville siége des JO de 2016.

«La guerre du trafic»

Deux policiers ont été tués et deux blessés - dont l'un gravement brûlé - samedi matin dans l'explosion de leur hélicoptère, touché par des tirs de fusil de trafiquants de drogue, lors d'une opération dans une favela du nord de Rio, a indiqué Mario Sergio Duarte, commandant de la police militaire lors d'une conférence de presse samedi soir.

Dans des échanges de tirs postérieurs avec la police, au cours de la journée, 10 trafiquants présumés ont également été tués et six personnes blessées par balles dont quatre policiers.

Après la chute de l'hélicoptère, la police a déployé une centaine d'hommes, appuyés par un véhicule blindé et des soldats d'élite du Bataillon d'opérations spéciales (Bope).

Un tiers de la population vit dans des favelas

"Je n'avais jamais entendu autant de coups de feu de ma vie", a déclaré une adolescente de 15 ans qui vit dans la favela Morro dos Macacos.

"Tous les policiers de la ville sont en état d'alerte" pour renforcer la sécurité, a souligné le commandant Duarte.

En représailles à l'opération policière, neuf autobus ont été incendiés dans les quartiers populaires du nord. Le chauffeur d'un bus incendié a déclaré à la presse que quinze hommes armés de fusils et de pistolets, le visage masqué, lui avaient ordonné de descendre et de faire sortir les passagers: "Descends, descends, nous allons mettre le feu!".

"Ces attaques sont un acte de désespoir des trafiquants de drogue qui perdent de l'espace" avec l'intensification des opérations de la police, a affirmé de son côté le secrétaire à la sécurité de l'Etat de Rio, José Mariano Beltrame.

La violence urbaine est un problème endémique à Rio, où près de deux millions de personnes, soit un tiers de la population, vivent dans quelque mille favelas. Les crimes font près de 6.000 victimes par an dans l'Etat de Rio qui compte quelque 14 millions d'habitants.

Rio accueille les JO en 2016

C'est l'un des principaux problèmes que devra résoudre la ville qui vient d'être choisie pour accueillir les Jeux Olympiques de 2016.

"Nous menons une lutte permanente contre le trafic. Nous avons dit au Comité olympique international que nous préparons la ville pas seulement pour les JO mais pour après", a déclaré le gouverneur de Rio, Sergio Cabral, samedi soir à la TV Globo. En poste depuis 2007, il a ordonné dès le début de son mandat une offensive massive contre le crime organisé, sans résultats manifestes jusqu'à présent.

La police était intervenue dans la favela Morro dos Macacos après d'intenses échanges de tirs à l'aube entre

deux bandes rivales de trafiquants de drogue. Les trafiquants d'une favela voisine Morro do Sao Joao essayaient d'envahir le Morro dos Macacos pour en prendre le contrôle.

"Nous savions par nos services de renseignements qu'ils allaient envahir la favela mais la dizaine d'accès à la favela a rendu difficile l'action de la police", a souligné M. Beltrame.

RUSSIE. En Russie, la vodka ne connaît pas la crise

LIBERATION 19/10/2009 (Source AFP)

Plus des trois quarts des Russes font des économies en temps de crise, sauf sur la vodka dont les ventes dans les magasins et la fabrication illégale sont en augmentation, rapporte le quotidien russe Nezavissimaïa Gazeta ce lundi.

La vente de vodka est en hausse de 5% cette année comparé à 2008, selon une étude de la société de conseil Nielsen, citée par le journal. Celle produite illégalement par les Russes eux-mêmes a aussi progressé, passant de quelque 700 millions de litres en 2008 à 750 millions de litres cette année, indique de son côté le directeur du Centre de recherche des marchés de l'alcool en Russie, Vadim Drobiz.

Parallèlement, les ventes d'alcool sont en baisse dans le secteur de la restauration, les Russes préférant «de plus en plus acheter de l'alcool dans les magasins et le boire à la maison», dit-il.

«La crise économique entraîne une augmentation de la consommation d'alcool, pas seulement en Russie mais dans le monde entier. Cela est lié en particulier à un indispensable besoin de détente psychologique», explique l'expert russe. Outre la vodka, les Russes produisent eux-mêmes d'autres alcools selon le procédé du «samogon» (juxtaposition des mots «soi-même» et «distiller»). «On constate un développement actif dans ce domaine ces derniers temps», souligne Drobiz.

La vente d'alcool de contrebande a aussi des conséquences sur la santé publique. D'après les chiffres officiels, des dizaines de milliers de Russes meurent chaque année d'empoisonnement à l'alcool frelaté.

Sida: la Russie reste opposée aux traitements à la méthadone

(AFP) – 28/10/09

MOSCOU — La Russie demeure opposée aux programmes faisant appel à la méthadone comme substitut à l'héroïne en dépit de l'expansion dans le pays de l'épidémie de sida, a déclaré mercredi le chef des services sanitaires russes, Guennadi Onichtchenko.

Plus de 60% des personnes contaminées par le sida en Europe de l'Est et en Asie centrale l'ont été par l'injection de drogue en intraveineuse, a souligné M. Onichtchenko, qui s'exprimait à Moscou lors de la 3e Conférence sur le sida en Europe de l'Est et Asie centrale.

Il s'agit d'un "problème très important pour nous tous, non seulement pour des raisons médicales mais aussi sociales", a-t-il remarqué. Plus d'un demi-million de personnes sont officiellement enregistrées en Russie comme étant porteuses du virus.

A présent, l'épidémie menace de s'étendre à d'autres catégories de population via les rapports sexuels, a-t-il dit. "Le danger est que l'épidémie passe d'une forme concentrée à une forme généralisée", a-t-il dit.

Malgré cela, il s'est dit opposé à l'emploi de méthadone, une substance de synthèse utilisée dans les programmes de désintoxication ou de substitution à l'héroïne, et qui s'administre par voie orale.

"La Russie est catégoriquement opposée à cet élément dans les programmes de prévention", a-t-il dit, soulignant que la méthadone est illégale dans le droit russe.

Les autorités russes proposent des "programmes efficaces" à l'intention des toxicomanes, a-t-il dit: "Nous ne fermons pas les yeux sur ce problème, nous proposons notre solution".

Nombre de spécialistes internationaux estiment que la méthadone réduit le risque de contamination par le sida chez les personnes vulnérables et aide ceux qui sont porteurs du virus à mener des vies plus stables et facilite la prise d'anti-rétroviraux.

La position de la Russie à propos de la méthadone a été critiquée par des intervenants étrangers lors de la conférence. Michel Sidibé, directeur exécutif de l'Onusida, a estimé que l'emploi de la méthadone était un "élément essentiel pour un accès universel à la prévention contre le HIV", et a appelé les pays d'Europe de l'Est à introduire ces programmes.

Opium : l'Afghanistan fournit 15 millions de drogués dans le monde

LE MONDE 26.10.2009

La culture du pavot en Afghanistan entretient un marché de l'héroïne et de l'opium représentant 65 milliards de dollars par an, qui fournit plus de 15 millions de drogués à travers le monde, selon un rapport des Nations unies rendu public mercredi 21 octobre. Avec 92 % de l'opium produit dans le monde, le pays alimente un marché finançant insurgés et groupes criminels, notamment en Asie centrale, en Russie et dans les Balkans, selon le rapport. Consommée par 15 millions de toxicomanes, cette drogue fait quelque 100 000 morts par an et accentue la progression du virus du sida, rappelle l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Moins de deux pour cent de l'opium et de l'héroïne est saisi par les autorités avant de quitter l'Afghanistan. 40 % de l'héroïne sont écoulés via le Pakistan, 30 % via l'Iran et 25 % environ via l'Asie centrale. "La région de la frontière afghano-pakistanaise est devenue la plus grande zone au monde où les trafics s'exercent

sans contrôle, pour tout ce qui est illicite – les stupéfiants naturellement, mais aussi les armes, le matériel pour faire des bombes, l'argent de la drogue, mais aussi pour ce qui est du trafic humain et des émigrants”, déclare Antonio Maria Costa, directeur exécutif de l'ONUDD.

A travers le monde, seulement 20 % des opiacés venant d'Afghanistan sont saisis avant d'atteindre les consommateurs, alors que pour la cocaïne d'Amérique latine, la proportion double. “Saisir l'opium afghan là où il est produit est infiniment plus efficace et moins cher que de tenter de le faire là où il est consommé”, souligne le directeur général de l'agence onusienne, Antonio Maria Costa, en appelant la communauté internationale à déployer plus de moyens sur place.

Le prix de l'héroïne augmente à chaque frontière franchie : de trois dollars le gramme à Kaboul, il en coûte jusqu'à 100 dollars dans les rues de Londres, Milan ou Moscou. L'Europe représente 19 % de la consommation mondiale des opiacés, la Russie et l'Iran 15 % chacun, la Chine 12 %, l'Inde 7 %, le Pakistan, l'Afrique et les Amériques 6 % chacun, lit-on dans le rapport intitulé “Addiction, crime et insurrection : la menace transnationale de l'opium afghan”.

ETATS-UNIS/ MEXIQUE : Un tunnel climatisé pour passer de la drogue, combien ça coûte ?

RUE 89 - Par DRCNet | ONG antiprohibitionniste | 31/10/2009

► Traduit de l'américain par Arnaud Aubron

L'année dernière, j'ai participé à un déjeuner de travail sur l'immigration à la frontière mexicaino-américaine. Il y avait à table un militaire qui ne participait mais avait visiblement envie de dire ce qu'il avait sur la conscience. A la fin des présentations, il nous a déclaré qu'il était un officier du Southcom -le commandement central des forces armées dans le Sud des Etats-Unis- et que sa formation et son expérience de militaire lui avaient appris qu'aucun mur ne peut stopper les gens. Les murs ralentissent les gens, nous a-t-il dit : vous pouvez passer par-dessus un mur, à travers, à côté ou encore sous un mur. Tout militaire qu'il était, il avait compris qu'un mur ne permettrait pas de ralentir suffisamment les gens pour mettre fin aux trafics qui ont lieu à la frontière -à moins que vous ne décidiez de tirer à vue, ce qu'il ne semblait pas souhaiter.

Les drogues ne pourront être arrêtées à la frontière

Quoi que l'on pense de l'immigration ou des tentatives pour la bloquer à la frontière, ce raisonnement peut s'appliquer au débat sur l'inefficacité de l'interdiction des drogues. S'il est impossible ou du moins très difficile d'arrêter des humains à la frontière -et vu que l'on n'a pas encore réussi, ça doit être difficile-, imaginez combien il est difficile d'arrêter le trafic de drogues. Après tout, les gens ont une certaine taille, une certaine largeur, ils ont besoin d'oxygène et occasionnellement d'eau, de nourriture et d'espace pour se déplacer. Les drogues, elles, peuvent être empaquetées en n'importe quelles quantités ou formes, elles ne demandent pas de maintenance et une petite quantité de certaines drogues peut valoir son pesant de cacahuètes. Il n'y a donc pas beaucoup de risques à affirmer que les drogues ne pourront pas être maintenues à l'extérieur de notre pays et ce quels que soient les moyens utilisés.

75 tunnels découverts depuis les années 90

Depuis ce déjeuner, le problème s'est fait plus pressant. Depuis que le président mexicain Calderon est arrivé au pouvoir en 2006, lançant sa croisade contre les cartels de la drogue, plus de 12000 Mexicains ont trouvé la mort. 6000 morts pour la seule année 2009. Parce que les drogues sont illégales, tout l'argent que les Américains dépensent pour se les procurer va dans les poches de criminels. Le flot ininterrompu de drogues à travers la frontière américano-mexicaine est une preuve évidente de l'échec de la prohibition. La semaine passée a encore renforcé cette évidence. Entre San Diego et Tijuana a été découvert un tunnel presque achevé. Ils étaient quasiment arrivés à la frontière. Mardi, les militaires ont emmené un groupe de journalistes pour le visiter. Selon AP, le tunnel avait l'électricité et un système d'évacuation d'air. Ce tunnel n'est pas une première. Un précédent avait été découvert dans l'Etat mexicain de Baja California l'année dernière. Celui-là avait un ascenseur et des rails. On en a trouvé au moins 75 depuis les années 90, selon le Bureau des douanes et de l'immigration (ICE). Et on n'en trouve pas uniquement à la frontière mexicaine.

Combien de passages pour rentabiliser de tels tunnels ?

Voilà les deux questions que je me pose : combien de passages de drogues sont nécessaires pour payer la construction et la maintenance de tels tunnels ? Combien y a-t-il d'autres tunnels que l'on n'a jamais découverts ? J'ai le sentiment qu'il y en a beaucoup et que leur coût n'est rien comparé aux profits potentiels. Le simple fait que l'on continue à en construire suffit à le prouver. Ne vous attendez pas à ce que le trafic de drogues ralentisse à court terme, en tous cas pas à cause des forces de l'ordre. Et ne laissez pas les images de ces tunnels découverts ou des dernières saisies de drogues vous faire penser le contraire. Espérez que quelque chose va se produire pour stopper la vague de violences à notre frontière sud. Mais n'espérez pas que la découverte d'un nouveau tunnel en soit à l'origine.

[ETATS-UNIS : Vers une déclassification du cannabis ?]

Les scientifiques bougent sur le cannabis... et trébuchent parfois

RUE 89 - Par Arnaud Aubron | Rue89 | 17/11/2009

Alors que le front afghan (grand producteur de hasch) s'enlise, les choses bougent vite sur le front cannabique américain (grand producteur d'herbe). Après la proposition de loi californienne pour légaliser et taxer le commerce, l'annonce par Washington que les patients et dispensaires des Etats ayant légalisé le cannabis médical ne seraient plus poursuivis, l'American medical association (AMA) s'est prononcée la semaine dernière pour une déclassification du cannabis :

« Notre association demande que le classement de la marijuana au premier tableau fédéral des substances contrôlées soit réexaminé afin de mener des recherches cliniques et de permettre éventuellement le développement de médicaments à base de cannabis. »

Le premier tableau rassemble les substances addictives, considérées comme dangereuses et qui n'ont pas d'utilisation médicale reconnue, comme l'héroïne, le LSD ou le PCP. Cocaïne et amphétamine, elles, ne figurent qu'au tableau II (en raison de leur potentiel médical). Bien sûr, la plus puissante association américaine de médecins (250 000 membres) précise immédiatement :

« Cela ne doit pas être considéré comme un soutien à un quelconque programme fédéral de cannabis médical ou à une légalisation de la marijuana, ou encore comme une reconnaissance scientifique du fait que la marijuana remplit les critères pour devenir un médicament. »

Reste que cette position est une très nette avancée par rapport aux précédentes déclarations de l'AMA, opposée à cette déclassification depuis 1997, alors que les demandes se faisaient de plus en plus nombreuses de la part des chercheurs.

Rappelant son opposition à la légalisation, le Tzar antidrogues (responsable de la politique des stupéfiants à la Maison blanche) a déclaré au LA Times : « C'est encore une drogue figurant au premier tableau et nous la traiterons comme telle. »

Un conseiller du gouvernement remercié en Grande-Bretagne

On comprend la prudence des médecins américains dans leur avancée après la mésaventure arrivée au début de ce mois à un de leurs collègues britanniques. Président du Conseil consultatif sur l'abus de drogues (ACMD) au ministère de l'Intérieur britannique, le docteur David Nutt a été congédié pour avoir osé déclarer que le LSD, le cannabis ou l'ecstasy étaient moins nocifs que le tabac ou l'alcool...

Pharmacologue et psychiatre, David Nutt s'exprimait dans un rapport du très sérieux King's college de Londres. Il y regrettait que le ministère de l'Intérieur « torde et dévalue » la parole scientifique, notamment en ayant décidé l'année dernière, contre l'avis des experts, de repasser le cannabis du tableau C au tableau B des stupéfiants (la déclassification avait été décidée en 2004 par le gouvernement Blair, procédant à une dépénalisation de fait).

Pour le ministre de l'Intérieur Alan Johnson :

« David Nutt ne peut à la fois être notre conseiller et faire campagne contre notre politique face au cannabis. C'est une question de principe. »

Reste que cinq des 31 membres de l'ACMD, craignant pour leur indépendance, ont démissionné par solidarité. Pas sûr que cela console le docteur Nutt, mais l'essentiel des panels d'experts ayant tenté de classer les drogues (légales ou non) selon leur dangerosité sont arrivés à des conclusions équivalentes. Ce fut le cas pour l'OMS en 1971. Pour le rapport sur « La dangerosité des drogues » du professeur Roques en 1998. Mais aussi plus récemment dans une étude publiée dans The Lancet en 2007. L'héroïne y arrivait en tête des produits les plus dangereux, tabac et alcool étaient dans la première moitié, tandis que le cannabis se classait 11e et l'ecstasy 18e.

L'herbe affole l'Amérique

LIBERATION 26/11/2009

Les découvertes de plantations de marijuana explosent au Texas : l'effet d'une relocalisation des cultures du Mexique aux Etats-Unis.

Au bout d'une route de caillasses, une propriété qui semble parfaitement ordinaire : des barbelés, une grille en fer et un panneau «No trespassing» («défense d'entrer»). Au-delà, des arbres et des herbes folles, rien qui donne l'envie d'y pénétrer. Le terrain est à moins de 12 kilomètres de la ville voisine de Corsicana, chef-lieu du comté de Navarro, au Texas, et à 100 kilomètres, à peine, au sud de la grande ville de Dallas. C'est là, derrière les herbes folles, que les policiers ont découvert cet été la plus grande plantation clandestine de cannabis du comté : 8 600 pieds de chanvre. Une récolte potentielle de 8,6 millions de dollars (5,7 millions d'euros), estime le commissaire Tanner, chef de la brigade antidrogue locale, qui montre le site.

La marijuana fumée à New York ou à Los Angeles n'a plus besoin d'être importée clandestinement du Mexique. L'herbe magique est de plus en plus souvent cultivée aux Etats-Unis, en plein air, parfois à quelques kilomètres seulement des villes ou des attractions touristiques. Avec le renforcement des contrôles à la frontière mexicaine, les producteurs de cannabis tendent à «relocaliser» leurs cultures aux Etats-Unis. «Ils ont fait ce que toute activité commerciale en plein essor ferait : se rapprocher de leurs consommateurs», traduisait récemment le Wall Street Journal en langage économique.

Longtemps concentrées dans quelques Etats seulement, sur la côte Ouest (Californie, Oregon et Washington), à Hawaï et au centre-est (le couloir Virginie occidentale, Kentucky, Tennessee), les cultures de cannabis se sont répandues dans pratiquement tout le pays. Même si ces sept Etats restent les plus gros

producteurs. En 2008, les policiers ont découvert et arraché un record de 8 millions de pieds de cannabis, contre 3,2 millions de pieds en 2004. Et 94 % des plants découverts l'an dernier étaient cultivés à l'air libre, indique le dernier rapport du National Drug Intelligence Center (NDIC), l'agence fédérale qui centralise les informations sur les drogues.

23 000 pieds, 23 millions de dollars

Les plantations américaines sont particulièrement rentables, déplore la police. Le cannabis y est généralement de «bien meilleure qualité» que celui cultivé au Mexique. En 2008, la teneur moyenne des plants en THC (tétrahydrocannabinol, la molécule psychotrope du cannabis), était de près de 10,1 %, contre 3,7 % pour les plants saisis en 1988. Une grande exploitation, dispersée sur une douzaine de champs (pour prévenir les risques de saisie globale) de 10 000 pieds chacun, nécessite un investissement de départ de moins de 500 000 dollars, calculent les spécialistes américains. Pour le prix d'un petit appartement à Paris, la recette peut atteindre les 120 millions de dollars, en une seule saison. Vu leurs marges, les planteurs n'ont même pas trop à s'inquiéter des descentes de police : il suffit qu'un champ sur douze soit récolté pour que l'affaire soit encore profitable.

Dans le seul comté de Navarro, au Texas, le commissaire Tanner et ses hommes ont découvert cette année 23 000 pieds de marijuana, soit une recette potentielle de 23 millions de dollars. «On estime qu'un bon pied de marijuana peut produire une livre de haschich, qui se vend environ 1 000 dollars actuellement aux Etats-Unis», explique un adjoint du commissaire. En vingt et un ans de service à Navarro, le commissaire Tanner n'avait jamais fait une telle récolte : «Jusqu'à présent, nous n'avions jamais saisi plus de 200 ou 300 pieds de cannabis par an.»

Le plus grand champ découvert cette année dans le comté de Navarro était à moins de 12 kilomètres des bureaux du shérif. Quelques maisons sont même toutes proches de la grille d'accès au terrain. Mais les cultivateurs étaient suffisamment discrets pour que les voisins n'aient pas trop de soupçons. «Au printemps dernier, j'ai bien vu une douzaine de Mexicains arriver, raconte George Wise, voisin immédiat de la ferme clandestine. Ils ont installé la clôture barbelée tout autour de leur terrain et m'ont dit qu'ils voulaient mettre du bétail. Je n'y ai pas trop cru car les piquets n'étaient pas bien solides. Ils n'auraient pas résisté au bétail. Mais bon, c'était leur affaire, on n'y faisait pas vraiment attention.» Les week-ends, ce voisin voyait parfois «cinq ou dix Mexicains» venir travailler sur la propriété, mais là encore, il ne voulait pas s'en mêler, assure-t-il : «Je pensais que c'étaient des illégaux. De toute façon, il y en a partout et personnellement, cela ne me dérange pas.»

Dans ce recoin du Texas, les terres ne sont pas chères et toutes sortes de gens de passage, en panne de fortune, viennent garer leur mobile-home quelque temps, raconte un autre voisin. Certains ont pris l'habitude d'emprunter des outils ou objets qui disparaissent ensuite un beau jour avec eux. Tant et si bien que chacun préfère maintenant se tenir à distance des nouveaux venus, explique ce voisin.

La police de Corsicana a tout de même été alertée par un coup de fil - d'un habitant des environs, sans doute - passé sur le numéro spécial de délation du crime, qui permet de faire des dénonciations totalement anonymes et de gagner une récompense de 1 000 dollars si l'information permet une arrestation. «Avant de pouvoir inspecter une propriété privée, nous devons toutefois avoir un mandat de perquisition, et donc un soupçon étayé, explique le commissaire Tanner. Pour cela, nous avons dû d'abord survoler la propriété en hélicoptère. Là, nous avons bien repéré les plants de cannabis. Mais quand nous sommes arrivés le lendemain avec notre mandat de perquisition, les cultivateurs s'étaient enfuis, alertés par les rondes de l'appareil.» Sur les films de la police (1) tournés à bord de l'hélicoptère, on distingue bien les petits buissons de chanvre dès que la camera zoome. Sans le zoom, on ne voit rien, même d'avion : les plants sont cachés par les arbres.

Quand ils arrivent sur le terrain, les hommes du commissaire Tanner découvrent généralement des traces encore toutes fraîches de camping : des tentes, des réchauds à gaz, des casseroles de haricots ou des bouteilles de sauces épicées, qui trahissent l'origine sud-américaine des agriculteurs. Souvent, les policiers américains tombent aussi sur toute une infrastructure agricole : des pompes et des tuyaux pour irriguer les cultures, des engrais et des herbicides. «Généralement, nous trouvons des armes, mais c'est sans doute pour se protéger des animaux sauvages», expliquent les policiers du comté de Navarro.

L'ombre des «gangs» mexicains

La plupart du temps, les cultivateurs réussissent à s'enfuir avant l'arrivée des forces de l'ordre. Dans le comté de Navarro, quelques-uns ont tout de même été arrêtés cette année. Ce sont des immigrés clandestins d'Amérique latine installés depuis quelque temps déjà aux Etats-Unis. Les policiers eux-mêmes semblent avoir plutôt pitié d'eux : «Ils restent des mois à camper dans les sous-bois sans électricité pour ne pas attirer l'attention. Ils se font dévorer par les moustiques», souligne un agent. Les enquêtes en cours pour retrouver les «patrons» suggèrent qu'au moins quatre champs découverts dans ce comté et celui, voisin, d'Ellis étaient «gérés» par un même groupe criminel. Qui n'est pas forcément mexicain, souligne le commissaire Tanner : «Il n'y a pas de preuves que ces plantations soient liées aux cartels mexicains de la drogue. Nous avons là une production nationale de marijuana, cultivée et distribuée aux Etats-Unis.»

Dans d'autres Etats américains, en revanche, les autorités soupçonnent les cartels mexicains d'être derrière ces plantations. Le cannabis est la drogue qui a fait leur fortune. Les autorités estiment à 9 milliards de dollars les revenus que ces cartels tirent chaque année du commerce de la marijuana. Selon la DEA

(l'agence fédérale de lutte antidrogue), ils tirent 60 % de leurs revenus de l'herbe et il est donc logique qu'ils veuillent garder le contrôle des opérations, même sur le sol américain.

En Oregon, la police a identifié un trafiquant mexicain, Artemio Corona, qu'elle soupçonne être à l'origine de plusieurs plantations dans des réserves indiennes. Plusieurs de ses «employés» ont été arrêtés, mais il reste introuvable. Un petit arsenal a même été découvert en 2008 près des champs de marijuana de la réserve de Yakama. Et dans l'Etat voisin de Washington, à l'extrême nord-ouest des Etats-Unis, les tueurs du cartel Los Zetas, constitué d'anciens déserteurs de l'armée mexicaine, sont déjà à l'œuvre pour assurer la sécurité des récoltes, selon la police américaine.

En Californie, qui reste de loin le premier producteur de cannabis clandestin, les policiers ont eu plusieurs accrochages, cette année, avec des «gangs mexicains» qui, au lieu de s'enfuir à leur arrivée, ont ouvert le feu. Les autorités californiennes accusent des «réseaux mexicains» de recruter les clandestins et de fournir tout le matériel, armes comprises.

Tandis que les enquêteurs s'acharnent à traquer les plantations clandestines, l'opinion publique américaine amorce un changement d'approche sur la question du cannabis. Les Américains ne sont plus que 54 % pour l'interdiction de sa consommation, contre 84 % en 1970. Et 44 % seraient désormais favorables à sa légalisation, selon un récent sondage Gallup. Une large majorité approuve déjà l'usage médical de la marijuana, qui est autorisé en Californie et dans une douzaine d'autres Etats. Les producteurs installés aux Etats-Unis ne font donc peut-être que devancer une future légalisation du cannabis. Elle réduirait considérablement leurs risques, mais aussi leurs marges de bénéfices.

(1) En accès libre sur <http://snipurl.com/T2NWT>

Cannabis: la Californie tentée par la légalisation

Jordan Belgrave - Marianne | Mercredi 2 Décembre 2009 à 17:39

http://www.marianne2.fr/Cannabis-la-Californie-tentee-par-la-legalisation_a182974.html

Aux Etats-Unis, on trouve de plus en plus d'universités dispensant des cours pour cultivateurs de marijuana. La dépénalisation de l'usage médical du cannabis dans un certain nombre d'états a en effet donné naissance à un nouveau marché.

Depuis le début de l'année, à Detroit, dans le Michigan, vous pouvez vous inscrire aux cours du Med Grow Cannabis College, l'université de la culture médicale du cannabis. La formation de six semaines inclut une lecture obligatoire, des cours d'horticulture pour apprendre à maîtriser tout le cycle de croissance de la plante, ainsi que des cours de cuisine, pour apprendre à faire de succulents brownies au shit et la fameuse ganache chocolat-cannabis. Nick Tennant, le fondateur de l'université, tout juste âgé de 24 ans, conçoit son projet comme un business intégré avec vente de produits nécessaires à la culture, et mise en contact des cultivateurs avec des patients autorisés à consommer. Parce que tout le monde ne peut pas fumer, sauf ordonnance de médecin, mais un patient peut choisir n'importe qui pour être son «caregiver» et le fournir en cannabis.

Mais, si l'organisation semble rodée, et les étudiants au rendez-vous, la démarche ne va toujours pas de soi, comme le montre le souhait de professeurs et d'élèves de rester anonymes en présence du journaliste du New York Times venu réaliser un reportage sur ce cursus.

Car dans le Michigan, où l'usage médical du cannabis est autorisé par la loi depuis l'année dernière, comme dans les 13 autres états où il en est de même, l'insécurité juridique est toujours de mise. Le cannabis reste une drogue pour les autorités fédérales, et la Cour Suprême a rappelé récemment que l'état fédéral pouvait en imposer l'interdiction aux juridictions locales.

Bien sûr, les choses évoluent à Washington. L'American Medical Association, la plus grande association de médecins des Etats-Unis, a demandé au gouvernement de réexaminer la présence du cannabis sur la liste prioritaire des substances contrôlées, et ce afin de pouvoir expérimenter et peut-être mettre au point des médicaments à base de « chanvre indien ».

Le ministère de la Justice a également fait bouger les lignes en estimant, dans un rapport sur les priorités du nouveau gouvernement, que poursuivre les patients et les fournisseurs dans les états avec une législation pro-usage médical ne relevait pas « d'un usage rationnel et efficace des moyens limités des autorités judiciaires ». Par contre, le département de la Justice a clairement mis l'accent sur la délinquance en « col blanc », nouvelle preuve s'il en fallait que Sarkozy n'est pas Obama.

La culture et l'usage du cannabis redeviennent toutefois des crimes fédéraux aussitôt qu'ils s'accompagnent d'une possession illégale d'arme à feu, de suspicion de blanchiment d'argent ou de vente d'autres substances (ou de vente à des mineurs). Des mesures justifiées par les liens encore très forts entre la filière du cannabis et les cartels mexicains, dont ce serait la première source de revenus.

La situation juridique des acteurs de ce nouveau marché est donc assez risquée, notamment pour les « dispensaires », ces lieux d'approvisionnement pour les patients, où les opérations répressives et les arrestations se sont multipliées sous les deux présidences Bush.

Depuis 1996, date de la première loi votée en Californie, le cannabis se banalise. Les initiatives populaires sont à l'origine de 9 des 13 décisions législatives autorisant l'usage médical du cannabis, et dans plusieurs états on assiste à une très forte croissance des dispensaires – entre 800 et 1000 pour la seule ville de Los Angeles - et des centres de formation. Leur présence s'inscrit dans le paysage urbain, et donne d'ailleurs

l'occasion à certaines entreprises de faire leur pub sur l'appétit des fumeurs :

La difficulté actuelle des autorités locales est la régulation du secteur. Paradoxalement plus sereins lorsque l'état fédéral maintenait son approche répressive, les états et les mairies doivent désormais séparer eux-mêmes le bon grain de l'ivraie, et encadrer la croissance du secteur. La complexité est d'autant plus grande que les approches divergent entre villes. Si Oakland (Californie) taxe ses dispensaires, Los Angeles souhaite limiter l'activité aux associations à but non-lucratif. Certaines villes ont décidé de bannir les dispensaires au nom de leur compétence en planification urbaine, d'autres ont réduit à minima leur politique de répression du cannabis quelqu'en soit l'usage, et d'autres enfin envisageraient d'accueillir des plantations publiques, comme à Salem la capitale de l'Oregon.

Prochaine étape, la légalisation ?

Seule la Californie a véritablement lancé le débat sur la question de la légalisation, forte de son expérience et du lobby qui s'est constitué là-bas. Le Times estime en effet à plus de 2000 le nombre de dispensaires, de coopératives, de cliniques et de services de livreurs liés au secteur dans tout l'état, à quoi il faut ajouter les habituelles entreprises de conseil en relations publiques et management. Cela représente, selon le Times, «plus que tous les Starbucks, McDonald's and 7-Eleven (grande chaîne de supermarchés, ndlr) de l'état mis ensemble ».

Les partisans de la légalisation ont déjà levé un million de dollars de fonds pour obtenir les signatures nécessaires à l'organisation du vote. Il leur faut obtenir 400000 signatures, ce qui correspondent à 8% des voix recueillies par le gouverneur lors des dernières élections. Les pro-légalisation espèrent ensuite lever 20 millions pour mener campagne en cas d'organisation d'un vote.

Sans être acquise, la population semble plutôt favorable à une telle réforme. Libertariens (opposants à toute autorité publique) et amateurs de cannabis se réjouissent que l'autorité publique laisser fumer librement, mais le reste de la population est surtout sensible à des arguments politiques et financiers :

- La politique répressive coûte cher : la Californie a arrêté 75000 personnes l'année dernière pour des affaires liées à la drogue ;
- La taxation des ventes pourrait rapporter 1,4 milliards de dollars par an ;
- Les guerres entre gangs pour le contrôle du marché sont très violentes et font beaucoup de victimes;

Le gouverneur Schwarzenegger, confronté à des déficits énormes pour cause de rentrées fiscales insuffisantes, semble se réjouir que le débat soit lancé. Toutefois, les partisans de la légalisation sont conscients que la bataille sera rude puisque les opposants à cette initiative iront jusqu'à Washington pour imposer le respect des lois fédérales. Et ces lois ne sont pas près de changer.

Bientôt un référendum sur la légalisation du cannabis en Californie

LIBERATION 15.12.09

Les militants de la légalisation ont réuni suffisamment de signatures pour soumettre la question à référendum, et les sondages leur sont favorables.

«Etes-vous pour ou contre la légalisation du cannabis?» : c'est la question à laquelle devraient répondre les électeurs californiens en novembre prochain.

Les militants, qui profitent d'un contexte favorable à leur cause en raison de la crise économique et de bons sondages, ont annoncé qu'ils avaient largement assez de signatures pour soumettre la question à référendum. Soit environ 680 000 (il en faut 433 971 pour organiser un référendum dans cet Etat fondé sur la démocratie directe).

«C'était tellement facile de les avoir, les gens étaient impatients de signer», a expliqué Richard Lee, propriétaire du dispensaire de marijuana Coffeeshop Blue Sky, à Oakland, dans la banlieue de San Francisco, et de l'«Université Oaksterdam», qui délivre un enseignement consacré à la substance.

Depuis 1996, celle-ci est déjà fumée ou inhalée légalement dans le Golden State pour ses vertus médicales. Il suffit d'obtenir une autorisation d'un médecin («cannabis doctor») pour que l'Etat vous envoie une carte officielle qui permet de se fournir dans l'un des innombrables lieux de vente.

La nouvelle proposition («Regulate, Control and Tax Cannabis Act») permettrait à n'importe quel individu âgé d'au moins 21 ans de posséder 28 grammes. Les communes et les comtés californiens auraient ainsi la possibilité de taxer la production et la vente du cannabis. Une manne qui rapporterait à l'Etat 1,3 milliard de dollars par an, un argument choc dans un Etat plombé par un déficit abyssal.

Autre avantage pour les pro-légalisation, un sondage a montré en avril que 56% des Californiens étaient pour, chiffre qui atteint 60% dans le comté de Los Angeles (le plus peuplé des Etats-Unis). «Le cannabis médical en Californie a été perçu de fait et accepté comme une sorte de légalisation par une bonne partie de la population», analyse Lee.

Mais rien n'est gagné d'avance. Certaines villes, telle Los Angeles, ont justement décidé de sévir face au bourgeonnement de centaines de dispensaires, qui cachent souvent des activités illégales. En effet, la vente est censée se faire dans un but non lucratif, or de nombreux trafiquants de drogue profitent de cette loi pour avoir pignon sur rue.

Le conseil municipal doit légiférer sur d'éventuelles fermetures et imposer un nouveau cadre juridique très prochainement. Ensuite, il faut que les signatures soient validées par les autorités pour figurer sur le bulletin de vote. «Je serais très surpris qu'elles ne le soient pas», indique Steve Smith, conseiller politique qui a

participé à de nombreuses campagnes, au Los Angeles Times.

Plus compliqué, la marge de manoeuvre pour convaincre les électeurs n'est pas si grande : «Généralement, vous êtes au plus haut (des sondages) quand vous débutez une campagne, note Smith. Il suffit que le camp du non trouve un bon argument et davantage de gens deviennent contre». Le vote s'annonce donc très serré.

Mais, aux yeux de Richard Lee, rien ne sert d'attendre, «c'est le moment d'en parler». Même le gouverneur, Arnold Schwarzenegger, de tous temps opposé à la légalisation des drogues, s'est finalement dit ouvert au débat.

ITALIE : Les parlementaires, tous dopés ?

Blog de Libération : Andiamo ! L'Italie, les Italiens, Berlusconi et tutti quanti... par Eve Mongin, avocate française installée à Pérouse. Le 17.11.2009

<http://andiamo.blogs.liberation.fr/mongin/2009/11/d.html>

L'Observatoire européen sur les drogues a publié il y a peu son rapport annuel, déroulant chiffres et statistiques sur la consommation de stupéfiants en 2008 dans les différents pays européens. Les journaux transalpins se sont faits immédiatement l'écho de la place occupée par l'Italie dans le "palmarès" européen: parmi les 15-64 ans, elle se retrouve au premier rang pour la consommation de cannabis (la France est au 4ème) et en troisième place pour celle de cocaïne, juste derrière l'Espagne et le Royaume Uni.

J'avais lu récemment dans un quotidien que les forces de police, qui ciblent régulièrement les centaines d'hectares de cannabis que l'on trouve en Sicile et dans le Sud de l'Italie, gérées par la "criminalité organisée" (prise record il y a deux ans en Sicile de 1.200.000 plants en une seule fois!), pratiquent aussi de plus en plus de saisies "domiciliaires". Apparemment de nombreux jardins et balcons italiens, traditionnellement couverts d'une végétation magnifique et très luxuriante, sont souvent mis à contribution par les jardiniers "en herbe", pour y faire pousser leur propre production de marie-jeanne entre basilic, geraniums ou rosiers. Mais ils risquent gros...

Depuis début 2009, les policiers sont intervenus près de 2000 fois dans les habitations et ont saisi plus de 87.000 plantes. Un père de famille de la région de Turin a accueilli les policiers en sauveurs ("ah ben, il était temps!") en leur racontant qu'il en avait marre que ses fils abiment son potager avec leurs plantes géantes. Depuis 2006, la loi italienne ne fait plus la distinction entre drogues dures et légères et assimile désormais la possession de drogue à du trafic, au-delà d'une certaine quantité déterminée par décret. Pour le cannabis, le seuil pour "l'usage personnel" est de 500 mg et la possession de cette quantité est punie de sanctions administratives comme la suspension du permis de conduire et/ou des travaux d'intérêt général.

Au-dessus du seuil, pour le "dealer" présumé, la peine prévue est de 6 à 20 ans de prison et 26.000 à 260.000 € d'amende et une seule plante peut suffire pour caractériser le délit, selon un récent arrêt de la Cour de Cassation de 2008, quel que soit l'usage qui en soit fait.

Quant à la cocaïne, elle apparaît comme une substance très "prisée", toutes classes sociales et tous métiers confondus. La Lombardie et Milan sont en tête du classement transalpin et les addiction centers (en italien dans le texte) réservés aux cocaïnomanes commencent à y pousser comme des champignons...

Mais à leur décharge, les consommateurs italiens ont un bel exemple: leurs parlementaires.

En 2008, l'austère et très catholique Monsieur anti-drogue, sous-secrétaire à la Présidence du Conseil des Ministres, Carlo Giovanardi, à l'occasion de la présentation du rapport sur les toxicomanies en 2007, reconnaissait l'air un peu peiné, qu'au Parlement italien, "il y a de la cocaïne, ne pas le dire serait nier la réalité...". En effet, en 2006, une célèbre et irrévérencieuse émission de télé, "Le Iene", avait effectué un test (échantillons de sueur) sur 50 députés et 16 sénateurs pris au hasard; un tiers s'est révélé positif à la cocaïne (4) et au cannabis (12). Mais le reportage avait été censuré et les auteurs de l'émission ont été condamnés pour "nuisance à l'image publique de l'institution parlementaire". Mais comme nul n'est prophète en son pays, en fait, les Iene avaient juste un peu d'avance...

En effet, depuis peu, sur l'initiative du ministre de la Défense, Ignazio La Russa, avec le soutien actif de Carlo Giovanardi, un "narcotest" est désormais proposé aux parlementaires italiens! Ce test "anti-doping" reste cependant facultatif, vu que seuls les parlementaires se portant volontaires s'y soumettront. Le test décèlera la présence de cocaïne, cannabis, amphétamines et héroïne. Les échantillons restent anonymes et le test s'effectue en présence de témoins "oculaires" (la confiance règne!), pour éviter toute substitution d'échantillons. Le tout pour démontrer que le Parlement n'est pas "une fumerie d'opium" (toujours selon Giovanardi) mais aucun nom de "coupable" ne sera bien entendu révélé en cas d'analyse positive. Pour l'instant, les clients abondent et se font photographier et filmer à tout va.

Gianni Alemanno, le maire de Rome, n'est pas en reste et a proposé un test similaire pour les conseillers municipaux, expliquant que ceux qui ont des mandats publics se doivent d'être "lucides" et en "pleine possession de leurs moyens"...

Il est vrai que depuis quelques années, les Italiens découvrent que la cocaïne semble être très appréciée de bon nombre de leurs hommes politiques. En 2003, à l'occasion de l'opération policière "Cleopatra" (tout un programme), on apprenait qu'un sénateur (né en 1920!), ex démocrate chrétien et ancien ex président du conseil, Emilio Colombo, envoyait son chauffeur en voiture de fonction pour aller acheter ses doses de

cocaine, consommées "dans un but purement thérapeutique" (!) selon lui.

Un député du parti catholique de centre droit, l'UDC, Cosimo Mele, ardent défenseur des valeurs familiales, s'est ensuite fait pincer en 2007 dans un hôtel, avec prostituées et rails de cocaïne à la clé. Et le mois dernier, le scandale provoqué par la "mésaventure" du gouverneur du Lazio (de gauche) Piero Marrazzo, qui a annoncé fissa sa démission après avoir été filmé par des carabinieri ripoux en galante compagnie transsexuelle et en présence d'une embarrassante poudre blanche, a rappelé encore une fois la présence récurrente de la cocaïne dans tout bon scandale politique qui se respecte.

Certains ont déjà dénoncé les tests anti-drogue comme de la pure démagogie, un simple coup de pub et une énième "atteinte à la vie privée" des hommes politiques, émettant des doutes quant à la véritable efficacité d'un test anonyme et facultatif sur l'amélioration des moeurs des représentants du peuple. Les Italiens n'ont en effet peut-être pas tort de constater un certain décalage envers le comportement de leurs représentants, leurs discours officiels et les lois qu'ils votent....

MEXIQUE : un ex-ministre accuse l'armée de meurtres

RUE 89 - Par DRCNet | ONG antiprohibitionniste | 20/11/2009

Participant samedi [14 novembre 2009] à un colloque international pour la réforme des politiques antidrogues au Nouveau-Mexique, Jorge Castañeda, ministre des Affaires étrangères de l'ancien président mexicain Vicente Fox, a accusé l'armée mexicaine de pratiquer des exécutions extrajudiciaires de membres des cartels de trafiquants de drogues.

« Nous avons de plus en plus de "faux positifs" », a déclaré Castañeda, faisant référence au terme utilisé en Colombie pour désigner les civils exécutés par l'armée puis déclarés comme guérilleros tués au combat : « Ici au Mexique, des meurtres attribués aux gangs sont en réalité le fait de l'armée. A chaque fois que les cartels éliminent un policier ou un militaire infiltrés, l'armée réplique : "Nous en tuons dix des vôtres." Selon les statistiques, 90% des meurtres sont l'oeuvre des cartels eux-mêmes, mais en réalité l'armée est impliquée. »

Le président Calderon a déployé l'armée face aux cartels en décembre 2006. Depuis, 15000 personnes ont été tuées dans des violences liées à la guerre à la drogue, dont 6000 cette année. Des centaines de policiers et de militaires comptent également parmi les victimes. Interrogé sur le fait de savoir s'il avait des preuves de ses accusations, Castañeda a déclaré :

« Le seul cas documenté s'est déroulé dans la ville de Chihuahua, où les corps de 29 sicarios (tueurs à la solde des trafiquants) ont été retrouvés. Des témoins ont déclaré que ces personnes avaient été précédemment détenues par les autorités. La presse n'a pas voulu enquêter là-dessus. »

Mais l'armée ne sera pas capable de garder le silence longtemps pour Castañeda :

« Ils fréquentent des bars, des restaurants, ils se saoulent, parlent et lancent à la cantonade combien de personnes ils ont éliminées. C'est à cause des 12 militaires tués par les cartels à Michoacan que cette opération a été menée par l'armée. »

Ces accusations arrivent au moment où le Département d'Etat américain entame le processus de certification du Mexique sur le plan des droits de l'homme, l'une des conditions pour l'attribution des 1,4 milliard de dollars de l'Initiative Merida contre la drogue. Si le Département d'Etat estime que le Mexique ne respecte pas les droits de l'homme, des pans entiers de l'initiative pourraient être annulés.

Castañeda a également accusé le président Obama de détourner le regard des violations des droits de l'homme par l'armée mexicaine :

« Obama a déclaré que les violations des droits de l'homme qui l'inquiétaient le plus concernaient les victimes de la guerre à la drogue. »

Cocaïne ou biodiversité, il faut choisir

LIBERATION 17.12.09

La Colombie, premier producteur mondial de cocaïne (...), va demander une compensation pour les dégâts liés à la consommation de cette drogue. Chaque gramme consommé dans les pays riches détruit, selon Bogotá, quatre mètres carrés de ses forêts. Un triste bilan pour ce pays d'Amérique du Sud considéré comme l'une des dix nations au monde comptant la plus grande biodiversité. Arrivé hier à Copenhague, le président Alvaro Uribe a l'intention de dire aux pays riches qu'ils ont, avec la Colombie, «une coresponsabilité» face à la destruction de l'environnement par les trafiquants de drogue.

En CHINE, la peine de mort est appliquée pour l'exemple

Par Anna Benjamin | Rue89 | 29/12/2009

Depuis 1951, aucun ressortissant européen n'avait été exécuté en Chine, selon l'ONG Reprieve. Akmal Shaikh, citoyen britannique d'origine pakistanaise, condamné pour trafic de drogue, a été exécuté par injection le 29 décembre à Urumqi, capitale du Xinjiang (nord-ouest).

Cet événement a pris une envergure internationale du fait de la nationalité du condamné. Les autorités

chinoises montrent qu'elles gardent le cap en ce qui concerne la peine de mort.

Une réforme pour éviter les erreurs judiciaires

Mais face aux campagnes internationales, la Chine a néanmoins décidé certaines modifications de la procédure judiciaire, en particulier en centralisant les jugements en appel lors de condamnations à la peine capitale.

Depuis le 1er janvier 2007, les procédures d'appel à des condamnations à la peine de mort ne sont plus étudiées en dernière instance par les hautes cours provinciales, inféodées aux pouvoirs locaux, une manière d'éviter les erreurs judiciaires et de rendre les jugements plus « objectifs ».

C'est désormais la Cour suprême nationale, qui détient un pouvoir de révision, qui confirme ou annule toutes les condamnations à la peine de mort.

En mars 2008, Huang Ermei, membre du Comité judiciaire de la Cour suprême populaire, affirmait que 15% des condamnations à la peine de mort avait été rejetées en 2007 grâce à ce nouveau système. Ces rejets sont dûs, selon elle, à :

« Des faits imprécis, des preuves insuffisantes, des décisions de condamnations inappropriées et des procédures illégales. »

Le nombre de condamnations aurait donc diminué de moitié, passant de 10 000 à 5 000 entre 2005 et 2008.

L'exemplarité de la peine de mort

La Chine reste néanmoins le pays où le nombre d'exécutions est le plus important. Alors qu'Amnesty international évoque 1 718 exécutions en 2008, les ONG Hand Off Cain ou Dui Hua parlent d'au moins 5 000 exécutions. Ces chiffres restent flous car le secret d'État est la règle en la matière.

Pour les autorités chinoises, la peine de mort reste un instrument indispensable par son exemplarité et son caractère dissuasif, même si ces deux éléments sont sérieusement mis en doute par les experts. Elle est ouvertement utilisée dans des cas de répression politique, comme récemment avec l'exécution de huit Ouïgours et d'un Chinois Han après les émeutes d'Urumqi, ou de Tibétains après celles de Lhassa.

Mais en Chine, la peine capitale est appliquée pour 68 crimes différents. Ce sont donc d'abord des condamnations pour des crimes de droits communs qui sont prononcées : le 4 décembre, deux personnes ont été condamnées à mort pour crime organisé ; le 12, deux autres pour trafic de drogue ; le 22, c'est un chauffeur de bus ayant délibérément tué un motocycliste qui a subi le même sort.

Les crimes suivies de mort et le trafic de drogue restent les plus poursuivis. Chaque année, la journée internationale contre la drogue, le 26 juin, semble être un moyen de faire des exemples. En juin dernier, une vingtaine de personnes ont été exécutées et une vingtaine d'autres ont été condamnées à mort.

Akmal Shaikh, arrêté le 12 septembre 2007 avec quatre kilos d'héroïne à l'aéroport d'Urumqi, alors que 50g suffisent pour être condamné à mort, n'a donc pas échappé à la règle.

La Chine, sourde aux critiques internationales

Depuis quelques mois, une bataille diplomatique entre les autorités chinoises et britanniques s'était engagée. Malgré les demandes insistantes de clémence en provenance de Londres et le coup de téléphone le mois dernier du Premier ministre Gordon Brown à Wen Jiabao, son homologue chinois, la Chine est restée sourde.

Les annonces ont donc été bien différentes à l'annonce de cette exécution. Comme toute l'Europe, Gordon Brown l'a condamnée « dans les termes les plus fermes », et s'est dit « scandalisé et déçu que nos demandes persistantes de clémence n'aient pas été exaucées. »

Mais le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a assuré avoir « géré [ce cas] en stricte conformité avec la loi », ajoutant surtout que la Chine ne comptait pas se faire dicter son action et sa politique.

En mars 2005, le Premier ministre Wen Jiabao avait déjà déclaré :

« Au vu de notre situation nationale, nous ne pouvons pas abolir la peine de mort. Et la pression internationale n'y changera rien ! Ce que nous faisons, c'est instaurer un système qui garantit que les condamnations à mort soient rendues avec prudence et justice. »

Depuis 2005, la Chine n'a fait que gagner en assurance, et a encore moins de raisons qu'alors de céder aux pressions internationales. Que ce soit pour condamner à une lourde peine le dissident Liu Xiaobo, ou pour exécuter un citoyen britannique.

DROGUES LEGALES

ALCOOL. Age tendre et gueule de bois

Un colloque explore, aujourd'hui à Paris, la quête d'ivresse des ados.

LIBERATION 19/10/2009

Boire jusqu'à se mettre la tête à l'envers, de nombreux adolescents savent ce que c'est. Les chiffres en témoignent : 43 % des jeunes Français ont, au cours des trente derniers jours, bu au moins une fois

cinq verres ou plus dans la même soirée, ce qui représente une sérieuse quantité d'alcool. C'est ce qu'indique la dernière étude Espad (1) qui, tous les quatre ans, permet de comparer les données de 35 pays européens concernant des élèves de 16 ans. Une telle propension au binge drinking (consommation de grandes quantités d'alcool en très peu de temps) fait paniquer les parents et nombre de médias embrayent sur une jeunesse menacée d'alcoolisation pathologique.

«Experiences». La situation est-elle à ce point préoccupante ? Pour mesurer la gravité du problème, le Fil santé jeunes (service téléphonique anonyme et gratuit, créé par le ministère de la Santé il y a quinze ans) réunit aujourd'hui, à Paris, épidémiologistes, anthropologues et psychiatres. «Beaucoup de chiffres circulent sur l'alcoolisation massive des jeunes et les comas éthyliques, constate Brigitte Cadéac, directrice du Fil santé jeunes (2). Le problème, c'est la fiabilité de ces chiffres.» Ou plutôt ce que l'on mesure. Une imprégnation régulière ? Des pics d'alcool brutaux, mais furtifs, au cours de soirées ? Autre limite : la statistique française n'ayant que trente ans sur cette question (et c'est l'une des plus précoces), difficile de tirer des conclusions alarmantes sur les adolescents d'aujourd'hui.

Toutes ces précautions prises, la consommation d'alcool des jeunes mérite attention. A en croire l'enquête Espad (considérée comme la référence par les spécialistes du sujet), le binge drinking n'est pas une spécialité française (voir graphique ci-contre). Les jeunes danois, britanniques, portugais et tchèques s'enivrent beaucoup plus sévèrement. Tandis que les jeunes finlandais, suédois, hongrois et espagnols sont moins concernés. Et les ados français ? Ils sont, avec les Italiens, pile dans la moyenne. Pourquoi tant d'inquiétude alors ? «Dans la mesure où la France est devenue très restrictive sur la consommation d'alcool, les dérapages se remarquent d'autant plus», avance la directrice du Fil santé jeunes. Dont acte.

Jaja. S'ils ne pratiquent pas systématiquement la «défonce dans l'alcool», il n'empêche, les jeunes français (filles et garçons) recherchent l'ivresse (lire ci-contre). Mais s'agit-il d'une dépendance ou d'un rituel, interrogent les organisateurs de cette journée ? «A l'évidence, les adolescents ont envie d'expériences fortes autour de l'alcool, produit omniprésent dans notre pays», explique Marie Choquet, épidémiologiste et directrice de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Certes, ils ne boivent plus quotidiennement du vin comme leurs grands-parents, «mais ils consomment des alcools au gré de leur vie sociale et amicale, avec des boissons et des quantités variables d'une situation à l'autre», poursuit Marie Choquet. Des variations qui rendent la mesure du phénomène «plus complexe qu'il n'y paraît».

Si le verre de jaja à la table des parents a disparu, c'est malgré tout dans les fêtes de famille que les jeunes goûtent à l'alcool. C'est culturel en France et tous les milieux sociaux sont concernés. Puis, en grandissant, on n'envisage plus une fête entre potes sans alcool. En prenant soin d'éloigner les adultes car leur présence dans une soirée limite les conduites excessives.

Boire représente avant tout une activité festive et conviviale, un moyen de «délirer» ensemble. Du coup, très rares sont ceux qui boivent en solo. Une fois qu'on a pris goût à l'alcool, en est-on prisonnier ? En 2007, 13 % des jeunes de 16 ans disent en consommer régulièrement (au moins dix fois par mois). Un chiffre qui a quasiment doublé en quatre ans. Et une tendance deux fois plus élevée chez les garçons que chez les filles, dont la consommation a aussi augmenté.

Stress. Difficile d'en expliquer les raisons. Pour les chercheurs, les contextes familiaux sont déterminants. En outre, «la part du stress scolaire est trop souvent passée sous silence», souligne Marie Choquet. D'où l'intérêt de mesurer les consommations d'alcool à 16 ans. C'est-à-dire après le collège. De l'avis général, l'année de transition entre la troisième et le lycée (ou toute autre orientation) représente une période de grande fragilité. Une étape délicate à franchir. Où les plus en difficulté auront tendance à cumuler les produits (alcool, tabac, cannabis).

(1) «European School Project on Alcohol and Other Drugs», menée par l'Inserm et l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies).

(2) www.filsantejeunes.com

ALCOOL. «En soirée, la bouteille complète une panoplie»

LIBERATION 19/10/2009

Interview. Marie Le Fourn, anthropologue, décrypte le rapport des jeunes à la boisson.

Marie Le Fourn, anthropologue et psychoclinicienne (1), reçoit de nombreux adolescents dans ses consultations à Tours.

La consommation d'alcool des adolescents vous préoccupe-t-elle ?

Nous avons affaire à une génération qui boit effectivement beaucoup. D'ailleurs, celui qui ne boit pas se met à l'écart des autres. En même temps, l'énorme cuite les inquiète et les freine un peu : elle est donc loin d'être systématique. Mais il y a la quête de l'ivresse. L'envie d'être ivres ensemble.

Est-ce pour autant l'objectif de toute sortie ?

L'urgence des adolescents, c'est de s'éloigner du cercle familial pour aller rencontrer leurs pairs. L'alcool rend les choses possibles, c'est un excellent outil pour cela. Et même si, après coup, les jeunes ne se souviennent pas très bien de ce qu'ils ont fait, ils n'ont pas vraiment conscience de la prise de risque. Elle est pourtant induite par leur comportement et véhiculée par le marketing des boissons associées à l'alcool qui utilisent, par exemple, les sports extrêmes pour vendre leurs produits.

Pourquoi proposez-vous une analogie entre le corps des adolescents et la bouteille d'alcool ?

Je me suis aperçue que beaucoup en faisaient collection. Ils conservent des «cadavres», un peu comme des trophées. Des bouteilles de vodka et autres alcools forts, mais aussi des sodas qu'on mélange à l'alcool, et les boissons énergisantes, comme Red Bull ou Burn. La publicité pour ce type de produit circule beaucoup sous forme de vidéos sur le Web. Ceux qui les consomment y sont montrés comme sexuellement superpuissants, capables de faire des tas de conquêtes en une nuit. C'est un peu leur viagra. En tant qu'anthropologue, je fais évidemment une analogie entre la bouteille et les liquides contenus dans le corps : le sang, le sperme.

Faut-il y voir une injonction de virilité ?

Les signaux de virilité et même d'agressivité sont effectivement importants. Mais les filles, elles aussi, sont concernées. Il y a une sorte de fusion entre la bouteille et leur identité. Elles se fabriquent des bijoux ou des boutons avec des capsules de bière qui représentent un requin, une virgule, des feuilles de cannabis. Quelques-unes, produites en séries limitées, sont très prisées : c'est, par exemple, cette bouteille de bière qu'il faut déshabiller. Garçons et filles recollent les étiquettes des bouteilles sur leurs téléphones portables. Comme s'ils emportaient l'alcool avec eux, sur eux. Certaines marques fabriquent d'ailleurs leurs gammes de vêtements siglés. En soirée, la bouteille est un accessoire qui complète une panoplie. On la garde à la main. Il ne faut surtout pas la lâcher.

La prévention est-elle opérante face aux inventions du marketing et aux aspirations des ados ?

C'est difficile de faire de la prévention sur cette catégorie d'âge. Il y a des écueils dans le choix des mots. Par exemple, lorsque la prévention routière lance un slogan tel que «Une soirée sans capitaine de soirée, c'est mortel !» les ados peuvent traduire par : «C'est génial, c'est d'enfer.» Je crois qu'il ne faut pas banaliser le discours sur l'alcool qui est une drogue licite, très facile d'accès, presque légitime. Et qu'ils imaginent complice.

(1) In «Alcool et adolescence, jeunes en quête d'ivresse», sous la direction de François Marty et Patrice Huerre, Albin Michel, 2007.

Les vieux plus spiritueux que les jeunes américains

LIBERATION – 10.12.2009

Plus les alcooliques sont âgés, plus ils boivent, révèle une étude menée par des scientifiques américains. Les alcooliques de plus de 60 ans auront tendance à ingurgiter une moyenne de 42 verres et demi par semaine alors que les plus jeunes, entre 22 et 39 ans, en boiront 28 sur la même période, selon cette étude menée à la fin du mois de novembre pour la Gerontology Society of America. «J'ai découvert que les vieux alcooliques boivent davantage que les plus jeunes. Je ne sais pas pourquoi, mais je pense que c'est dû à l'accoutumance», dit Linda Ginzer, de l'université de l'Etat de l'Ohio. La chercheuse a examiné le comportement face à l'alcool de 43 000 personnes entre 2000 et 2001, dont 10 000 âgées de plus de 60 ans. Un verre, dans cette étude, correspond à 14 grammes d'alcool, soit 14 cl de vin, 34 cl de bière (une canette) ou 4 cl d'alcool fort. Parmi les hommes, les alcooliques de plus de 60 ans ne représentent que 0,4% de la population, contre 5,6% pour les 25 à 44 ans.

Les Britanniques priés d'être sobres sur les pistes

LIBERATION – 23.12.2009 - (Source AFP)

La Grande-Bretagne a lancé une campagne d'affichage à destination des skieurs se rendant dans les Alpes. Objectif : prévenir l'alcoolisme en montagne.

Les Anglais sont-ils vraiment des pochtrons ? A en croire les autorités britanniques, il semblerait que oui ...

Le Foreign Office, chargé de promouvoir les intérêts britanniques à l'étranger, a lancé au début du mois une campagne de prévention contre l'alcoolisme des jeunes anglais qui séjournent dans les stations alpines.

Intitulée «Don't catch your death» («N'attrape pas la mort»), elle se décline sous la forme d'affiches placardées dans des aéroports anglais, français, suisses et italiens, ainsi que dans les stations alpines.

«L'objectif principal de cette campagne est de minimiser tout risque d'accident» parmi les 700 000 Britanniques qui investissent chaque hiver les pistes alpines, a expliqué à l'AFP la consul britannique à Lyon, Claire Bouteille. «Nous souhaitons vraiment attirer l'attention des jeunes sur le fait que l'alcool produit beaucoup plus d'effets en altitude et dans le froid», souligne-t-elle.

Alcoolisme festif

L'alcoolémie ne semble pourtant pas avoir décimé les rangs des vacanciers anglais. L'an dernier, une

trentaine de Britanniques sont morts dans les Alpes d'accidents de montagne, sans lien avec l'alcool. Une jeune fille ivre a été retrouvée noyée dans un ruisseau à Val d'Isère, en Savoie.

«Cette campagne me paraît étonnante», confie François Piquet, responsable des pistes à Méribel, la station française qui reçoit le plus de touristes anglais l'hiver. Selon lui, les évacuations pour cause d'ébriété sont marginales et n'impliquent pas particulièrement les Anglais. «Le ton de la campagne est franchement exagéré», estime-t-il.

Le médecin-secouriste Jean-René Mabroux, en poste à Méribel, reconnaît un souci d'alcool, qui affecterait principalement les travailleurs saisonniers britanniques. Mais selon lui, «ce sont des prises aiguës d'alcool, de l'alcoolisme festif», sans évoquer de problèmes particuliers chez les touristes anglais ni d'accidents de ski liés à l'alcool.

«C'est limite glauque et très agressif», déplore Julie Pomagalski, responsable de l'office de tourisme de Méribel. Une opinion partagée par la direction des aéroports de Grenoble et de Chambéry, qui a refusé de placarder l'affiche.

Les boîtes de nuit pourront ouvrir jusqu'à 7 heures

LIBERATION – 28.12.2009 - (Source AFP)

Cette mesure permet d'uniformiser les horaires de fermeture sur l'ensemble du territoire et de dynamiser le monde de la nuit français par rapport au reste de l'Europe.

Que les clubbeurs se réjouissent, les discothèques pourront être ouvertes dorénavant jusqu'à 7 heures du matin partout sur le territoire français.

Selon un arrêté publié dimanche au Journal officiel, «l'heure limite de fermeture des débits de boissons ayant pour objet principal l'exploitation d'une piste de danse est fixée à 7 heures du matin».

Le texte instaure également une heure et demie dite «blanche». A partir de 5h30 donc, les établissements, qui ferment à 7 heures, ne pourront plus servir d'alcool.

Jusqu'à présent, l'heure limite de fermeture variait d'un département à l'autre avec des écarts parfois importants. L'Union des métiers de l'industrie hôtelière estime que cette uniformisation «permet d'instaurer sur l'ensemble du territoire un régime de droit pour les professionnels».

De son côté, le Synhorcat, 2e syndicat de la profession, parle de «grande victoire» car la mesure «va permettre de limiter sur l'ensemble du territoire les risques d'accident liés à l'alcoolémie».

«Cette uniformisation va permettre d'éviter le nomadisme sur tout le territoire, quand les jeunes prenaient leurs voitures pour aller d'un établissement à l'autre en fonction des horaires d'ouverture», explique le président du Synhorcat, Didier Chenet.

Pour lui, il s'agit aussi de «redynamiser des villes comme Paris ou d'autres villes touristiques françaises qui passaient pour des bonnets de nuit en comparaison de Berlin, Londres ou Barcelone».

TABAC/ ALCOOL. Plan cancer: «750 millions d'euros de dépenses nouvelles»

LIBERATION – 02.11.2009

En direct de Marseille, Nicolas Sarkozy annonce ce lundi le plan cancer 2009-2013, attendu depuis plusieurs mois. (...) Plan cancer 2, [qui fait] suite à celui lancé en 2003 par Jacques Chirac. Les principales annonces, point par point.

Une cause nationale. «La lutte contre le cancer est un enjeu majeur pour la France. Chaque année, on estime à 350.000 le nombre de malades. Les cancers sont devenus depuis 2004 la première cause de mortalité. C'est une cause nationale, et c'est une cause sur laquelle le président doit s'engager.»

750 millions. «Je viens annoncer un second plan cancer parce que je suis déterminé à y mettre les moyens. Près de 750 millions d'euros de dépenses nouvelles. C'est un effort très important que fait notre pays dans le contexte actuel.» Le plan s'inspire des recommandations du Professeur Jean-Pierre Grünfeld (Télécharger en pdf).

Trois objectifs. Ce plan vise trois objectifs:

- Construire dès aujourd'hui l'excellence des soins de demain.

- Réduire les inégalités «car on ne peut pas accepter que le cancer touche dans certaines régions plus que dans d'autres.»

- La vie après le cancer.

5 sites pluridisciplinaires. «Nous avons 5.000 chercheurs en cancérologie. Au sein de cet ensemble, nous allons identifier les meilleurs structures, cinq sites de recherche pluridisciplinaire seront labellisés par l'Institut national du cancer.»

«Je veux que 15% du budget de la recherche prévu par le plan soit consacré à l'analyse des risques environnementaux et comportementaux. Il ne s'agit pas d'affoler la population mais être attentif aux risques émergents. Nous allons développer les formations universitaires, en généralisant notamment le rôle des infirmiers coordinateurs de soin.»

20% de spécialistes en plus. «Pour garantir la qualité des soins à l'avenir, à côté de la recherche, il faut anticiper l'évolution démographique de certaines professions. Les spécialistes impliqués dans la prise en charge des cancers, je pense aux oncologues, aux radiothérapeutes, aux hématologues qui sont aujourd'hui en nombre insuffisants». «Un effort particulier de recrutement sera consenti en faveur des radiophysiciens»,

a-t-il poursuivi, en faisant allusion «au drame d'Epinal» où des patients avaient été irradiés.

Inégalités. «Le risque de mourir d'un cancer entre 30 et 65 ans est deux fois plus élevé chez les ouvriers que chez les professions libérales. Il ne faut pas banaliser ces chiffres (...) comment peut-on accepter?»
«Les inégalités sont sociales mais aussi géographiques. Quand je vois que, selon le territoire, le nombre de cancers varie du simple au double, je me dis qu'on n'a pas assez cherché sur raisons environnementales.»
«Celui qui a un cancer parce qu'il est issu d'un milieu social défavorisé a le droit de me rappeler à l'idéal républicain. C'est une priorité absolue. [...] Nous prendrons en compte la réduction des inégalités face au cancer dans toutes les mesures du plan.»

Données. «La France s'en tient encore à des données de 2005. A la vitesse d'évolution du monde, c'est un erreur. Nous ne pouvons pas passer notre temps à regarder la réalité dans le rétroviseur. Je souhaite qu'en 2010, l'INVS produise des données relatives à l'année 2007. L'observation doit nous éclairer.»

Activité physique. «Il y aura une Journée nationale de l'activité physique. Un plan contre le cancer qui passerait à côté de ce que permet, pour la prévention, l'activité physique, serait incomplet.»

Tabac et alcool. «Pour combattre le tabagisme, nous disposons d'un arsenal de mesures. J'ai beaucoup hésité, j'en ai parlé longuement avec la ministre de la Santé et du Premier ministre et j'ai décidé une hausse du prix du tabac de 6%. Je dois aussi tenir compte du pouvoir d'achat des Français. Ça doit conduire à dissuader. Je pense aux avertissements visuels qui atténuent l'image positive de la cigarette, je ne laisserai pas vendre du tabac sur Internet. J'attache la plus grande importance à la stricte application de l'interdiction de la vente de tabac et d'alcool aux mineurs. [...] En 2011, la quantité d'alcool sera indiquée sur chaque bouteille. Je pense aussi au travail très intéressant que font les Alcooliques Anonymes.»

L'annonce du diagnostic. «C'est une question immense. La réponse thérapeutique commence dès l'annonce de la maladie.»

L'après cancer. «Il faut mieux préparer la vie après le cancer. 50% des cancers sont suivis d'une guérison. Nous devons développer une vision décomplexée du cancer. Je souhaite que 50% des patients puissent bénéficier d'un programme personnalisé.» Nicolas Sarkozy a ensuite soulevé le problème de l'accès aux assurances et crédits. Il a demandé aux signataires de la convention Aeras, destinée à garantir l'accès au crédit des personnes présentant un «risque aggravé de santé», de «renouveler celle-ci pour améliorer la couverture assurancielle» des personnes sorties de la maladie. «Il faut aussi mobiliser l'Etat car l'Etat peut être la garantie pour certains de nos compatriotes.»

TABAC. Le prix des cigarettes augmente de 6%

LIBERATION – 09.11.2009 - (Source AFP)

La hausse, effective ce lundi [9.11.09], est la première depuis août 2007. Elle représente environ 30 centimes d'euros par paquet.

Le prix des cigarettes augmente de 6% lundi, soit environ 30 centimes par paquet, conformément aux dispositions de l'arrêté publié samedi au Journal officiel, la première hausse depuis août 2007.

La hausse prévue au départ pour le 5 octobre avait été repoussée par le ministre du Budget, Eric Woerth, chargé d'homologuer les prix. Il voulait s'assurer que les augmentations demandées par les fabricants de cigarettes étaient «compatibles» avec le plan cancer du président Nicolas Sarkozy.

Objet de vifs débats, jusqu'au sein de l'UMP, où certains l'espéraient plus marquée, cette hausse a été défendue par Nicolas Sarkozy lors de la présentation du plan cancer, le 2 novembre, le président estimant qu'«en période d'inflation nulle, c'est une forte progression».

«Une hausse de 6% permet de lutter contre la consommation de tabac et de préserver un certain nombre d'intérêts, je pense à ceux des buralistes», avait déclaré Eric Woerth devant les députés. La hausse avait été votée le 30 octobre par l'Assemblée nationale.

Les anti-tabac réclamaient eux une hausse renouvelée plusieurs années de suite de 10%, à laquelle la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, s'était d'ailleurs déclarée favorable. Le produit de cette augmentation sera réparti proportionnellement entre l'Etat (80%), les fabricants (entre 11 et 12%), les buralistes 6% et le distributeur de tabac (Altadis Distribution) le reste.

TABAC. Québec part en guerre contre les fabricants de cigarettes

RUE 89 - Par Marie Kostrz | Etudiante en journalisme | 11/11/2009

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac attendait cette annonce depuis longtemps.

« Nous sommes surpris par le peu de temps qui s'est écoulé entre le vote de la loi au Parlement et l'annonce des poursuites », se réjouit la codirectrice de l'organisme, Flory Doucas.

Adoptée à l'unanimité en juin dernier, la loi 43 permet à présent au gouvernement québécois de poursuivre les fabricants de cigarettes. Dans sa ligne de mire se trouvent les trois principales compagnies actives au Québec : Imperial Tobacco, Rothmans et GTI Macdonald.

Désinformation quant aux dangers du tabac

Selon le ministère de la Santé du Québec, ces entreprises auraient, pendant longtemps, caché des informations sur la nocivité des produits proposés. Peu inquiétés, les fumeurs auraient donc continué de griller leurs cigarettes, accroissant démesurément les coûts des soins prodigués aux victimes du tabac. Un point de vue tout à fait pertinent pour Flory Doucas :

« Les fabricants ont toujours cherché à minimiser l'impact de leurs produits, même après l'intervention de l'association médicale canadienne, qui a reconnu en 1954 le tabac comme l'une des causes principales du cancer du poumon. »

Des produits trompeurs sont alors apparus sur le marché, telles les cigarettes nommées « douces » ou « légères ». Interdite depuis 2003, cette stratégie marketing n'est pas la seule aberration aux yeux de la militante :

« Un rapport de l'OMS a dévoilé en 2000 les stratégies de manipulation établies par ces fabricants de cigarettes pour contrer les efforts de sa lutte antitabac. »

Il avait alors été démontré que certains scientifiques travaillant à l'OMS avaient été payés par les cigarettiers pour détourner l'attention de l'organisation sur les grands problèmes de santé publique.

André Benoît est un homme persévérant. Vice-président de la communication de GTI Macdonald au Canada, il réfute en bloc ces accusations :

« La loi canadienne nous contraint à fournir une centaine de rapports par an où nous décrivons les ingrédients utilisés pour fabriquer nos produits. Le gouvernement est hypocrite, car il est parfaitement au courant de la nocivité de nos produits, nous ne la nions pas. »

Selon lui, les études sur le tabac ont progressé, prouvant petit à petit sa dangerosité : « A ce compte, de multiples entreprises pourraient être poursuivies en justice ». Les entreprises agroalimentaires pourraient par exemple être mises en cause pour leur responsabilité dans les maladies cardio-vasculaires.

Cigarettiers et contrebandiers main dans la main

D'après les fabricants de cigarettes, le gouvernement choisit la simplicité, explique André Benoît :

« Nous sommes légalement autorisés par l'état québécois à vendre nos produits. Les cigarettiers versent déjà 9 milliards de dollars en taxes par an au gouvernement canadien. Pour obtenir de l'argent, il ferait mieux de lutter plus efficacement contre la contrebande de cigarettes, qui a été estimée à 13 milliards de dollars en 2008. »

L'employé de GTI Macdonald oublie cependant de préciser une information non sans importance : en juillet 2008, Imperial Tobacco et Rothmans ont été condamnés à verser 1,15 milliard de dollars au gouvernement canadien pour avoir eux-mêmes organisé la contrebande. L'objectif était justement d'avoir moins de taxes à payer. Également accusé, GTI Macdonald est quant à lui toujours en procès.

Tabagisme et coûts de santé

Alors que l'idée d'une poursuite judiciaire semble insensée aux yeux des fabricants de cigarettes, c'est du montant que Flory Doucas souhaite s'entretenir. « 30 milliards, ce n'est pas une si grosse somme », estime-t-elle :

« Le Québec dépense 1 milliard de dollars par an en soins de santé directement liés au tabagisme. Mais les coûts des soins indirects, telles les campagnes de sensibilisation ou les aides thérapeutiques, s'élèvent eux à environ 11 milliards par an. »

En effet, au Québec, les timbres de nicotine et autres soutiens à l'arrêt du tabagisme sont remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Le Québec n'est pas la première province canadienne à envisager un tel procès. En 2003, la Colombie-Britannique avait amorcé le processus. Bien qu'en 2005, la Cour Suprême ait jugé la démarche conforme à la Constitution, la province de l'ouest attend toujours le verdict final. Le Nouveau-Brunswick, puis l'Ontario il y a quelques semaines, ont également lancé des poursuites similaires.

Avant même le dépôt de la plainte, qui devrait être présentée par le gouvernement québécois courant janvier, la bataille s'annonce rude. La succession d'annonces hostiles à l'échelle nationale ne semble pas effrayer GTI Macdonald : « Nous allons nous défendre avec vigueur », promet André Benoît :

« Cela fait 11 ans que la Colombie-Britannique est en procès contre nous. Ces procédures coûtent très cher. Il ne faut pas qu'ils s'imaginent qu'ils vont gagner contre nous ».

La colère monte chez les antitabacs

LIBERATION – 17.12.2009 (Source AFP)

Terrasses bâchées pour fumeurs, bars à chicha, cigarettes électroniques... L'association Droits des non-fumeurs dénonce «les nombreux détournements» (...) de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, dans un rapport adressé à la ministre de la Santé Roselyne Bachelot, rendu public jeudi.

Le 1er février 2010 marquera le 3e anniversaire de l'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, étendue 11 mois plus tard aux cafés, bars, restaurants et discothèques.

DNF reconnaît «un recul indéniable de l'exposition à la fumée de tabac dans la majorité des lieux à usage collectif», mais souligne que les «dérives et contournements» de l'interdiction «sont nombreux et organisés».

«On avait réussi à faire en sorte que le non-fumeur devienne la norme, mais on est en train de remettre le tabagisme au goût du jour», estime le président de DNF, Gérard Audureau. DNF estime notamment «impératif que les autorités réagissent afin de mettre fin à la problématique des terrasses bâchées».

Le nombre de terrasses est passé de 30.000 en 2007 à 45.000 en 2009, assure l'association qui a engagé des actions en justice contre une dizaine de cafés et restaurants dont les terrasses ne répondent pas aux normes du décret. «Le manque cruel de sanctions et d'interventions laisse s'installer une dérive qui en

entraînera petit à petit beaucoup d'autres», écrit l'association.

«Les terrasses sont le côté visible, mais le vrai problème est beaucoup plus profond», déclare Gérard Audureau, qui évoque «une attaque directe de l'industrie du tabac». Il indique que le site web de l'association enregistre depuis quelques mois «une recrudescence des questions autour du tabagisme passif au travail». «On était descendu à 9% de salariés gênés par le tabagisme au travail, on arrive aujourd'hui à 21% en moyenne», affirme-t-il.

DNF dénonce également l'activité des bars à chicha, qui «continuent à offrir à leurs consommateurs du tabac parfumé (...), en totale contradiction avec l'interdiction de fumer».

L'association estime «fondamental que les agents de police judiciaire (police, gendarmerie), qui représentent plus de 90% des agents habilités à sanctionner, reçoivent des instructions précises sur leur rôle» et que les infractions à l'interdiction de fumer «soient répertoriées statistiquement».

L'association met par ailleurs en garde contre la cigarette électronique, qui ne s'allume pas et ne produit pas de fumée, mais qui contient un dosage variable de nicotine. Outre ses effets suspectés sur la santé, elle y voit «un moyen insidieux de rendre à nouveau légal de fumer là où cela est interdit».

Prix du tabac: des buralistes frontaliers déboutés contre l'Etat

LIBERATION – 22.12.2009 - (Source AFP)

Une quarantaine de buralistes frontaliers ont échoué à faire condamner l'Etat pour des hausses du prix du tabac en 2003 qui s'étaient traduites par des départs massifs de clientèle.

Les requérants avaient déposé des recours devant la justice en 2005, arguant que l'Etat était responsable de leur perte de chiffre d'affaires. Ils avaient observé que, après plusieurs hausses successives du prix du tabac en France, de nombreux fumeurs des zones frontalières étaient partis s'approvisionner à l'étranger, où les cigarettes étaient moins chères. Les buralistes frontaliers d'Alsace et de Moselle, frappés par la concurrence de l'Allemagne et du Luxembourg, avaient manifesté à plusieurs reprises en 2003 contre ces hausses de prix. Devant le tribunal administratif, ils avaient demandé d'importantes indemnités, estimant que le gouvernement avait «faussé les conditions de concurrence» et contrevenu aux traités européens. L'Etat avait plaidé que les hausses de prix du tabac «répondent à des nécessités de santé publique» et que «des mesures prises dans l'intérêt général n'ouvrent pas droit à indemnisation».

Le tribunal a donné raison au gouvernement en rappelant que «l'Etat détient en France le monopole de la vente des tabacs, qu'il exerce via un réseau de buralistes, lesquels se trouvent être, en cette qualité, des agents de l'administration». Dès lors, les hausses de prix ne constituent pas «un événement anormal ou imprévisible» pour les buralistes, selon le jugement. L'ancien président de la fédération des buralistes du Bas-Rhin, Benoît Elles, a accueilli cette décision avec amertume. «Si nous sommes des agents de l'Etat, alors l'Etat devrait nous recaser!», a déclaré Benoît Elles, qui a fait faillite en février 2008 et est au chômage depuis. Depuis 2003, l'écart de prix des cigarettes s'est resserré entre la France et l'Allemagne, mais le tabac reste au moins 10% moins cher en Allemagne.

Une campagne antitabac incisive

LIBERATION – 23.12.2009

Patient sous un masque à oxygène, dents cariées, cigarette molle (métaphore de l'impuissance), poumons rongés, corps à la morgue... Voilà les images «dissuasives» que les fumeurs trouveront en 2011 sur leurs paquets de clopes. Mais la photo choc figurera sur seulement 40 % dudit paquet, et non recto verso comme le souhaitait le ministère de la Santé, a annoncé, satisfaite, la fédération des débitants de tabac. En Europe, Belgique, Roumanie et Royaume-Uni ont déjà adopté ces images.

JEU

Jeux en ligne, quand ruiner les plus pauvres devient légal

LIBERATION – 16.12.2009 – Par DENIS ALLAND professeur de droit à l'université Paris II Panthéon Assas
A la suite d'une étude pour la Commission européenne, un avocat général à la Cour de justice a récemment fait valoir que les risques courus par les consommateurs de jeux en ligne sont sans commune mesure avec ceux entraînés par les jeux «en dur» : une dépendance aggravée par la permanence, à domicile, de l'offre, et encouragée par la possible répétition des mises, emporte des dépenses excessives avec pour effet de lourdes perturbations personnelles et familiales.

Le 13 octobre, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le «Projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne». Le texte permet à tout opérateur agréé de proposer en ligne des paris sportifs et hippiques et des jeux de cercle «reposant sur le hasard et le savoir-faire». Quelques protestations sans écho mises à part, l'on n'a pas pris la mesure d'un texte jugé secondaire par beaucoup - mais pas par le gouvernement, qui a imposé l'examen prioritaire de ce projet et travaille à bride abattue pour que les textes d'application soient prêts et la loi promulguée avant la Coupe du monde de football. Comprendons : pour que les futurs opérateurs - dont les esprits malintentionnés relèvent que la plupart des dirigeants étaient réunis au Fouquet's le soir de la présidentielle - puissent

engranger légalement les dizaines de millions d'euros de paris que cet événement va drainer. La France, nous dit-on, est ici l'élève docile de l'Union européenne. Respectueuse, d'une part, du principe de la libre prestation des services (menacé par notre législation sur les jeux...) et, d'autre part, conduite à lutter contre la prolifération des sites illégaux, elle devrait mettre en place un dispositif de régulation du marché au nom du réalisme (les jeux en ligne existent) et de considérations sanitaires et sociales (il s'agirait de lutter contre l'addiction et de protéger les mineurs).

Mensonge ! Le droit communautaire n'impose nullement un tel dispositif. Il considère les jeux comme un domaine spécifique appelant une législation appropriée, et abandonne aux Etats la fixation des règles en ce domaine. La Cour de justice européenne l'a répété : «Les Etats membres sont libres de fixer les objectifs de leur politique en matière de jeux de hasard et, le cas échéant, de définir avec précision le niveau de protection recherché.» Comme tout Etat membre, la France peut ainsi librement, soit interdire les jeux et paris en ligne, soit en conférer le monopole à une entité, soit retenir un nombre restreint d'opérateurs, soit encore libérer totalement ce marché. La conformité de ces différentes solutions au droit communautaire dépend de conditions indépendantes de ces solutions, posées de longue date par la jurisprudence, notamment la protection du consommateur et l'ordre public.

On le voit, sous couvert d'obéir au droit communautaire, le gouvernement a fait le choix politique de la libéralisation. L'on se propose, dit-on, d'«assécher l'offre illégale» en autorisant la seule offre légale à accéder à la publicité. L'inefficacité actuelle de la lutte contre les sites illégaux rendrait une telle perspective illusoire s'il ne s'agissait en vérité de tout autre chose. Le propos est en fait de légaliser demain l'offre illégale d'aujourd'hui en lui consentant des avantages tels qu'elle renonce aux bénéfices (notamment fiscaux) de l'illégalité, avec l'espoir d'un développement extraordinaire de ses profits. Concernant les opérateurs illégaux d'aujourd'hui, qui seront souvent les opérateurs légaux de demain, on évoque d'ailleurs pudiquement une curieuse «remise à zéro des compteurs» (une amnistie ?). Le principal changement résidera donc dans l'envol d'un marché à la fois justifié par la loi, et alimenté par les effets d'une publicité de masse pour laquelle on évoque déjà un budget de plus de 200 millions d'euros.

Ne doutons pas que ce sont le plus souvent les plus faibles, les plus démunis, les plus surendettés et exposés au crédit revolving (par ailleurs maintenu...) qui seront désormais pressés de se ruiner sur Internet. Ne doutons pas davantage de l'affaiblissement probable de l'intégrité des compétitions sportives, en particulier du fait des tentations offertes par le très addictif «spread betting» (pari à fourchettes pendant le déroulement de l'événement) et de l'insuffisance des dispositions relatives aux conflits d'intérêt. Les dispositions relatives à la protection du joueur et l'encadrement attendu de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) limiteront faiblement les risques. N'est-il pas étrange, d'ailleurs, de voir une loi prévoir les antidotes à ses effets dévastateurs ?

Jeux en ligne, une loi est nécessaire

LIBERATION – 31.12.2009 – Par JEAN-FRANÇOIS LAMOUR Député UMP

Le 16 décembre, sous le titre «Jeux en lignes, quand ruiner les plus pauvres devient légal», Denis Alland, professeur de droit à l'université Paris-II, analysait dans ces colonnes le projet de loi sur la régulation des paris et jeux en ligne. Jean-François Lamour, rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, lui répond.

La tribune de Denis Alland témoigne d'une incompréhension des enjeux du projet de loi. Il ne s'agit pas en réalité d'ouvrir un marché à la concurrence. Il s'agit de réguler, pour des motifs d'ordre public et social, un marché ouvert de façon sauvage. Internet est aujourd'hui un réseau sans limite. Instrument de liberté, la Toile peut cependant exacerber, s'agissant des jeux, les risques d'addiction. Si, actuellement en France, les jeux sur Internet font encore l'objet d'un monopole détenu par le PMU (pour les courses hippiques) et la Française des Jeux (pour les paris sportifs), l'offre illégale répond de fait aux deux tiers de la demande. Il y a donc urgence à réguler les jeux en ligne.

Il ne faut pas se bercer d'illusions : les publics les plus faibles et les plus exposés au surendettement subissent d'ores et déjà de plein fouet les assauts des sites illégaux. Cette situation n'est pas l'apanage de la France, c'est pourquoi le droit communautaire permet à chaque Etat de déterminer ses propres règles en la matière. Il offre à la France la possibilité de mettre en place une législation protectrice du joueur, qui est loin d'être un cadeau financier aux opérateurs potentiels.

Le Pr Alland occulte les dispositions du projet de loi protectrices des joueurs. Pour preuve, la limitation des activités légalisées aux seuls paris sportifs, courses hippiques et poker, la loterie et les machines à sous étant exclues car fondées sur le pur hasard et trop addictogènes. Pour preuve encore, la nécessité pour les opérateurs qui souhaitent obtenir l'agrément de l'Autorité de régulation des jeux en Ligne (Arjel) de respecter un cahier des charges strict. En outre, l'Arjel pourra initier des contrôles et des sanctions allant jusqu'au retrait de l'agrément. De plus, le projet de loi interdit le spread betting (pari à fourchettes durant l'événement), contrairement à ce qui est dit, témoignant d'une inquiétante approximation. Enfin, emblématique de la volonté du gouvernement et du législateur de mettre en place des garde-fous, l'article 52 du projet de loi consacre le droit d'exploitation des organisateurs de compétitions sportives afin de prévenir le mieux possible l'intégrité de leurs manifestations. Cette disposition a été saluée par l'ensemble du mouvement sportif européen.

L'Etat joue son rôle de régulateur économique et social. J'entends ceux qui, voulant jouer les Cassandre,

assurent que cette loi serait vaine. Ce texte d'équilibre n'a pas vocation à satisfaire tel ou tel groupe d'intérêt. Il est là pour défendre l'intérêt général, celui de nos concitoyens. Le récent scandale du réseau de matchs de football truqués en Allemagne démontre l'urgence d'une législation forte. Ne rien faire et rester à la situation actuelle, comme semble le suggérer le Pr Alland, reviendrait à abandonner un certain nombre de nos compatriotes à des sites de jeu peu scrupuleux.

En tant que rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale, j'assume parfaitement cette volonté politique : réguler le marché français pour protéger les publics les plus sensibles. Ce combat-là est tout sauf virtuel.

TRIBUNE

Pour un Etat dealer et proxénète

Par LUC LE VAILLANT

LIBERATION 16.12.09

Il faudrait savoir. Veut-on vraiment lutter contre le crime, protéger les populations, et proposer, j'ai dit proposer, des soins aux autodestructeurs de tous ordres ? Si c'est oui, il importe que l'Etat se substitue aux dealers qui font la loi dans certains quartiers et fasse commerce des diverses substances prohibées, du cannabis aux drogues dures. Il faut également que l'Etat ouvre des bordels pour hommes et femmes où il lui appartiendra de garantir la majorité d'âge des travailleurs sexuels et leur volontariat.

Si l'on répond non à la distribution publique de drogues, ce sera la preuve que ce pays se satisfait de laisser des zones de non-droit se développer à ses marges et que les riches préfèrent se terrer dans les centres-ville, tout en agitant le chiffon rouge de la délinquance basanée, si utile en temps électoraux. Si l'on répond non à la contractualisation de la prostitution, c'est que les tartufes s'accommodent de l'exil des prestataires sur les boulevards de ceinture et de l'invisibilité des «touristes» sexuels sitôt passé le périphérique.

On argumentera que se défoncer c'est pas bien, qu'aller aux putes ou en être un-une, c'est vraiment très mal. Au-delà du fait que «chacun fait-fait-fait, c'qui lui plaît» tant qu'il ne nuit pas à autrui, il faut bien constater que se perpétue le recours à des substances destructrices licites (alcool, tabac, médicaments) et que le plus vieux métier du monde continue à être d'une insoutenable jeunesse. Alors, on fait quoi ? On met en œuvre ce qui peut ressembler à une utopie concrète, en demandant au garant de l'intérêt général d'encadrer ces pratiques à risques, réconciliant ainsi les jacobins et les libertaires. Ou bien on continue à se voiler la face et à invoquer le fameux «interdit structurant» des flics et des psys, comme si, passé 18 ans, il n'était pas temps de traiter les citoyens français en adultes responsables de leur excès.

Petite liste inachevée des avantages d'une régie des drogues comme il existait une régie des tabacs : 1) fin de la prohibition qui crée la délinquance et le sécuritarisme qui va avec ; 2) garantie de la qualité des produits et diminution des overdoses ; 3) rentrée de recettes publiques abondant des fonds pour la désintoxication des volontaires ; 4) création d'emplois de «droguistes» et de soignants ; 5) modification des déséquilibres géopolitiques, l'Etat français traitant désormais directement avec les producteurs, si ce n'est avec les gouvernements marocain, afghan, etc. 6) assèchement des circuits d'argent noir et des corruptions afférentes.

Quant à l'intérêt de l'ouverture de maisons closes mixtes, en voici les raisons : 1) garantir une sexualité à tous et éviter ainsi la flambée des frustrations pathogènes ; 2) en finir avec la traite des êtres humains et s'assurer que les péripatéticiens sédentaires sont bien majeurs et vaccinés ; 3) prélever une dîme suffisante pour la réorientation professionnelle des horizontales qui voudraient relever d'un autre régime salarial ; 4) lutter contre les MST dont les abolitionnistes ne font qu'encourager la diffusion par la mise à l'index des clients ; 5) imposer la parité en matière de prostitution. Les femmes aussi ont droit à leurs plaisirs tarifés au coin de la rue, sans devoir partir chercher leurs gigolos en club de vacances dans les pays en développement.

Il y a peu de chances que ces propositions fassent l'unanimité. Pour un Daniel Vaillant s'employant à chercher des solutions nouvelles pour son arrondissement et au-delà, existent des myriades de Manuel Valls, néo-autoritaires indignes d'une gauche imaginative.

Certaines réserves peuvent s'entendre. Les pays innovants en matière de drogues, la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne, ont vu affluer des trafiquants étrangers par l'odeur de la facilité alléchés. Par contre, le budget californien ne peut que se louer de la quasi-officialisation de la production du cannabis pour raisons soi-disant médicales. L'Europe aurait là enfin une carte intéressante à abattre, en jouant l'effet de masse dans la prise en charge des sombres plaisirs de ses 500 millions de camés-obsédés.

Dernier argument face auquel ne pas baisser pavillon : et si cette facilité d'accès doublée d'une validation publique faisaient de mes enfants des drogués, des prostitués ? Réponse : l'interdit actuel peut aussi avoir beaucoup d'attraits pour de jeunes transgresseurs. La réglementation, elle, permettrait à leurs embaardées de s'éviter la relégation sociale. Et balayerait l'hypocrite mépris des vertueux.